



Rapport de la Recherche sur la *Gacaca* – PRI
Rapport V

Avec le soutien du Department for International Development (DfID)

Septembre 2003

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Résumé du rapport	4
I. Contexte	6
A. Présence de PRI sur le terrain	6
B. Remarques générales concernant les objectifs des juridictions Gacaca confrontés à l'état d'avancement du processus	7
C. Monitoring du programme Gacaca et recherche par le gouvernement rwandais, les organisations rwandaises et internationales	17
II. Etude de Cas : La juridiction Gacaca des cellules de Ibiza, Umwiga et Kabeza (secteur Gahini, Rukara, Umutara)	19
A. Cellule Ibiza:	21
B. La juridiction Gacaca de la cellule Kabeza, un échec non reconnu	27
III. Etude de Cas : La juridiction Gacaca de la cellule Gishamvu (secteur Gishamvu, Nyakizu, Butare)	33
A. Situation locale	33
B. Le siège et la participation des juges	35
C. La participation de la population	36
D. La participation des autorités	40
E. Pré-Gacaca	42
IV. Etude de cas : La juridiction Gacaca des cellules de Gabiro et Rukaragata (secteur Murama, Kayove, Gisenyi)	46
A. Situation locale	46
B. La complexité du génocide	48
C. Le cas d'Augustin Usabyemungu : les complexités du génocide et ses séquelles	51
D. Bilan des juridictions Gacaca de Murama :	59
V. Recommandations	63
A. Sensibilisation	63
B. Soutien au travail des Inyangamugayo	63
C. Participation de la population	64
D. Réconciliation	66
E. Mobilisation des autorités locales	66
F. Indemnisation	66
G. Transport	67
Conclusion	68
ANNEXES	69
Annexe 1 : Statistiques ASF	70
Annexe 2 : Statistiques PRI	73
Annexe 3 : Structure de coordination de la Gacaca	81
Annexe 4 : Gacaca	82
Annexe 5 : L'histoire d'Augustin Usabyemungu à Gisenyi	85

Introduction

Voici le cinquième volet d'une série de rapports¹ relatant le travail réalisé par l'équipe de recherche de Penal Reform International - PRI, au Rwanda, pour la période allant de juillet 2002 à début 2003. Cette période correspond à la préparation des juridictions *Gacaca* au niveau des cellules. Elle couvre les deux premières étapes de ce processus qui va se terminer lors de la troisième étape, celle de jugements, prévue pour fin 2003 ou même plus tard en 2004. Le rapport précédent couvrait aussi une petite partie de la même période, mais se concentrait sur la procédure d'aveux et le communiqué du 1^{er} janvier 2003 émanant de la Présidence de la République sur la libération provisoire des détenus.

Le présent rapport expose brièvement l'évolution de certains programmes qui sont importants pour la *Gacaca* :

- L'indemnisation et le travail d'intérêt général qui ne semblent pourtant pas avancer,
- Le monitoring assuré par divers acteurs,
- Quelques observations sur les juridictions *Gacaca* en général,
- Et surtout la participation de la population au processus de la *Gacaca*.

Cette partie générale est suivie par trois études de cas : Umutara, Butare et Gisenyi. Ces cas montrent que la situation locale, l'histoire locale du génocide et le rôle des autorités locales sont des facteurs importants à prendre en compte afin de comprendre les différences d'une zone à l'autre.

1. Pour les précédents rapports de PRI, voir Klaas de Jonge :

- Rapport I : « Rapport d'étape - Recherche sur les juridictions *Gacaca* et leur préparation, juillet-décembre 2001 » PRI, Kigali/Paris, janvier 2002
- Rapport II/confidentiel : « Activities PRI research team report, January-March 2002 » PRI, Kigali/Paris, April 2002
- Rapport III : « Recherche sur la *Gacaca*, avril-juin 2002 » PRI, Kigali/Paris, juillet 2002
- Rapport IV : « Rapport de la Recherche *Gacaca* : La procédure d'aveux, pierre angulaire de la justice rwandaise » PRI, Kigali/Paris, Janvier 2003

Ces rapports (I, III et IV) sont aussi disponibles sur le site web de PRI : <http://www.penalreform.org>

Résumé du rapport

Des observations menées, trois problématiques majeures se dégagent, qui viennent entraver le bon fonctionnement de la *Gacaca*, et par conséquent à terme, hypothéquer ses chances de réussite, dans une perspective de réelle réconciliation.

Le premier problème, fondamental dans le cadre d'un système de justice participative tel que la *Gacaca*, **s'avère être celui du manque de participation de la population aux séances**. Cette faiblesse de participation transparaît tant en termes de présence physique (retard des séances, absence d'une majorité de la population), que de contribution à l'établissement de la vérité (exception faite du secteur de Murama). En effet, les personnes craignent de témoigner ou d'admettre leurs responsabilités, les rumeurs et confrontations lors des séances générant un fort sentiment d'insécurité (réel ou imaginé). Seuls les prisonniers n'hésitent pas à faire des aveux. Toutefois ces derniers, souvent perçus pour de multiples raisons comme arrogants, ne font qu'accroître le malaise et la méfiance que peut avoir la population vis à vis de la *Gacaca*. Face à une telle situation, le manque de formation et parfois de motivation des juges se fait d'autant plus fortement sentir.

Apparaît également comme problématique le retard pris par deux programmes connexes à la *Gacaca*, ceux des indemnisations et du travail d'intérêt général. Certes, dans le cas des indemnisations, le projet de loi actuel fait preuve de pragmatisme en cherchant à résoudre l'épineuse question de l'évaluation des pertes subies et le problème de la solvabilité des personnes condamnées, avec la création d'une indemnisation fixe et pouvant prendre la forme de services. Ce qui nous amène au blocage, grandement préjudiciable, d'un second programme, celui du travail d'intérêt général. Avec le fonctionnement de la *Gacaca* et l'incarcération de nouveaux détenus, cette alternative à l'emprisonnement devient de plus en plus incontournable. Quand bien même un besoin de sensibilisation de la population se fait sentir sur ce sujet afin d'écarter les craintes, tant des victimes que des détenus, l'économie ne peut être faite de ce qui s'impose comme un outil indispensable de bon fonctionnement de la *Gacaca* et à terme de réconciliation.

Pour terminer, on soulèvera le problème de l'arrêt provisoire des juridictions *Gacaca* dans les secteurs pilotes, et la question de la perception de cette suspension par les populations concernées. Ceci alors même qu'une telle interruption est indispensable, afin que l'ensemble des secteurs se retrouve au même niveau avant la dernière phase des jugements (principalement en raison de l'établissement des responsabilités réelles des personnes ayant commis des délits en divers endroits).

Résumé des études de cas présentées :

Secteur pilote de Gahini (Rukara, Umutara)

L'élément problématique majeur qui ressort des observations menées dans les cellules de Kabeza et Ibiza réside dans le manque de participation de la population aux séances *Gacaca*. Ce désengagement transparait tant au niveau de la participation formelle (diminution du taux de présence, retard de séance), que de la participation réelle : la population se montrant très réticente à participer aux discussions, à témoigner, ou à faire des aveux (exception faite toutefois des prisonniers, des femmes Hutu ayant eu des maris Tutsi, ainsi que des "rapatriés de 1959"). Divers facteurs explicatifs peuvent être avancés : tel qu'un fort sentiment d'insécurité (réel ou imaginé), la peur de témoigner et d'en subir les conséquences, ou encore un climat de méfiance et de tensions aux sein des séances, où ressurgissent avec acuité les conflits entre personnes et/ou groupes sociaux, liés au génocide, à la terre, ou d'ordre religieux. Un silence qui pèse lourd sur le processus *Gacaca*, au moment où ce secteur entre dans la phase de confection des fiches individuelles et de catégorisation des accusés.

Secteur pilote de Gishamvu (Nyakizu, Butare)

Après observation, il s'avère que l'apparent bon fonctionnement de la cellule de Gishamvu ne doit pas faire illusion. En effet, la constance du bon niveau de participation ne saurait occulter le fait que la majorité de la population demeure absente. Si les séances ont lieu régulièrement ; la passivité des juges, une forte personnalité de la présidente et des problèmes de transcription, rendent le recueil des témoignages difficile. Ceci alors même que les confrontations au sein des séances génèrent le mécontentement (les personnes dénoncées n'étant pas forcément arrêtées) et la peur de représailles. Avec pour conséquences : une réticence des personnes à témoigner qui s'accroît, une séparation entre rescapés et non-rescapés (inexistante au départ), ainsi qu'une recrudescence des rumeurs (où il est question d'empoisonnement ou d'association de rescapés dénonçant tous les Hutu, sans tenir compte de leur participation réelle au génocide).

Secteur pilote de Murama (Kayove, Gisenyi)

Ce secteur fait figure d'exception dans la mesure où deux de ses cellules en ont terminé avec les 6^{ème} et 7^{ème} séances. Un bon fonctionnement qui peut s'expliquer par l'engagement positif de certains Hutu avant et pendant le génocide, ainsi que par le rôle actif des dirigeants locaux actuels. Ce qui fait que contrairement aux autres juridictions, les juges ont pu recueillir des témoignages à charge et à décharge, ainsi que des aveux (y compris de personnes en liberté ayant commis des meurtres), sans que cela génère des malentendus ou conflits entre les rescapés et le reste de la population. Toutefois des problèmes demeurent, tels que : le manque de compétence ou d'assiduité des juges (il est parfois même question de corruption), ou encore le poids de la *Gacaca* dans le quotidien de la population (trois autres journées étant déjà réservées aux travaux communautaires, à la prière et au marché). Un problème fondamental s'est également posé avec acuité au sein de ce secteur, celui des crimes de vengeance commis par les militaires du FPR ou des rescapés.

I. Contexte

A. Présence de PRI sur le terrain

Comme cela a été vu dans le rapport III, depuis le début, PRI a au moins un observateur par secteur (cf. tableau 1 ci-dessous), qui suit, dans la mesure du possible, certaines juridictions qui semblent bien fonctionner et d'autres qui fonctionnent moins bien à l'intérieur du secteur qu'il couvre.

Tableau 1 : Les 12 secteurs pilotes dans lesquels PRI a suivi certaines juridictions *Gacaca*

N°	Province	District	Secteur	Nombre de cellules par secteur
1	<i>Kigali-Ville</i>	<i>Kanombe</i>	<i>Nyarugunga</i>	5
2	<i>Kigali-Ngari/Rural</i>	<i>Ngenda</i>	<i>Kindama</i>	10
3	<i>Gitarama</i>	<i>Kabagari</i>	<i>Nkomero</i>	11
4	<i>Butare</i>	<i>Nyakizu</i>	<i>Gishamvu</i>	3
5	<i>Gikongoro</i>	<i>Mudasomwa</i>	<i>Nkumbure</i>	9
6	<i>Cyangugu</i>	<i>Bugarama</i>	<i>Nzabaha</i>	6
7	<i>Kibuye</i>	<i>Budaba</i>	<i>Nyange</i>	8
8	<i>Gisenyi</i>	<i>Kayove</i>	<i>Murama</i>	6
9	<i>Rubengeri</i>	<i>Bukonya</i>	<i>Mataba</i>	5
10	<i>Byumba</i>	<i>Kisaro</i>	<i>Mutete</i>	5
11	<i>Kibungo</i>	<i>Kigarama</i>	<i>Birenga</i>	5
12	<i>Umutara</i>	<i>Rukara</i>	<i>Gabini</i>	7
1-12	-	-	-	80 cellules

Après l'extension des juridictions *Gacaca* à un secteur par district en novembre 2002, il y a aujourd'hui 118 secteurs - 12 secteurs pilotes et 106 nouveaux secteurs - où les juridictions *Gacaca* fonctionnent, soit un total de 821 juridictions. Cela correspond à moins de 10% de toutes les cellules ou secteurs du pays. Au moins 90% des juridictions des cellules du pays doivent donc encore commencer, et en outre, toutes les juridictions *Gacaca* - plus de 1600 - aux autres niveaux (secteur, district et province).

Autant que possible, les observateurs/chercheurs locaux ont aussi suivi quelques juridictions *Gacaca* dans les cellules de ces nouveaux secteurs si elles étaient proches des cellules déjà observées. PRI a en outre commencé dans quelques autres zones, comme Gitarama ville, Ntongwe (Gitarama), Murambi (Umutara) et Nyamata (Kigali rural). Mais dans ce 5^{ème} rapport, nous ne parlerons principalement que des secteurs pilotes mentionnés.

B. Remarques générales concernant les objectifs des juridictions *Gacaca* confrontés à l'état d'avancement du processus

On rappelle que pour le gouvernement², les juridictions *Gacaca* sont conçues comme un système de justice participative qui permet :

1. de faire connaître la vérité sur ce qui s'est passé lors du génocide,
2. d'accélérer les procès du génocide,
3. d'éradiquer la culture de l'impunité,
4. de réconcilier les Rwandais et de renforcer leur unité.

1. Faire connaître la vérité sur le génocide :

Ce premier objectif est sans doute le plus délicat et le plus crucial pour la réussite de la *Gacaca*. Le travail de recherche de vérité est long et difficile. Il demande une implication de tous les acteurs concernés.

Une faible participation de la population à la *Gacaca*

Notre rapport n°III a parfois été critiqué par quelques agents de l'Etat - surtout oralement - à cause du fait que nous avons constaté que la participation de la population à la *Gacaca* était faible :

« En résumé, un manque d'intérêt croissant a été constaté de la part de la population (à l'exception notable de nombreux rescapés) dans cette étape du processus ; cela est également mis en évidence par le fait que beaucoup de participants ne s'expriment plus du tout pendant les réunions. » Rapport PRI n°III « Recherche sur la *Gacaca* - avril-juin 2002 » PRI, Kigali/Paris, juillet 2002

Nous présentons donc ici quelques chiffres plus concrets afin d'étayer cette information avec plus de précisions. Etant donné le fait que, selon le gouvernement, les juridictions *Gacaca* sont un système de justice participative, la participation ou la non-participation de la population à la *Gacaca* des cellules nous semble en effet être le facteur principal d'évaluation du bon fonctionnement de celles-ci et donc de réalisation ou non de l'objectif de recherche de la vérité.

A partir de quelques statistiques couvrant une période de trois mois seulement, force est de constater que la participation de la population est assez faible. Cela ne se manifeste pas tellement en termes de présence physique - malgré les pressions, parfois fortes, de la part des autorités locales pour inciter les gens à venir - mais surtout en termes de participation réelle : aveux, témoignages à charge ou à décharge qui sont d'une grande importance pour connaître la vérité. Surtout dans les villes ou autour des églises ou beaucoup de personnes ont été assassinées, il est souvent difficile d'identifier les auteurs et de savoir exactement ce qui s'est passé.

L'expérience nous montre que, généralement, cette situation ne s'améliore pas avec le temps. Particulièrement pendant la 6^{ème} séance - établissement des listes d'accusés. Si celle-ci dure pendant plus de 10 réunions, la participation de la population et des membres des sièges tend à diminuer fortement et les pressions des autorités locales (menaces, amendes, intervention de la « local defense force ») tendent à augmenter.

² Département des Juridictions *Gacaca* - Cour Suprême/DJG-CS : « Plan Stratégique du processus *Gacaca* 2003-2005 » Kigali, Mars 2003

Tableau 2 : Participation (présence et témoignages/aveux) de la population dans les juridictions *Gacaca* des cellules durant le période de recherche juillet-septembre 2002 (cf. annexes 1 et 2)

Indices de participation	ASF (juillet), N=15 sessions	PRI (septembre), N=50 sessions	Observations
Sessions qui ont eu lieu	87% (13/15)	82% (41/50)	Faible baisse du nombre de réunions qui ayant eu lieu selon les règles. Le pourcentage des réunions planifiées et tenues reste cependant assez haut.
- dont le quorum n'était pas atteint	8% (1/13)	10% (4/41)	
Sessions ajournées	13% (2/15)	18% (9/50)	
Utilisation de la pression	15% (2/13)	10% (4/41)	Peu de force utilisée.
Début à 11h00 ou plus tard	69% (9/13)	69% (20/29)	Le début des sessions continue à avoir lieu très en retard
Participation active de la population ³ durant les sessions (discussions, etc.)	40% (6/15)	18% (9/50)	Moins de participation active avec le temps (surtout pendant la phase des accusations et des aveux). Ce sont surtout les rescapés qui donnent des témoignages. Les non-rescapés hésitent et quand ils parlent de tueries, cela concerne surtout celles faites par des personnes en prison, mortes, disparues ou réfugiées.
Aveux (et pas uniquement pour des petits crimes)	20% (1/5)	11% (4/37)	La population fait peu d'aveux. Très peu de non-rescapés en liberté plaident coupable et s'ils le font, ils avouent des petits crimes (vol, pillage).

Afin de stimuler les aveux - comme une sorte de sensibilisation - les juridictions *Gacaca* ont commencé à inviter des détenus qui ont fait leurs aveux pour donner leurs témoignages face à la population.

Bien que cela ait souvent éveillé la population et rassuré certains rescapés sur le fait qu'établir la vérité était possible, cela a aussi créé des malentendus entre des groupes au sein de la population locale et ces détenus, ainsi qu'entre les rescapés et la population.

Difficulté de la recherche de la vérité

Comme cela a déjà été mentionné dans les rapports précédents (Rapports PRI n°III et IV), la plupart des personnes présentes, et les survivants en particulier, se montrent souvent assez choquées d'entendre ce type d'aveux et de les entendre de cette façon - c'est à dire exprimés sans la moindre manifestation d'émotion ou même avec beaucoup d'agressivité. Les rescapés se

³ Nous avons l'impression que dans beaucoup de Sièges, seuls les Présidents participent activement, parfois aidés par un ou deux collègues juges, mais en général, la plupart des juges ne participent pas du tout aux réunions publiques de la *Gacaca*.

demandent, avec raison, si ces aveux sont « sincères », dans la mesure où, souvent, aucun remords n'est exprimé. D'autres membres du public semblent aussi choqués par les accusations et la désignation de complices.

En outre, les détenus et les autres accusés tendent à présenter le génocide comme la conséquence d'une mauvaise politique menée par le précédent gouvernement et le régime colonial belge qui les a mis dans une position difficile (ce qui est aussi le point de vue du gouvernement actuel). Ils ne semblent pas endosser la responsabilité de leurs actes même s'ils avouent et demandent pardon. Pendant les sessions de *Gacaca* et pendant les interviews des détenus dans les prisons, les présumés coupables ne parlent quasiment jamais des motifs individuels qui les ont poussé à participer au génocide. La question du « pourquoi » n'est jamais posée par aucun des juges *Gacaca* lors des sessions auxquelles nous avons participé. Cela nous semble limiter la bonne compréhension de la vérité du génocide au niveau local.

Comme nous l'avons déjà dit auparavant, les aveux des détenus, partiels ou complets, sont jusqu'à maintenant, la source principale pour établir la vérité sur le génocide. Ce genre de sessions doit donc certainement être poursuivi. Cependant, il serait souhaitable que ces détenus soient un peu mieux préparés avant ces présentations afin qu'ils soient conscients de la nécessité de se présenter de façon moins arrogante.

Sensibilisation

PRI a observé (cf. les études de cas suivantes) qu'il y a souvent une peur quasi généralisée de la population pour oser parler et qu'il y a une augmentation de la tension au sein de certaines communautés ainsi qu'un sentiment d'insécurité. Cela est expliqué suite à des cas d'intimidations subies par des rescapés et des témoins à charge et suite à des arrestations de quelques personnes accusées d'avoir participé au génocide.

Nous avons aussi observé des cas de corruption et des cas de fuites du pays. Diverses rumeurs montrent que la 6^{ème} séance - établissement des listes d'accusés - et la 7^{ème} séance - établissement des fiches individuelles des accusés et de leur catégorisation - sont des séances difficiles et compliquées.

Une sensibilisation plus intense nous semble en effet être cruciale, surtout au sein de la population locale. Cela pourrait être fait soit en direct soit à travers les détenus qui ont fait leurs aveux.

Cependant, cela n'est pas suffisant. La sensibilisation ne peut pas non plus régler tous ces problèmes de méfiance ou de mécontentements de la population. Il nous paraît en effet indispensable que des actes soient posés afin de faire stopper les arrestations arbitraires, les intimidations et afin de permettre un dialogue entre la population et les autorités.

Dans les rapports de PRI, de DiDé et même de la 6^{ème} Chambre, il est mentionné que la sensibilisation concernant la *Gacaca* et le TIG - qui est de la responsabilité du Minijust - n'est pas encore suffisante et ne semble pas toujours atteindre la population locale. Cela est constaté bien que, selon l'étude de la CNUR (janvier 2003, p. 20), 85% des personnes interrogées ont l'impression d'avoir été informées de manière adéquate sur les buts et les procédures de la *Gacaca*. La réalité est cependant bien différente.

La radio est généralement considérée - à juste titre - comme un des médias le plus important pour la sensibilisation de la population rwandaise. Il est donc surprenant de noter que, selon cette

étude de la CNUR, « la radio ne semble pas avoir été un média privilégié pour la transmission d'information, puisque ceux qui possèdent une radio ne se disent pas [pour autant] mieux informés que les autres ». Selon nous, cette observation est plutôt la conséquence d'une recherche insuffisante que d'un fonctionnement insuffisant de la radio comme source d'information. D'ailleurs, cette même recherche note que, pour les juges *Gacaca*, la radio joue un rôle primordial.

Etant donné que la sensibilisation sur la *Gacaca* et la Réconciliation fait partie du programme du gouvernement, il est probable que les réponses aux questions concernant ce genre de thèmes relèvent de la complaisance. Les opinions exprimées peuvent donc être beaucoup plus positives que la réalité. Malheureusement, l'enquête d'opinion de la CNUR n'a pas inclus de questions pour tester le niveau de connaissance réelle de la population sur les buts et procédures des juridictions *Gacaca*.

Vu les problèmes liés à la sensibilisation, nous approuvons fortement le recrutement d'un expert au Minijust afin d'améliorer cette partie importante du programme *Gacaca* et de ses corollaires - le programme d'indemnisation et le TIG.

Outre les institutions de l'Etat, d'autres institutions et organisations s'occupent de la sensibilisation : organisations de la société civile et églises.

Le rôle des églises ?

Dés le premier rapport, nous avons déjà parlé du rôle des églises dans la mobilisation de la population pour participer aux juridictions *Gacaca*, pour faire des confessions et pour demander et/ou accorder le pardon afin de contribuer à la réconciliation. Cela peut surprendre quand on connaît le rôle que certaines églises ont pu jouer pendant le génocide. Certains de leurs responsables ont même été condamnés. Malgré cela, d'après nos observations, les églises contribuent aujourd'hui au processus de réconciliation même si cela reste à un niveau peu important⁴. Elles tendent à renforcer les efforts de l'Etat dans ce domaine.

Dans ce cadre, il est important de mentionner le « Projet de l'arbre *Umuwumu* »⁵ des églises évangéliques. Elles ont organisé des séries de réunions dans beaucoup de prisons afin d'encourager les détenus à faire leurs confessions et à participer activement aux juridictions *Gacaca*. PRI a participé à l'une de ces réunions dans la prison de Nyanza. L'évangélisation dans les prisons semble en effet avoir contribué à l'augmentation des aveux et aux demandes de pardon. La perspective d'une libération, liée au système d'aveu, reste probablement le facteur principal de motivation pour que les détenus reconnaissent leur culpabilité partielle ou entière. Cela reste en effet un facteur plus important qu'une conversion du cœur ou une prise de conscience réelle. La croissance rapide du nombre des aveux après le communiqué de la Présidence (cf. rapport PRI n° IV, janvier 2003) et la manière dont les aveux sont souvent faits (cf. rapport PRI n°III, juillet 2002) pousse à croire que les remords ont peu d'effet et que beaucoup de coupables ne se sentent pas vraiment responsables des crimes qu'ils ont commis.

Les réunions organisées par l'Eglise Catholique du Rwanda dans le cadre du projet « Justice et Paix » concernant les juridictions *Gacaca* sont souvent basées sur le message des évêques

⁴ Une étude menée par l'Université Johns Hopkins à la fin 2000 a constaté qu'à ce moment là, l'Eglise n'était pas une source importante d'informations, ni dans les zones rurales, ni dans les zones urbaines. Mais cela semble avoir changé depuis, surtout dans les prisons.

⁵ Cf. Prison Fellowship Rwanda "The Umuwumu Tree Project : Planting Deep and True Reconciliation in Rwanda"

catholiques « Pour une Justice qui Réconcilie »⁶. PRI a participé aux réunions de Kigali-ville et dans un district rural de Cyangugu. Durant ces réunions ou services religieux auxquels beaucoup de personnes ont assisté, les rwandais ont été invités à faire des juridictions *Gacaca* 'une justice qui réconcilie'. Durant ces services, les espoirs et les craintes suscités par les juridictions *Gacaca* ont aussi été discutés.

Certains rescapés du génocide ont accordé leur pardon à ceux qui ont tué les leurs, souvent pour des raisons religieuses et après des demandes de pardon ressenties comme étant véritablement sincères de la part des coupables.

Il y a aussi des rescapés, quoique très peu nombreux, qui ont demandé pardon pour certains actes qu'ils ont commis après le génocide, comme la vengeance, l'appropriation des biens d'autrui, leur contribution à l'emprisonnement de certaines personnes de façon arbitraire ou pour avoir considéré tous les Hutu comme génocidaires. Leurs confessions sont souvent mal vues par leurs compagnons rescapés.

Certaines organisations de la société civile assistent aussi le gouvernement pour les programmes de sensibilisation. Cependant, leur tâche principale est souvent autre : le monitoring ou la recherche concernant le processus de *Gacaca*.

Formation des juges

Une meilleure formation des juges semble nécessaire. Cela n'est pas seulement indispensable pour les nouveaux intègres qui ont remplacé les autres - qui n'ont jamais eu de formation - mais aussi pour les anciens. La sélection des nouveaux juges pour les juridictions *Gacaca* devrait mieux tenir compte des capacités de ce groupe car les tâches des juges sont multiples et lourdes. De plus, une certaine rémunération (seulement promise jusqu'à ce jour) semble être un préalable afin de susciter une participation plus active de la part des juges *Gacaca* qui n'ont reçu jusqu'ici aucune compensation pour leurs efforts et leur perte de temps de travail. Vis-à-vis de la majorité des autorités locales, ils n'ont pas plus de prestige social que le reste de la population.

Implication des autorités

Le bon fonctionnement de la *Gacaca* serait aussi sans doute amélioré si plus de membres de l'élite ou des « intellectuels » participaient et si les autorités locales se montraient plus engagées et intéressées. Ces derniers semblent en effet avoir un fort impact sur la population et sur les juges : négativement dans le cas de l'Umutara, positivement comme dans le cas de certaines juridictions de Gisenyi (cf. les études de cas exposées dans ce rapport).

Crédibilité de la justice du génocide

Force est de constater que certains événements comme :

- une libération décidée par le Parquet ou par le Tribunal de 1^{ère} Instance de personnes vues par la population (et surtout par les rescapés) comme de vrais génocidaires (cf. cas de Cyangugu, Byumba),
- des arrestations récentes considérées par la population locale comme arbitraires (cf. Umutara),

⁶ « Pour une Justice qui Réconcilie », Message des évêques catholiques du Rwanda pour la période des 'juridictions *Gacaca*' Kigali, 13 juin 2002. Cf. aussi : Archidiocèse de Kigali, « Célébrons le SYNODE », 29/12/2001, Kigali, 2002

- ou la non-libération de personnes qui se trouvent depuis longtemps incarcérées mais qui sont considérées comme étant innocentes par la population (cf. Gisenyi) ont des effets très négatifs sur la motivation de la population à participer à la *Gacaca*. Pour limiter ce genre de problèmes, il est souhaitable de continuer des programmes comme celui du Parquet/RCN afin de compléter les dossiers vides ou incomplets et de libérer les personnes concernées si rien ne peut être trouvé.

Comme cela a été vu précédemment et comme cela ressort des études de cas ci-dessous, le fait de ne pas permettre des discussions sur les cas des victimes de guerre ou des vengeances, joue aussi un grand rôle dans la non-participation de la population (cf. le cas de l'Umutara). Dans certaines juridictions, la population - comme à Gisenyi - a essayé elle-même de trouver une solution à ce problème. Cela s'est révélé être acceptable pour les deux parties.

2. Accélérer les procès du génocide : Vider les prisons ?

Avec l'accélération prévue des procès du génocide grâce à la mise en place de la *Gacaca*, ni les victimes ni les suspects ne devraient attendre des années pour que justice soit faite. Il était donc prévu qu'avec la *Gacaca*, un grand nombre de détenus quitteraient les prisons assez rapidement.

Pourtant la réalité semble être un peu différente. Un rapport sur la Justice au Rwanda⁷ a conclu que le problème principal du système judiciaire rwandais est sa lenteur.

Il est vrai que jusqu'à ce jour, la grande majorité des détenus n'ont pas été libérés par les tribunaux classiques : environ 7 000 prévenus ont été jugés dont 25% acquittés soit environ 2 000 personnes libérées seulement. Les juridictions *Gacaca* ont pu libérer quelques dizaines de personnes quand aucune preuve de délit n'a pu être trouvée. Les libérations massives ayant eu lieu ont été faites en application du communiqué émanant de la Présidence du 1^{er} janvier 2003. Cela relevait donc d'une décision du pouvoir exécutif et non pas du pouvoir juridique (cf. rapport PRI n°IV).

Ce communiqué annonçait la libération provisoire des détenus de différentes catégories. Au mois de mai, plus de 20 000 personnes, dont la grande majorité était des détenus en aveux accusés de génocide, sont donc sorties de prison après avoir passé trois mois dans des camps de solidarité - Ingando. Cela devrait probablement être suivi par beaucoup d'autres libérations après les élections de fin 2003.

Il n'est pas certain que tout cela mène véritablement à une diminution considérable et durable de la population carcérale. En effet, les détenus qui ont avoué - environ 32 000 à la fin 2002 - ont incriminé de nombreuses autres personnes dont le nombre a été estimé à 250 000 (cf. rapport PRI n°IV). Même si ce chiffre peut être très exagéré ou si tous les 'complices' dénoncés ne sont pas arrêtés, les cas les plus graves le seront sans doute vu l'objectif de la justice d'éradication de la culture d'impunité.

Nous sommes donc confrontés ici, non seulement à un aspect purement logistique de place disponible dans les prisons, mais aussi à la nécessité de permettre l'incarcération de ces nouveaux accusés par les juridictions *Gacaca*. Cela signifie une lourde tâche pour cette nouvelle institution qui ne fonctionne pas encore de façon optimale. Cela touche aussi aux aspects politiques, sociaux, et même économiques étant donné l'impact de nouvelles arrestations éventuelles à une grande échelle. Cela générera probablement une augmentation de la peur, de la méfiance et de mouvements de panique parmi certaines couches de la population. Cela pourrait peut-être mener

⁷ CAGEP-Consult : "Assessment of the Judicial Sector in Rwanda" Kigali, USAID, November 2002, p. 22

à un résultat global contraire à l'objectif de la *Gacaca* en termes de réconciliation des Rwandais et de renforcement de leur unité. L'impact économique des arrestations pourrait aussi être assez négatif.

Alternatives à l'emprisonnement

Dans ce rapport, PRI réitère une recommandation déjà faite antérieurement, qui est de « réfléchir à ce problème des *nouveaux détenus du génocide* (au moins pour ceux de la 2^{ème} catégorie qui veulent passer aux aveux et ceux de la 3^{ème} catégorie) et d'envisager des alternatives à l'emprisonnement qui seraient proposées avant toute incarcération. Par exemple, le travail d'intérêt général représenterait alors, non plus la moitié mais l'intégralité de la peine. Des libérations conditionnelles⁸ pourraient être envisagées et/ou une version rwandaise de la Commission de Vérité et de Réconciliation sud-africaine, permettant éventuellement une sorte d'amnistie générale, (...) » (Rapport PRI n°I, p. 36).

Pourtant, cette dernière solution d'amnistie générale sera perçue - surtout par beaucoup de rescapés - comme l'inverse de l'objectif d'éradication de la culture d'impunité.

3. Réconciliation⁹ et unité nationale ?

Les deux programmes qui doivent accompagner la *Gacaca* et qui visent également à réconcilier les Rwandais et à renforcer leur unité sont :

- l'indemnisation des victimes du génocide,
- et le programme de travail d'intérêt général - TIG.

Le développement de ces deux programmes semble actuellement bloqué. Nous espérons que cela n'est pas le signe d'un manque de volonté de la part du gouvernement à les mettre en place.

Cependant, le processus de réconciliation est en effet un processus de longue durée et pourrait expliquer le fait que ces programmes ne fonctionnent pas encore. De plus, ces deux programmes demandent un investissement important en termes de ressources financières et cela est sans doute aussi un obstacle à leur bon déroulement.

Indemnisation

La loi d'indemnisation des victimes du génocide n'a toujours pas été votée par l'Assemblée Nationale malgré le fait qu'un nouvel avant-projet instituant le 'Fonds d'Indemnisation' (FIND) a déjà été discuté par le Conseil des Ministres au mois d'août 2002.

Selon Heidi Rombouts¹⁰, le nouveau projet de loi est plus pragmatique que l'ancienne version. D'une part, le groupe des bénéficiaires dont le nombre exact est inconnu, est beaucoup plus

⁸ Il va de soi que si cette solution est envisagée, elle nécessiterait un amendement de la loi sur la *Gacaca* ainsi qu'une sensibilisation et explication à la population.

⁹ La réconciliation est, selon nous, un processus pouvant prendre plusieurs générations. Il est souvent résumé par des universitaires travaillant dans ce domaine comme « clôturer, guérir et réhabiliter » (Galtung) ou comme un processus grâce auquel les parties qui ont expérimenté un conflit destructeur essaient de rétablir une relation vécue comme étant un minimum acceptable (Kriesberg). Cette notion est souvent exprimée par nos interlocuteurs rwandais comme "vivre ensemble sans peur".

¹⁰ Voir « Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du fonds d'indemnisation des victimes des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité commises entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31 décembre 1994 » et la discussion de ce 'projet de loi' - sur laquelle ce paragraphe est basé par Heidi Rombouts

restreint - celui des rescapés¹¹ et pas des victimes, d'autre part, l'adoption de l'idée de donner à chaque rescapé un montant fixe¹² limite aussi le montant total à prévoir.

Cependant, ce nouveau projet de loi stipule que l'indemnisation peut aussi être versée sous forme de services, particulièrement dans le domaine de l'enseignement, de la santé et du logement. L'Etat envisage de verser 8% des recettes internes pour alimenter ce fond, ce qui est un peu plus que les 5% actuellement versés au FARG - Fonds d'Assistance aux Rescapés du Génocide - et qui ne suffisait pas pour pourvoir aux besoins des rescapés. En outre, l'Etat ne parvenait toujours pas à verser ce pourcentage prévu.

La relation entre le FARG et le FIND n'est pas encore très claire et l'on se demande s'il s'agit seulement d'un changement de nom. L'association IBUKA a exprimé ses inquiétudes quant à ce projet de loi. Elle le perçoit comme un signe selon quoi le gouvernement n'est pas prêt à faire un effort supplémentaire pour les rescapés. Cependant, lors de son 2^{ème} Congrès¹³ qui vient d'avoir lieu à Kigali, le Président sortant a souligné qu'il n'existait pas de conflits entre IBUKA et l'Etat.

Une étude critique sur la Justice¹⁴ en général, réalisée par une équipe de consultants pour l'USAID/Rwanda, mentionne, comme limitation et comme défi principaux pour arriver à un état de droit au Rwanda, le fait suivant : « Reconnaître les victimes et valider leurs droits, bien que les réparations sont purement théoriques en ce moment, étant donné que la plupart de ceux qui doivent les payer sont insolubles et que les moyens de recouvrement de force, en fin de compte, sont inexistants. Mettre en place un Fond d'indemnisation des survivants du génocide et un système de rémunération pendant et après les jugements ».

Indemnisation dans le cadre de la *Gacaca*

Il n'est pas facile de calculer les pertes subies en 1994 et de déterminer le montant des dommages et intérêt. Cela fait partie des tâches de l'Assemblée Générale et du Siège des juridictions *Gacaca* qui doivent remplir pour cela des fiches détaillées et assez compliquées pour les victimes et tous leurs dommages par ménage - Fiches Parties Civiles. Les dommages subis peuvent être la perte de membres de la famille, des blessures ou la perte de biens matériels¹⁵.

: « Réparation pour les victimes au Rwanda. Observations concernant le projet de loi du fond d'indemnisation (FIND) au Rwanda, Premiers résultats d'enquête », Kigali, août 2002, Heidy.Rombouts@ua.ac.be

¹¹ Rombouts répète que la définition de rescapé (principalement 'toute personne qui était poursuivie en raison de son ethnie ou de ses idées non favorables au génocide et aux massacres') en soi n'exclut pas l'une ou l'autre ethnie. Il y a des hutus qui sont rescapés et des tutsi qui ne le sont pas, mais malgré cela, elle donne des exemples qui montrent que cette définition de bénéficiaire a « tendance à être liée à l'ethnicité ». De plus, selon elle, la notion de 'rescapé' est plus restreinte que celle de 'victime'.

¹² Un montant fixe de 11 500 000 FRW par rescapé ou à peu près 23 500 US\$ a été décidé. Ce montant est proche de celui proposé par Ibuka. Il est pourtant très élevé aux vues des moyens de l'Etat. Dans une version antérieure du projet de loi en 2001, des barèmes détaillés avaient été proposés pour indemniser les bénéficiaires. Cela devait être la tâche difficile des *inyangamugayo* de calculer les pertes et de déterminer le montant des dommages et intérêts.

¹³ Messages radio traduites de Kinyarwanda en Français par la GTZ : « 2^{ème} Congrès de l'Association IBUKA », Kigali GTZ, lundi 21 octobre 2002

¹⁴ CAGEP-Consult, 2002, p. 22

¹⁵ Cf. Département des Juridictions *Gacaca* - Cour Suprême/DJG-CS : « Manuel explicatif sur la loi organique portant création des juridictions *Gacaca* » Kigali, octobre 2001, p. 64 à 72

Les débats ayant lieu durant les 5^{èmes} sessions des juridictions *Gacaca* sur les dommages subis sont souvent assez mouvementés¹⁶ pour réussir à trouver une version correcte des faits. Cela est compliqué de faire une évaluation juste des biens endommagés, détruits ou pillés (surtout pour les maisons et le bétail) plus de 8 ans après le génocide.

Souvent, certains dommages ont déjà été réparés par les auteurs et il y a alors une certaine confusion pour savoir si ces dommages doivent être inscrits ou pas sur ces fiches : risque de double indemnisation.

Il y a aussi des contestations de la part de certains participants comme quoi des biens perdus auraient été surestimés : problème de fausses informations.

La population concernée ne semble pas toujours consciente du fait que leur participation active ou non, peut influencer le montant des réparations¹⁷ éventuelles à faire. A Byumba, un rescapé durant une session, a attiré l'attention de la population sur ce point. Cela nous semble en effet un point très important dans un contexte de pauvreté généralisée¹⁸. Cela a pour conséquence que beaucoup de coupables n'ont probablement pas les moyens de payer, même si la réparation est fixée à l'amiable.

Un exemple à Byumba :

En général les activités de recensement des biens et des immeubles des rescapés ont suscité des discussions partout suite à des exagérations de certaines personnes. Un certain N de Kimisugi voulait faire recenser deux fois les biens de chez M, son oncle paternel. La population a refusé et on lui a dit la vérité.

A Muhororo, il y a eu des discussions sur les tôles des maisons des rescapés qui avaient ensuite été récupérées par leur propriétaire.

Le cas d'une vache appartenant à une femme mariée à un Tutsi qui est mort pendant le génocide : la vache a été tuée avec les vaches du père de la femme Hutu ainsi que son père. Quand celle-ci a réclamé, les Hutu ont réagi, en disant que cette vache devait être considérée comme les autres vaches des Hutu.

Le nouveau projet de loi peut avoir des conséquences pour les juridictions *Gacaca*. Selon Rombouts, cela pourrait simplifier le remplissage des fiches parties civiles¹⁹. Cependant, cela ne se confirme pas car le type de données détaillées à mettre dessus peut aussi servir à réclamer des dommages et intérêts à l'encontre des personnes déjà condamnées pénalement.

Il y a d'ailleurs beaucoup d'inquiétudes dans ce domaine car selon la Liprodhor²⁰, les jugements par les tribunaux classiques ont prononcé des condamnations pour indemniser les dommages

¹⁶ Voir Béatrice Mukamurenzi : « Problématique d'indemnisation des victimes du génocide », *Le Verdict* n°41, août 2002, p. 6 et 7

¹⁷ On rappelle le fait que les personnes qui ont commis des infractions contre les biens doivent trouver un règlement à l'amiable soit avec les victimes, soit devant l'autorité publique ou en arbitrage et qu'elles ne peuvent plus être poursuivies pour les mêmes faits : cf. Manuel DJG, 2001, p. 26

¹⁸ En 2001 le pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté ('the poverty line') était de 60%. Cf. National Poverty Reduction Programme : "The Government of Rwanda Poverty Reduction Strategy Paper", Ministry of Finance and Economic Planning, Kigali, June 2002

¹⁹ Cf. note 10 : montant fixe

²⁰ Cf. note 16 : article dans *Le Verdict*

tant matériels que moraux, mais jusqu'à ce jour, aucune décision n'a été exécutée. Le risque d'insolvabilité des personnes condamnées reste un grand problème, pas seulement pour les juridictions classiques, mais aussi pour les juridictions *Gacaca*.

Le fait que la loi instituant le fonds d'indemnisation ne soit pas encore passée tandis que les juridictions *Gacaca* ont déjà commencé depuis longtemps, est, selon nous, non seulement une indication des problèmes inhérents au processus d'indemnisation (manque de moyens, manque d'appui de la part de la communauté internationale, manque de données sur le nombre des bénéficiaires, etc.), mais peut être aussi, l'indication d'une faible volonté politique à mettre en place cette indemnisation. Le même argument peut être appliqué au programme de mise en place du TIG. Il est pourtant souhaitable que le fond d'indemnisation soit en place avant que les juridictions *Gacaca* commencent à condamner les gens à la peine alternative du TIG.

Le Travail d'Intérêt Général (TIG) et *Gacaca*

La même étude sur la Justice citée ci-dessus²¹ mentionne aussi comme défi principal, l'établissement et la gestion du système de Travail d'Intérêt Général - TIG comme une peine alternative à l'emprisonnement pour ceux qui ont avoué leurs crimes. Selon cette étude, 73% des sondés sont intéressés par le TIG. Le programme de Travail d'Intérêt Général avance très lentement. Les magistrats trouvent que la planification et l'organisation du TIG durent trop longtemps.

Selon la recherche de la CNUR²², 90% des prisonniers et de la population en général, 75% des rescapés pensent que le TIG s'exécutera dans leurs communautés et que cela favorisera la réconciliation. Même si ce chiffre de 90% semble très important, de tels résultats devraient encourager le gouvernement à accélérer le processus de mise en place.

Bien que le plan d'action de mise en place du TIG²³ ait été approuvé par le Ministre de la Justice²⁴ depuis maintenant plus d'un an, en août 2002, le financement pour l'exécution de ce programme n'est toujours pas disponible.

Des développements récents comme le communiqué présidentiel du 1^{er} janvier 2003 et les préparatifs des élections peuvent avoir retardé la mise en oeuvre du TIG. Cependant, quelques personnes²⁵ hautement qualifiées ont été nommées membres du « Secrétariat Exécutif du Comité National du TIG » et leur bureau est ouvert. Les comités TIG des provinces sont en place, ainsi

²¹ CAGEP-Consult, 2002, p. 22

²² CNUR : « Sondage d'opinion sur la participation à la *Gacaca* et la Réconciliation Nationale » CNUR, Kigali, janvier 2003, p. 24

²³ Serge Rumin, consultant PRI : « Plan National Stratégique pour la mise en oeuvre du Travail d'Intérêt Général comme peine alternative à l'emprisonnement au Rwanda » PRI, Kigali, juillet 2002

²⁴ Courrier du Ministre de la Justice et de Relations Institutionnelles, Mr Jean de Dieu Mucyo, adressé à PRI en août 2002

²⁵ L'ex-procureur général de Nyabisundu et une des personnes clés des sessions de pré-gacaca, Mr Jean Marie Mbarushimana, est devenu le secrétaire exécutif de ce Comité. Ses adjoints sont Mr Anastase Nabahire (ex secrétaire exécutif d'IBUKA) et le colonel Charles Musitu.

que ceux des districts et des secteurs pilotes. Le Minijust a même commencé la formation des membres de ces Comités TIG.

En revanche, la sensibilisation sur le TIG reste encore très faible. Un manuel sur le TIG n'est pas encore produit, les agents du TIG ne sont pas encore recrutés et, par conséquent, leur formation n'a pas encore pu se faire.

Le fait que la mise en place du TIG connaisse d'inquiétants retards est parfois interprété - comme dans le cas de l'indemnisation - comme un manque de volonté politique de la part du gouvernement.

Apart PRI²⁶, seule une autre organisation (Dignité en Détention/DiDé) a travaillé sur le TIG. DiDé, une organisation non gouvernementale suisse a commencé, mi-décembre 2002, une étude sur les conditions de faisabilité du TIG dans la province de Gitarama²⁷.

Cette étude conclut - tout comme PRI - que la réussite des juridictions *Gacaca* dépend de la réussite du TIG. Le souci majeur, unanimement exprimé, est la faible sensibilisation de la population - qui relève de la responsabilité du Ministère de la Justice - qui risque d'entraîner une perception négative du TIG par une partie de la population. Des représentants des victimes du génocide craignent que la peine alternative à l'emprisonnement ne devienne une sorte de tourisme pour les condamnés, tandis que les détenus craignent que le TIG ne se transforme en travaux forcés. Ces divergences d'opinions semblent s'estomper rapidement dès que des explications claires sont données, dès que la sensibilisation est bien faite.

Si le Ministère de la Justice répond effectivement à ce souci de sensibilisation, les principaux acteurs concernés par le TIG sont, selon DiDé, optimistes en ce qui concerne la faisabilité du TIG dans la province de Gitarama.

C. Monitoring du programme Gacaca et recherche par le gouvernement rwandais, les organisations rwandaises et internationales

La société civile rwandaise a déjà commencé le monitoring indépendant du processus *Gacaca*. Dès le début, IBUKA et la Liprodhor²⁸ étaient présents à beaucoup de réunions des juridictions *Gacaca* et au début 2003 le PAPG (Projet d'Appui de la société civile au Processus *Gacaca*) a été mis en place dans le cadre d'un projet de cinq collectifs rwandais de Droits de l'Homme²⁹. Ces collectifs sont déjà intervenus dans le monitoring des élections des juges *Inyangamugayo* en octobre 2001³⁰. Le PAPG a élaboré des instruments de travail très utiles tels que le guide de l'agent de

²⁶ Klaas de Jonge, consultant PRI : "Co-ordination Mission on Community Service in Rwanda" PRI, Kigali, February 2001 et Serge Rumin, consultant PRI : « Plan National Stratégique pour la mise en oeuvre du Travail d'Intérêt Général comme peine alternative à l'emprisonnement au Rwanda » PRI, Kigali, juillet 2002

²⁷ Dignité en Détention/DiDé : « Etude sur les conditions de faisabilité des Travaux d'Intérêt Général dans la Province de Gitarama, réalisée entre mi-décembre 2002 et mi-mars 2003 » DiDé, Kigali, 2003, p. 8

²⁸ Cf. leur mensuel « Le Verdict » consacré aux procès de génocide au Rwanda et leur rapport « Rapport d'observations sur les activités des assemblées des juridictions *Gacaca* de cellule » Liprodhor, juin-juillet 2002

²⁹ CLADHO : Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme,
LDGL : Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs,
CCOAIB : Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base,
IBUKA : Association des rescapés du génocide,
PRO-FEMMES/Twese Hamwe: un collectif d'associations de femmes

³⁰ "Rapport sur l'observation des élections des membres des organes des juridictions *Gacaca* au Rwanda, octobre 2001" CLADHO, CCOAIB, IBUKA, LDGL, PRO-FEMMES TWESE HAMWE, Kigali, décembre 2001

monitoring et le manuel de formation. Avec plus de 150 agents de monitoring, cette organisation est la plus importante suivant les travaux des juridictions *Gacaca*.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme/CNDH qui a pour mission de coordonner le monitoring assuré par les différents intervenants, a aussi des observateurs sur le terrain qui suivent régulièrement les séances des juridictions *Gacaca*. La CNDH n'a pas encore produit de rapports sur la *Gacaca*.

En revanche, le Département des Juridictions *Gacaca*/DJG ou la 6^{ème} Chambre a entrepris une évaluation interne de la formation des Juges *Gacaca* et du fonctionnement des juridictions *Gacaca*³¹. Les résultats ont été publiés. Après cette phase d'observation dans les 12 secteurs pilotes du pays, le Département *Gacaca* a étendu ses activités à partir de novembre sur un secteur par district (soit 106 secteurs). Selon les informations les plus récentes, certaines juridictions *Gacaca* compétentes devraient probablement démarrer les procès proprement dits, en choisissant des cas de détenus de la 4^{ème} catégorie en aveux. Cela devrait avoir lieu après les élections, c'est-à-dire à partir d'octobre 2003.

Après la 2^{ème} phase - celle de l'établissement des fiches individuelles des accusés et de la catégorisation de ces derniers, les activités des juridictions *Gacaca* se sont provisoirement arrêtées dans les 12 secteurs pilotes. Cela est dû au fait qu'avant le démarrage de la 3^{ème} et dernière phase des jugements, tous les secteurs du pays doivent être au même niveau d'activités. Cela semble en effet plus prudent car beaucoup d'accusés ont commis leurs délits dans différents endroits qui devraient donc tous être étudiés. Les deux premières phases de la *Gacaca* doivent donc être réalisées par tous les secteurs avant que les jugements puissent commencer à un niveau national. Cependant, si cela n'est pas bien expliqué et préparé, des conséquences négatives pourraient en découler. La démotivation des juges et des membres de l'Assemblée Générale dans les secteurs pilotes, qui auraient à attendre des mois ou même une année avant que les tribunaux reprennent pour entamer la phase des jugements, risquent d'être mise à mal. Cela reviendrait à une perte d'efficacité difficile à récupérer.

D'autres acteurs rwandais dans le domaine de *Gacaca* comme le Ministère de la Santé (Minisanté) qui emploie des conseillers en trauma ou, les agents de la « Direction du mémoire du génocide » du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (Mijespor) qui est en charge de la coordination de la recherche et de la documentation du génocide, sont beaucoup moins présents sur le terrain. Il nous semble que la 'Direction de la mémoire du génocide', n'arrive pas à s'organiser et à faire son travail de coordination.

La réconciliation étant un des objectifs de la *Gacaca*, il n'est pas étonnant que la *Gacaca* intéresse la Commission Nationale de l'Unité et de la Réconciliation/CNUR. Bien que peu visible sur le terrain, cette Commission a publié une recherche³² réalisée par sondage d'opinions auprès de la population sur leur participation à la *Gacaca* et sur la réconciliation nationale. Les résultats de cette enquête sont intéressants et utiles³³.

³¹ Département des Juridictions *Gacaca* - Cour Suprême/DJG-CS : « Rapport sur la formation des personnes intègres des juridictions *Gacaca* » Kigali ; DJG-CS : « Rapport d'activités des Juridictions *Gacaca*, octobre, novembre, décembre 2002 » Kigali, février 2003

³² CNUR : « Sondage d'opinion sur la participation à la *Gacaca* et la Réconciliation Nationale » CNUR, Kigali, janvier 2003

³³ Bien que les réponses aux questions concernant la *Gacaca* et la réconciliation nous semblent plus positives que la réalité (cf. ci-dessus) et qu'il est vraiment dommage que cette enquête se soit limitée aux attitudes sans essayer de tester la connaissance réelle de la population sur ces thèmes.

Cette étude montre que plus de la moitié - 54% - de la population ne souhaite pas participer activement aux sessions des juridictions *Gacaca*. Si on ajoute à ce pourcentage celui des juges qui pratiquement ne pourront pas témoigner - 23% - il ne reste, selon la CNUR, qu'un quart de la population prête à s'engager activement dans la *Gacaca*. Les rescapés témoignent un peu plus que la moyenne, mais ce sont surtout les prisonniers qui ont l'intention de témoigner.

Ces études et recherches concernant la participation à la *Gacaca* concordent en grande partie avec nos observations de terrain concernant le comportement de la population dans les juridictions *Gacaca*.

Concernant l'effet réconciliateur de la *Gacaca* (CNUR, 2003, p. 22 à 29), les opinions des rescapés et des prisonniers sont assez opposés. Selon cette étude, les prisonniers semblent minimiser les facteurs négatifs (aggravation des tensions, etc.) et les rescapés semblent les amplifier. Ces derniers pensent, par exemple, que la cohabitation des familles de coupables et des rescapés sera difficile, tandis que pour les prisonniers, la réconciliation familiale du coupable et de la victime après la *Gacaca* est possible.

En plus de Penal Reform International/PRI, au moins quatre autres organisations internationales suivent les juridictions *Gacaca*. Il s'agit de Avocats Sans Frontières/ASF, Human Rights Watch/HRW, Amnesty International/AI et African Rights. Elles ont toutes publié des rapports, ou sont sur le point de le faire en ce qui concerne HRW³⁴.

De nombreux étudiants en troisièmes cycles, venant de différentes universités dans le monde (notamment d'Angleterre, de Belgique, des Etats-Unis, de France, du Japon et des Pays-Bas), font aussi des études sur les juridictions *Gacaca*. Ils les font souvent en coopération avec l'Université de Butare ou avec une des organisations internationales mentionnées plus haut, mais peu de ces études sont déjà disponibles³⁵.

II. Etude de Cas : La juridiction *Gacaca* des cellules de Ibiza, Umwiga et Kabeza (secteur Gahini, Rukara, Umutara)

La cellule de Gahini fait partie du district de Rukara dans la province de l'Umutara.

La province Umutara est une nouvelle province existant depuis 1996. Elle est située au Nord-Est du pays et recouvre environ 75% de l'ancien parc national de l'Akagera. Elle est composée de 8 districts qui faisaient partie de la province de Kibungo ou de la province de Byumba. Le district de Rukara appartenait à la province de Kibungo, il est donc situé au sud de la province Umutara.

Environ la moitié de la population de ces provinces sont des "rapatriés de 1959". Une première vague de réfugiés qui avaient fui le pays en 1959 sont revenus de leur exil d'Ouganda et de Tanzanie juste après la fin du génocide et se sont en effet installés dans cette province. La plupart

³⁴ ASF suit les juridictions *Gacaca* dans quelques secteurs et a mis ses rapports de monitoring des juridictions *Gacaca* sur leur site web <http://www.asf.be>;

Amnesty International : "Rwanda. *Gacaca* : A question of justice" Amnesty International, Décembre 2002

Différents rapports d'*African Rights*, entre autres sur "Histoire du génocide" dans différents secteurs où ont commencé les juridictions *Gacaca*

³⁵ Une des exceptions est un rapport d'étudiant de l'université d'Harvard : « *Gacaca* Jurisdictions. Interim Report of Observations , June 10-August 8, 2002", composé par Catherine Honeyman, 30/08/2002

des réfugiés n'ont pas réclamé leurs anciennes propriétés. Ils se sont installés (des pasteurs pour la plupart) sur les anciens terrains du parc national. Les autres ont partagé des terres avec la population déjà installée avant le génocide.

L'autre moitié de la population, les "anciens" comme ils sont souvent appelés, consiste en un petit groupe de rescapés et le reste de la population locale majoritairement hutu³⁶. De cette partie de la population, beaucoup avaient fui en 1994 vers la Tanzanie en conséquence de la guerre et par peur de vengeance de la part du FPR. La majorité de la seconde vague de réfugiés rentrée en 1997 a donc souvent retrouvés des « rapatriés de 1959 » installés sur leurs terres à leur retour. Certains ont partagé leurs champs sans chercher à les récupérer. Les rescapés vivent principalement dans les districts de Rukara et Murambi et dans la ville d'Umutara.

Cette province compte aussi un nombre croissant de migrants internes qui viennent de divers provinces à travers le pays : Ruhengeri, Gitarama, Byumba, Gisenyi, Gikongoro, Kigali Ngali, etc. Ils ont, en particulier, occupé les terres du parc national où ils vivent à côté des « rapatriés de 1959 ».

L'occupation des terres, en particulier sur les nouvelles terres disponibles du parc national, a souvent été faite suivant la composition ethnique de la population. Souvent, les *imidugudu*, villages créés par le gouvernement, sont occupés par des gens du même groupe ethnique. Les maisons des rescapés et des rapatriés de 1959 sont souvent construites à l'écart du reste de la population qui a souvent abandonné leurs anciennes maisons pour déménager dans les *imidugudu*³⁷. Cependant, le remplacement de la population et la redistribution des terres ont eu lieu et ont quelque fois conduits à des mécontentements et à des tensions entre les différents groupes de la population et aussi entre les citoyens et les autorités.

Le nombre de victimes du génocide de la province Umutara est estimé à 20 000 personnes³⁸ et le nombre de détenus présumés génocidaires s'élèverait à environ 4 000 personnes réparties entre les prisons de Byumba et de Nsinda.

Le génocide a été particulièrement dévastateur dans les communes de Murambi et de Rukara où vivaient beaucoup de Tutsis. Grâce au fait que le FPR est vite arrivé dans cette région, beaucoup d'entre eux ont pu s'échapper³⁹. Beaucoup de Hutus ont aussi été tués.

³⁶ Le fait que l'ethnicité soit un sujet tabou au Rwanda : « *il n'y a au Rwanda ni Hutu, ni Tutsi, ni Twa, que des Rwandais* », mène souvent à la nécessité de substituer ces termes ethniques par d'autres expressions telles que « rescapés de génocide », « rapatriés de 1959 », « population locale », « non-rescapés », « génocidaires », ou « autochtones Rwandais ». Ces termes ne sont pas similaires aux catégories ethniques, mais les recouvrent partiellement. L'utilisation combinée de ces termes seraient souvent plus précise, comme par exemple « rescapés Tutsi ou Hutu », « population locale Hutu ou Tutsi », etc.

³⁷ Bien que, selon le gouvernement, l'ethnicité ne joue pas de rôle dans le Rwanda contemporain, cela ne se voit pas dans la manière dont la population s'est réinstallée. Cf. Villagisation in Rwanda, Wageningen Disaster Studies, n° 2, Hilhorst, Dorothea et Mathijs Van Leeuwen, Rural Development Sociology Group, Université de Wageningen, Pays Bas, 1999 et Uprooting the rural poor in Rwanda, Human Rights Watch, New York, Mai 2001

³⁸ MINALOC « Dénombrement des victimes du génocide. Rwanda : Rapport Final » République Rwandaise, Kigali, Novembre 2002, p. 19

³⁹ Par exemple, Alison Des Forges "Aucun témoin ne doit survivre. Génocide au Rwanda" Human Rights Watch, New York, 1999, p. 210 : "Les Tutsi de Rukara ont été sauvés quand les coups de feu des troupes du FPR arrivant ont fait fuir les assaillants qui assiégeaient l'église"

Comme nous l'avons vu précédemment, le secteur Gahini est un exemple de secteur ayant existé avant le génocide et où la population est aujourd'hui composée d'un grand nombre de « rapatriés », d'« anciens », de rescapés et de résidents locaux.

Le nombre de victimes du génocide est estimé à 300 personnes soit environ 57% du total d'environ 525 Tutsis⁴⁰ parmi lesquels beaucoup ont été assassinés à l'hôpital de Gahini de la mission protestante de l'Église épiscopale.

Selon le ministère public, le nombre de détenus originaires de Gahini s'élève à 234.

Gahini a été choisi comme secteur pilote pour le programme *Gacaca* car le nombre de détenus ayant avoué est assez élevé - en juillet 2002, 50 personnes soit 21% des détenus - et que la formation des juges s'étaient bien passé en termes de participation et de compréhension par rapports aux autres secteurs de la province.

PRI a suivi les activités des juridictions *Gacaca* de tout le secteur, et en particulier les cellules de Ibiza, Umwiga et Kabeza.

Depuis le début, il a été clair que la population en général n'était pas suffisamment préparée et sensibilisée (cf. rapport n°III de PRI). Bien que cela était souvent nié par les autorités, même des rapports de la 6^{ème} chambre mentionne les limites des campagnes de sensibilisation qui étaient de la responsabilité du Ministère de la Justice :

« Bien que la campagne de sensibilisation ait commencé bien avant le démarrage effectif des juridictions *Gacaca*, il apparaît que, dans certaines cellules, la population a une bien maigre connaissance de leur fonctionnement, et cela s'applique aussi bien aux personnes intègres (juges *Gacaca*, *ndlr*) elles-mêmes, qu'à la population à laquelle il est demandé de jouer un rôle primordial dans le fonctionnement de ces juridictions »⁴¹.

A. Cellule Ibiza:

Les activités *Gacaca* de la cellule Ibiza semblaient mieux fonctionner, au début, que dans les autres cellules du secteur en termes de participation formelle : moins de retards, présence de la population et du siège. Cependant, la population n'intervenait presque pas lors des premières

⁴⁰ Estimation basée sur les données suivantes des juridictions *Gacaca* : avant le 6 avril 1994, le secteur de Gahini avait une population de 5 601 personnes réparties parmi 1 088 ménages soit environ 5,1 personnes par famille. Les ménages ayant fait des réclamations pour des dommages et intérêts sont au nombre de 103. En appliquant le nombre de 5,1 personnes par ménage, nous pouvons alors estimer la population Tutsi à 525 personnes. 300 auraient été assassinés (140 dans la cellule où ils vivaient et 160 à l'extérieur) et 225 auraient survécus. Cela correspond à des estimations faites par les autorités locales (le Conseiller du Secteur) qui pensait que le nombre de rescapés (majoritairement des veuves et des enfants) devait être environ de 200 personnes. La population de « non-rescapés » en avril 1994 serait alors d'environ 5 076 personnes (5 601-525). On peut supposer que la population masculine de plus de 15 ans représentait un quart de ce nombre, cela ferait alors 1 269 hommes. Les génocidaires, aujourd'hui incarcérés et accusés de génocide, sont issus de ce groupe. Certains n'ont pas du tout participé, ils peuvent être morts, en exil ou en liberté. Malgré cela, les juridictions *Gacaca* de ce secteur pilote ont mis sur la liste des accusés, à la fin de l'année dernière, 665 personnes (principalement des hommes). Cela signifie qu'ils estiment que la majorité des hommes adultes a activement participé au génocide (665/1269 soit environ 52%). Cf. « Rapport d'activités des Juridictions *Gacaca* : Octobre, Novembre, Décembre 2002 », Cour Suprême - Département des Juridictions *Gacaca*/CS-DJG, Kigali, Février 2003, p. 5

⁴¹ CS-DJG: « Rapport d'activités des Juridictions *Gacaca* » Cour Suprême – Département des Juridictions *Gacaca*/CS-DJG, Kigali, Octobre 2002, p. 24 et 25

séances et le nombre de participants diminuait par rapport au nombre de rescapés et de rapatriés. Ces derniers participent très activement et veulent connaître ce qui s'est passé durant le génocide et savoir quels sont les innocents avec qui ils pourront vivre sans craintes.

La majorité des participants sont des femmes :

- il y a 10 femmes sur 19 dans le Siège,
- et 80% des participants de l'Assemblée Générale sont des femmes, aussi bien du côté de la population locale (qui ont souvent des maris en prison) que du côté des rescapés.

Les premières réunions - les séances 1 à 5 – se sont bien passées malgré le fait qu'un groupe d'environ 20 rescapés montrait son mécontentement vis-à-vis du président du Siège qui est membre de la population locale. Le président est quasi le seul du Siège qui parle et qui se montre assez confiant.

Juste avant le génocide, Ibiza comptait 172 ménages et 420 habitants. A partir des listes des victimes, il a été possible d'établir qu'avec 77 victimes tuées - 37 dans la cellule même et 40 en dehors - cette cellule était parmi la plus touchée du secteur par le génocide.

Pendant la 5^{ème} séance - celle de l'établissement des fiches 'parties civiles' par ménage (28 cas) - le siège a rencontré certains problèmes :

- certains oublis ou exagérations ont été constatés,
- certaines familles ont été exterminées quasi entièrement, on ne connaît donc pas de proches parentés de ces victimes qui pourraient réclamer les dommages,
- certains parents ne veulent pas venir parce qu'ils manquent d'argent pour venir jusqu'à Gahini, ils considèrent que c'est une perte de temps et qu'il n'y a aura pas de dommages. Ils n'ont plus de confiance vis-à-vis d'une indemnisation tant de fois promise. Il y en a d'autres que ne veulent plus être confrontés à la période de génocide et à la mort des leurs,
- le cas d'une vieille femme handicapée, qui a perdu son bras droit, originaire de Kawagire, qui vit maintenant à Karangazi, montre l'importance d'une aide financière et morale pour pouvoir témoigner. Elle a en effet déclaré tout connaître de ce qui s'est passé à l'hôpital de Gahini et à la paroisse de Karubamba où beaucoup de personnes ont été tuées. Elle était à l'hôpital lors de ces événements tragiques. Elle a quitté Gahini à bord de la camionnette de l'ex bourgmestre dans l'après-midi du 10 avril 1994 et a tout vu. Sans soutien, elle n'a pas été en mesure de venir témoigner devant les juridictions *Gacaca*.

Le cas suivant d'une fille M. montre que la tâche des juridictions *Gacaca* n'est pas facile:

Elle était une enfant adoptive chez K. En 1994, elle avait atteint l'âge de la majorité - plus de 20 ans. Après avoir listé les pertes de son tuteur K., qui est mort avec presque toute sa famille exceptée deux enfants, cette fille adoptive a revendiqué sa fiche en disant qu'elle avait ses biens propres dans cette famille, notamment des vaches, deux valises remplies d'habits et de l'argent liquide car elle disait qu'elle travaillait.

Son cas a été soumis à l'Assemblée Générale et sa revendication a été rejetée par la majorité de la population, selon ces arguments :

- le fait d'être considéré comme enfant adoptif : l'acte d'adoption même n'était pas légitime,
- personne, ni les voisins, ni les membres de la famille, ne pouvait confirmer les biens qui lui sont propres (surtout les vaches),
- la population expliquait qu'elle ne travaillait pas comme tel mais qu'elle avait simplement remplacé quelqu'un deux fois dans l'enseignement.

La 6^{ème} séance, l'émergence de problèmes latents dans la cellule Ibiza

Fin juillet 2003, la 6^{ème} séance a commencé afin d'établir la listes des accusés.

Participation :

Les réunions commencent toujours avec un certain retard et la majorité de la population présente se compose maintenant de rescapés et de 'rapatriés de 1959'. A chaque fois, le responsable va visiter des familles pour forcer les gens à participer aux réunions. Ils viennent à contre cœur.

Situation des juges :

Le Siège montre une certaine incapacité en matière de loi et de procédure. Les juges ont des difficultés à saisir l'information nécessaire et à noter les témoignages d'une façon ordonnée. Souvent, le président oblige les gens à parler - une pression qui n'est pas prévue dans la loi - mais en même temps, les juges renoncent souvent à questionner de manière approfondie le peu de personnes qui font des aveux ou des témoignages. Cela rend très difficile le remplissage des fiches des accusés et l'établissement de la vérité sur ce qui s'est passé pendant le génocide.

Souvent, la juridiction de la cellule - surtout le président qui en est l'acteur principal - a tendance à confondre la saisie d'informations avec les jugements, particulièrement quand il y a des aveux et des dénonciations lors de la 6^{ème} séance. Certains présidents ont en effet tendance à diriger les 6^{èmes} séances comme de véritables procès.

Comme ailleurs, les *inyangamugayo* (juges *Gacaca*, *ndlr*) disent qu'ils travaillent pour le bien de tous mais qu'ils n'en sont pas récompensés - Gahini, le 12 décembre 2002.

Selon eux, il faudrait au moins une prime pour les encourager. Ils disent que l'on a déjà parlé des mutuelles de santé et des frais de scolarité pour les enfants des *inyangamugayo* mais leurs enfants sont renvoyés de l'école lorsqu'ils ne parviennent pas à payer les frais scolaires.

Ils suggèrent qu'ils aient des cartes de dispense ou un écrit dont la copie est réservée à chaque *inyangamugayo* concerné. Ils ont du mal à comprendre pourquoi l'Etat dit qu'il n'a pas de fonds pour les *inyangamugayo* alors que les prix pour les cyclistes, les athlètes, les chanteurs et les poètes qui se classent premiers constituent des sommes exorbitantes. A ce sujet, tous semblaient excités : « On dirait que l'Etat a de l'argent qu'il ne veut pas leur donner ». Ils en sont arrivés à dire que si l'Etat veut donner de l'importance à ces juridictions, il doit absolument faire un geste d'encouragement d'autant plus que les fonctionnaires de la justice classique sont bien payés et qu'ils n'ont pas pu accélérer les jugements des présumés génocidaires.

Témoignages :

Seuls les rescapés donnent des informations. Parmi eux, on peut aussi compter les veuves Hutu qui avaient des maris Tutsi. Ce sont elles qui donnent souvent des témoignages clairs et sûrs, finalement beaucoup plus que les femmes Tutsi qui avaient des maris Hutu.

On constate souvent une grande tension chez les rescapés. Ils donnent des informations, mais elles ne sont pas toujours fiables car ils les savent souvent par oui-dire et ils se sentent frustrés par le silence du reste de la population. Même leurs voisins, qui avaient raconté après le génocide ce qui s'est passé en avril 1994, refusent souvent de témoigner devant les Juridictions *Gacaca*.

Il semblait y avoir une peur généralisée de la part de la population locale :

- Femme rescapée : « la population craint souvent les conséquences qu'elle peut subir au cas où elle dénoncerait des génocidaires, surtout les plus meurtriers »,
- Il y en a d'autres qui disent que tous les Hutu doivent passer par les prisons : « la *Gacaca* est une tempête qui doit emporter toute personne qui était au Rwanda pendant le génocide »,

- La population locale accuse les ‘rapatriés de 1959’ d’influencer les rescapés à les dénoncer.

Le cas suivant montre combien il est difficile de témoigner dans cette communauté :

Pendant une des réunions, on a demandé à une vieille femme Hutu de donner quelques informations sur la mort d’un homme peu connu parce qu’il n’était pas de Gahini. Elle a refusé en disant qu’elle ne connaissait rien. Par contre, à la réunion suivante, elle s’est levée pour demander pardon à l’audience parce qu’elle avait menti et ensuite, elle a témoigné avec son fils et cité cinq personnes qui auraient tué cet homme. Cependant, elle a montré ses inquiétudes liées à sa sécurité à cause de ce témoignage.

Cette méfiance entre la population locale et surtout vis-à-vis des ‘rapatriés de 1959’ est directement liée à l’expérience et à la perception des différents groupes sociaux de l’histoire locale du génocide⁴². Cela est aussi lié à des problèmes latents existant entre les différents groupes et/ou personnes de la communauté : comme celui des terres⁴³ et celui des conflits d’ordre religieux⁴⁴ qui ont été transposés dans les juridictions Gacaca.

Selon certains rescapés, depuis que les juridictions *Gacaca* ont commencé, la population s’est divisée. On a constaté que les rescapés et la population locale ne fréquentent pas les mêmes cabarets.

Implication des autorités :

En général les intellectuels - il y en a peu dans cette cellule - n’assistent pas à ce type de séances. Par ailleurs, la participation des autorités locales n’est pas satisfaisante. Depuis l’ouverture officielle des juridictions *Gacaca*, les autorités du District n’ont jamais assisté aux réunions de cette cellule et n’ont jamais montré leur intérêt pour les activités de la *Gacaca*. Tout porte à croire que ces groupes voient la *Gacaca* comme quelque chose réservé aux paysans, malgré le discours officiel qui stipule que les juridictions *Gacaca* concernent tous les Rwandais.

⁴² Par exemple, en termes d’expérience, il existe de grands problèmes entre les femmes qui ont perdu leurs maris lors du génocide et celles qui ont des maris emprisonnés.

En termes de perceptions, on comprend aisément que l’insistance sur le génocide des Tutsi donne le ton chez les rescapés et ‘rapatriés de 1959’. Mais certaines violations des Droits de l’Homme (l’exécution de civils non combattants) commis par des soldats du FPR continuent à préoccuper la population locale.

Le fait que ces dernières violations des Droits de l’Homme soient à peine discutées, permet à certains extrémistes Hutu de présenter les deux types de crimes comme étant équivalents et d’interpréter l’histoire de 1994 comme un double génocide (Cf. Rapport PRI n°I). Aussi bien des rescapés que des non-rescapés témoignent qu’il y a eu des morts suite à la guerre (de militaires et de civils) et qu’il y a eu quelques cas de vengeances aussi.

⁴³ Souvent des éléments parmi la population locale évoquent le conflit entre eux-mêmes et ‘les rapatriés de 1959’ concernant «des terres», un problème qui est senti comme le plus épineux, cf. l’introduction sur la province Umutara.

⁴⁴ Quand on parle de Gahini, beaucoup pensent à la mission protestante (Eglise Episcopale), qui est une des plus anciennes du Rwanda. Au cours du génocide, selon des témoignages, beaucoup de gens ont été tués dans cette mission, et plus précisément dans l’Hôpital de Gahini et son environnement.

Quelques pasteurs ont été accusés d’avoir participé au génocide, surtout ceux qui dans le temps, avaient opté pour l’Evêque N. Cette histoire a causé une division au sein des religieux de cette Eglise et a eu un impact sur le génocide. Aujourd’hui, il y a encore un problème entre l’Evêque du diocèse de Gahini et un pasteur rapatrié. Cela a une répercussion négative sur le fonctionnement de la *Gacaca*. Cette mésentente entre le Pasteur rapatrié et le Président de la juridiction *Gacaca* d’Ibiza (un catéchiste) est liée à ce même conflit.

Aveux :

Dans cette cellule d'Ibiza, personne parmi la population n'a avoué ou plaidé coupable et sa participation est presque nulle. Par contre, parmi les détenus, une bonne partie a avoué, encouragé par les avantages directs en découlant - libération provisoire.

Sécurité :

Beaucoup de personnes ne se sentent pas en sécurité et ont peur. L'enquête de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, CNUR, à la page 21, confirme cette constatation. Selon cette étude, 50% de la population suppose que les rescapés auront peur pendant la *Gacaca* et plus de 60% des prisonniers auront aussi peur.

Ce sentiment d'insécurité est aussi démontré par les rumeurs d'empoisonnements dans le cadre des activités *Gacaca*. Bien qu'en général, la sécurité dans toutes les cellules du secteur semble bien garantie, certaines personnes ont peur. Cela signifie que les autorités doivent tout faire pour assurer la sécurité publique, mais qu'elles doivent aussi tenir compte des sentiments d'insécurité - réels ou imaginés - ressentis aussi bien par les rescapés que par les détenus.

Par exemple, en montrant - après des enquêtes et éventuellement des examens à l'hôpital - que les cas d'empoisonnements restent rares et sont plutôt liés à de la jalousie, à des conflits familiaux et non aux activités *Gacaca* et qu'ils ne frappent pas un groupe social particulier. Dans ce secteur, à un certain moment, tous les décès étaient attribués à l'empoisonnement et il y avait une rumeur⁴⁵ qui circulait comme quoi surtout les rescapés étaient visés. Rapidement, il est devenu clair qu'il y avait une épidémie de méningite qui a d'abord causé la mort d'un rescapé puis de quelques enfants parmi la population locale.

A partir du début du mois d'août - au cours de la troisième réunion sur les fiches des accusés - un conflit a surgi entre un 'rapatrié de 1959', un pasteur de l'Eglise Episcopale et le Président de la juridiction *Gacaca*, lui-même membre de la population locale mais aussi catéchiste de cette même église Episcopale.

Dans la cellule Ibiza, le 7 août 2002 au soir, au moment de la clôture de l'audience, un pasteur T de l'Eglise Episcopale a demandé la parole. Le Président lui a accordée. Ce dernier, le Pasteur, d'un ton plutôt agressif, a commencé à critiquer la gestion de l'audience : « les gens restent debout, les autres sont derrière le Siège, toi Président tu ne fais rien ». Il a continué en demandant au Président pourquoi on manquait d'informations alors qu'il y a les femmes (qui sont présentes) des auteurs des crimes, pour lui, il faudrait les forcer à témoigner.

Il n'a pas terminé là, il a donné une parabole « d'une chenille qui n'a pas voulu quitter le maïs depuis le champ jusqu'à la cuisine alors qu'on l'avait bien demandé de quitter à temps; la fin a été la mort... » et le Pasteur a clôturé en disant - d'un ton agressif - « cela sera votre sort ». Cette parole a provoqué une réaction affolée d'une partie de l'audience (population locale) et l'autre partie, celle de rescapés et rapatriés de 1959, applaudissait. Le Président, lui aussi d'un air fâché, a pris la parole, et a dit : « Tout ce que le Pasteur vient de nous dire est faux et cela ne nous avantage en rien ».

Ces paroles du Président ont ravivé le feu. Le Coordinateur des activités *Gacaca* dans le District Rukara a pris la parole et a essayé de calmer la situation, mais cela a été difficile. Il a promis à

⁴⁵ Bien que certaines personnes pensent que les rumeurs doivent rester à l'état de rumeurs et que seuls les faits sont importants, pour un sociologue, des « rumeurs » sont des faits sociaux qui peuvent influencer les attitudes et les comportements des membres d'un groupe social. D'autant plus dans une situation où il y a des changements dans les relations entre deux groupes qui sont potentiellement en conflit, comme par exemple entre le groupe des rescapés et des rapatriés d'un côté et de la population locale pendant les activités *Gacaca*.

l'audience d'aller consulter les deux parties (Pasteur et Président) afin de calmer l'affaire. Mais, depuis ce jour, la tension n'a fait que monter d'avantage.

A la réunion suivante, il n'y avait personne à l'heure prévue : 8h30. A partir de 9h30, le Siègè était là mais pas la population. A partir de 10h00, les personnes ont commencé à venir au compte goutte, en majorité des rescapés, et à 10h30, il n'y avait qu'une vingtaine de personne. A 12h15, il n'y avait pas plus de 60 personnes. C'était la première fois dans cette cellule qu'un tel événement arrivait.

Certains rescapés disaient que le Président lui-même avait dû influencer la population pour qu'elle ne se présente pas, et on l'accusait aussi d'avoir influencé la population locale à ne pas avouer, comme l'avaient suggéré les 'rapatriés de 1959' depuis longtemps.

La population locale, qui restait très minoritaire, disait que les gens avaient refusé catégoriquement de revenir dans des réunions pour y être insultés. Ils voulaient que ce Pasteur revienne devant l'audience pour expliquer ce qu'il avait voulu dire, et pour demander pardon à la population, parce que pour eux, ce Pasteur aurait divulgué les secrets du gouvernement sur « le sort des Hutu ».

A 12h30, le Président a pris la parole, et a suspendu officiellement la réunion parce que le quorum de l'Assemblée Générale n'était pas atteint. Il a expliqué - de la même manière que ci-dessus - pourquoi la population ne s'était pas présentée et que le Pasteur en question devait demander pardon et s'expliquer.

Les rescapés et le Président se sont lancés des mauvaises paroles de manière à ce qu'il parait difficile de croire qu'il puisse y avoir une bonne entente dans le futur. De nouveau, le Coordinateur, qui n'a pas joué à temps le rôle de médiateur, a essayé de jouer le rôle de médiateur - à l'aide d'un langage biblique - mais cela était trop tard.

Ainsi la réunion a été clôturée dans un mauvais climat.

Bien que deux juges intègres devaient être remplacés pour participation irrégulière aux réunions et qu'une deuxième fois, une réunion de la 6^{ème} séance ne pouvait avoir lieu en raison d'un quorum non atteint, les séances ont continué sans trop de problèmes. Cela ne veut pas dire que la participation de la population au sein des réunions s'améliorait ou que la méfiance entre les différents groupes diminuait, bien au contraire ! Dans certains cas, des fuites de gens parmi la population locale (surtout des intellectuels vers l'Ouganda, le Kenya ou ailleurs) ont été observées, ce qui est probablement une conséquence de l'avancement des juridictions *Gacaca* et une crainte vis-à-vis du résultat des sessions.

Arrivée presque à la fin de la 6^{ème} séance en août 2002, cette juridiction n'avait pas encore discuté la liste des détenus établie par le Parquet⁴⁶.

Fin 2002 - 6 mois et demi après le début des juridictions *Gacaca* - la cellule d'Ibiza n'avait pas encore terminé sa 7^{ème} séance consacrée à la confection des fiches individuelles des accusées et à la catégorisation. Fin décembre 2002, sur un total de 12 réunions pour les 6^{ème} et 7^{ème} séances, 4 ont dus être reportées pour cause de quorums incomplets (Département des Juridictions *Gacaca*, Rapport 10-2002, 11 et 02-2003, p. 59).

Le cas d'Ibiza montre qu'une certaine méfiance, que certains divisions et problèmes existaient déjà au sein de cette communauté, mais qu'ils sont devenus plus manifestes pendant les activités *Gacaca*, et risquent d'avoir un impact négatif sur le déroulement des procès *Gacaca* s'ils ne sont pas reconnus, discutés et attaqués à temps en concertation avec toutes les parties concernées.

⁴⁶ Seule la cellule Umwiga avait déjà traité les listes envoyées par le Parquet et cette juridiction a même accusé des détenus figurant sur la liste du Parquet qui ne figuraient pas encore sur la liste des accusés établit par la juridiction *Gacaca* de la cellule, ce qui n'est pas conforme de la loi.

B. La juridiction Gacaca de la cellule Kabeza⁴⁷, un échec non reconnu

Plus fort et plus rapidement qu'ailleurs, la participation de la population de Kabeza (en termes de présence et de respect des horaires) a diminué avec le temps comme le montre le tableau ci-dessous. A part ces caractéristiques formelles, il a été constaté que la participation de la population locale, pour fournir des informations sur ce qui s'est passé pendant le génocide, restait extrêmement faible. Une exception doit être faite - comme nous avons vu aussi dans le cas d'Ibiza - pour le petit groupe de femmes veuves Hutu qui avaient des maris Tutsi, elles donnent généralement beaucoup d'informations.

On peut ajouter que les données statistiques concernant la participation de la cellule de Kabeza sont un peu exagérées. En réalité, la population de cette cellule, l'Assemblée Générale, n'arrivait souvent pas à 100 personnes - par exemple le 1^{er} août 2002 - mais le Président du Sièges décidait quand même de temps à temps que la session pouvait avoir lieu malgré tout. Souvent, le siège ne vérifiait pas qui, parmi l'Assemblée Générale, était vraiment un membre de cette cellule ou pas ni le fait que les membres du comité de coordination du Sièges soient assez nombreux (le quorum est de 3 sur 5, mais souvent seulement deux participaient). Cela n'était jamais une raison pour suspendre une réunion. Sur la période juin-décembre 2002, nos propres statistiques montrent même que le quorum n'a pas été atteint au moins 8 fois. En conclusion, la population ne venait pas ou très tard. Et quand elle venait, elle ne parlait pas.

Kabeza : présence et heures de démarrage des séances

1 ^{ère} Séance Ouverture		2 ^{ème} Séance Recensement 06/04/1994		3 ^{ème} Séance Liste des Personnes tuées dans la cellule		4 ^{ème} Séance Liste des personnes tuées dehors de leur cellule		5 ^{ème} Séance Liste des victimes et de leurs biens détruits		6 ^{ème} Séance Liste des accusés		7 ^{ème} Séance Fiche individuelle de chaque accusé et la catégorisation	
AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège
135	19	105	19	103	17	102	19	101	16	113	15	(44)	14*
19/06/02 H : 10h30	27/06/02 H : 10h30	04/07/02 H : 10h45	11/07/02 H : 11h15	18/07/02 H : 12h05	25/07/02 H : 12h15	31/10/02 H : 13h25							
Notes :										100	15	100	7*
1. AG : Assemblée Générale (quorum : >100 personnes) Siège : 19 juges Gacaca (quorum : >15 juges)										01/08/02 H : 12h15		07/11/02 H : ---	
										100	15	?	?
2. Ce n'est malheureusement pas facile de faire des comparaisons entre nos données et celles de la 6 ^{ème} Chambre (Voir DJG : Rapport 10-2002 et 02-2003) car ce Département ne publie aucune date dans ses 60 pages ou plus de										08/08/02 H : 13h15		14/11/02 Pas de données	
										Recensement		?	?

⁴⁷ Kabeza est une cellule qui n'existait pas avant le génocide.

<p>statistiques. En revanche, une comparaison entre les données de PRI et d'ASF est possible (voir les rapports d'observation des Juridictions <i>Gacaca</i> d'ASF sur Internet : http://www.asf.be).</p> <p>3. Après 7 novembre 2002 PRI n'a plus assisté aux réunions des juridictions <i>Gacaca</i> de cette cellule suite à des problèmes avec le coordinateur <i>Gacaca</i> qui accusait l'observateur/chercheur PRI de mal se comporter avec la population, sans aucune autre explication. Il lui était interdit de faire des entretiens avec la population ou de faire des enregistrements, bien que PRI ait l'autorisation de le faire. Les données 2003 sont tirées des rapports ASF.</p> <p>4. La 7^{ème} séance ne nécessite plus une présence de 100 personnes ou plus, mais le nombre de juges exigé reste 15 ou plus.</p> <p>5. Les AG et/ou Sièges marqués avec un astérisque (*) avaient un des quorums incomplets. C'est un minimum, car en réalité le nombre de la population de cette cellule (l'AG) n'arrivait souvent pas à 100 personnes, comme inscrit. Mais, même en se basant sur les données de la 6^{ème} Chambre on peut constater que jusqu'à fin décembre 2002, sur un total de 12 réunions pour les 6^{ème} et 7^{ème} séances, 8 devaient être reportées pour des quorums non complets (DJG : Rapport 10-2002 : 11 et 02-2003: 59)</p>	15/08/02 H : ---	21/11/02 Voir note 3	
	70*	15	? ?
	12/09/02 H : 14h15		28/11/02 Formation juges
	N=	90*	--- ---
	19/09/02 H : 13h40		05/12/02 Jour de fête
	32*	18	(20) 5*
	03/10/02 H : 12h00		12/12/02 H : ---
	60*	14*	? ?
	10/10/02 H :12h00		De 19/12/02- 23/01/03 pas de données
	60*	16	(1) 10*
	17/10/02 H :---		30/01/03 H :---
	? ?		--- ---
	24/10/02 Clôture 6 ^{ème} Séance		06/02/03, pas de réunions, à cause d'une réunion avec la présidente de la 6 ^{ème} Chambre la veille

Bien que 8h00 était l'heure 'choisie' pour commencer, les réunions de Kabeza n'ont jamais pu respecter cette heure car la population venait difficilement ou en retard. Au sein de la population, il y a eu de temps à temps des propositions pour commencer officiellement plus tard, mais cela a toujours été refusé.

Avant de clôturer la séance, le président a demandé à l'assemblée s'il fallait qu'il leur dise de venir la semaine prochaine à 8h. Le président leur a dit qu'il venait de remarquer que cela était pratiquement impossible car cela faisait trois semaines que la population ne respectait plus l'heure du début des travaux tel que convenu. Un des habitants a pris la parole et a proposé que les travaux puissent commencer à 10h. Le responsable de la cellule, prenant la parole, s'est opposé à cette proposition car il disait que la population voulait tout simplement boycotter les travaux, que même si on convenait de se réunir à 10h, la population ne respecterait pas cette heure. Il a suggéré que le commencement des travaux soit maintenu à 8h (cf. rapport ASF du 10/09/02, p. 2).

Durant la réunion suivante - le 19 septembre 2002, le Président a donné les derniers avertissements :

« Il est inconcevable de vous attendre de 8h à 14h, la fois prochaine, nous aussi, si vous continuez ainsi, après deux heures, nous allons quitter immédiatement », ainsi a dit le Président d'un ton fâché, en présence du Coordinateur *Gacaca* au niveau de la Province, de celui du District et des autorités locales (responsables et coordinateurs de secteur).

D'après le Président, on pourrait changer l'heure que l'on avait choisie comme heure d'ouverture. Il a demandé l'avis des autorités locales : en premier lieu, la Responsable de la cellule (une femme rescapée). Cette dernière n'a pas soutenu l'avis du Président, elle répète la même chose que la dernière fois : elle est contre parce que selon elle, il s'agit d'un manque de volonté de la part de la population et elle a proposé de prendre des mesures sérieuses à ce propos.

Ensuite, le Président a passé la parole au Conseiller, afin de donner son avis, il a aussi montré ses inquiétudes concernant le relâchement de la population. Il a proposé des sanctions contre toute personne qui néglige volontairement les réunions. Il a donné le cas des cabarets (Centre Kabeza) qui ouvrent leurs portes lors des sessions, d'autres personnes qui vaquent à leurs activités sans toutefois penser à ces réunions. « Toutes ces personnes, nous allons leur infliger des sanctions. Je crois que de tels cas ne vont jamais se répéter », ainsi a dit le Coordinateur du Secteur Gahini.

Les paroles des responsables montre que ces autorités n'ont pas vraiment confiance dans les habitants qui sont vus comme des gens voulant seulement boycotter les travaux. Ils envisagent seulement la contrainte comme solution. Cette attitude n'aide pas à discuter et à résoudre des problèmes qui ont surgi dans la juridiction de cette cellule et cela va contre les directives de la 6^{ème} Chambre sur le fonctionnement des juridictions.

Comme dans la cellule d'Ibiza, la population de Kabeza est souvent difficile à trouver et ceux qui viennent, gardent le silence. Les rescapés de Kabeza - à peu près 35 personnes - viennent régulièrement et participent activement, tout comme les 'rapatriés de 1959' qui sont nombreux dans cette cellule.

De la population adulte actuelle - 300 personnes, à peu près une centaine et souvent moins, participent régulièrement, et entre eux, le pourcentage issu de la population locale diminue par rapport à ceux du groupe des rescapés et 'rapatriés de 1959'.

Les résultats des cinq premières séances montrent que :

Dans cette cellule, il y avait beaucoup de gens fonctionnaires. Entre 1994 et le début de la *Gacaca*, un grand nombre d'entre eux ont déménagé.

Juste avant le génocide, Kabeza comptait 101 ménages et 393 habitants. La liste des victimes montre que cette cellule est moins touchée par le génocide que, par exemple, Ibiza. Kabeza compte 27 victimes tuées, dont 18 dans la cellule même et 9 dehors des limites de cette cellule.

Comme ailleurs, la 5^{ème} séance - 7 réunions - a provoqué beaucoup de discussions et l'Assemblée Générale pense souvent que les victimes tendent à exagérer leurs réclamations qui ne sont parfois pas bien fondées.

Par exemple :

Une vieille femme N, veuve, de cette cellule réclamait 15 vaches, douze maisons et des équipements : 2 armoires, 5 tables, des équipements de salon, des ustensiles de cuisine, etc.

Cependant, la population a confirmé que pour les 15 vaches, le berger les avait et que ce dernier était parti avec ces vaches jusqu'en Tanzanie. La population a trouvé cela normal car le mari et sa femme n'étaient pas là : le mari a été tué à Kigali, il était Pasteur, tandis que la femme était à Kinshasa, ex-Zaïre.

Le berger avait le droit comme les autres de quitter l'endroit qui était déchiré par la guerre. La vieille a même témoigné que le berger était venu plus de deux fois la chercher, mais ils ne se sont pas vus.

Pour la question des maisons, la population a déclaré qu'elle exagérait : elle a compté des maisonnettes, des étables et des cuisines. Certains voisins ont raconté que les maisons avaient été détruites par cette vieille elle-même, qu'aucun *Interahamwe* n'avait démoli ces maisons.

La 6^{ème} séance dans la cellule de Kabeza

Le problème du manque de participation de la part de la population locale a commencé à se sentir surtout à partir de la 6^{ème} séance : celle de l'établissement des listes des accusés. Cela s'explique plus ou moins pour les mêmes raisons que dans le cas d'Ibiza.

Sécurité

Beaucoup de personnes ont peur parmi la population locale. Selon une juge : « même ceux qui participent, viennent par pression et non par volonté ».

Quelques arrestations par les juridictions *Gacaca* - considérées par cette population comme abusives - et des exemples d'intimidation durant certaines réunions *Gacaca* - surtout de la part de certains 'rapatriés de 1959' - n'ont pas aidé à établir la confiance au sein de la communauté.

Il y a aussi eu des actes d'intimidation de la part de certains accusés - incitations à ne pas participer aux réunions *Gacaca* - qui ont aussi contribué à entretenir une atmosphère d'insécurité et de méfiance.

Cette participation difficile de la part de la population locale décourage à son tour les rescapés qui doutent de la réconciliation. Tout cela a conduit à une forte tension entre les différents groupes et une nette séparation sur base ethnique.

Cependant, à Kabeza, quelques personnes - 3 dont 2 par écrit - ont quand même avoué leurs crimes devant les juridictions *Gacaca*. Les trois concernaient des cas de pillages - un crime de la catégorie 4 - dont un aveu fut rejeté car considéré incomplet.

Mais les témoignages, de la part de la population locale, sont rares. Ils pensent que s'ils donnent une information, ils seront impliqués et qu'il y aura une poursuite. Personne ne veut créer un problème avec son prochain, même pas les juges.

Effectivement, on a pu constater à Kabeza que la juridiction *Gacaca* - du 8 août 2002 - tendait à suggérer que deux pasteurs, qui étaient appelés pour venir témoigner sur la mort d'un certain homme, avaient eux-mêmes trempés dans le génocide. Dans la cellule, on commençait alors à les montrer du doigt.

La population locale a généralement une perception négative de la *Gacaca* comme le montrent quelques idées bien répandues que l'on a pu noter :

- Nous avons perdu nos champs, nous ne sommes pas considérés comme citoyens et on n'a pas besoin de notre participation,
- Les activités *Gacaca* sont dans les mains d'une seule ethnie à tous les niveaux et il est difficile d'avoir confiance dans ces juridictions,

- La *Gacaca* n'est pas une solution pour la réconciliation, parce une seule partie est prise en compte alors que tous les groupes ont perdu les leurs⁴⁸.

Une femme veuve rescapée qui est aussi une des juges de la juridiction *Gacaca* de Kabeza a remarqué qu'il y avait d'autres facteurs limitant la participation :

- le fait que la majorité des juges sont des travailleurs qui ont peu de temps,
- le fait que certains juges ont été découragés car ils figurent sur les listes envoyées par le Parquet, alors qu'ils n'ont pas été accusés par la population.

Mais selon nos observations, le Président de cette juridiction met automatiquement les noms de personnes qui figurent sur la liste de Parquet sur la liste des accusés établie par la juridiction sans aucune discussion ultérieure.

En effet, on a aussi constaté que parmi les juges il y avait à peu près 8 personnes sur 19 qui ne semblent pas du tout intéressées. Ces juges sont presque tous des travailleurs salariés (professeurs, agents d'Etat, etc.) qui refusent quelques fois de venir et que l'on doit aller chercher au travail ou chez eux pour compléter le Siègne.

Quelques juges paysans s'absentent aussi souvent. Selon notre information, quatre juges ont été remplacés entre juin et septembre 2002, mais aucun d'entre eux pour avoir trempé dans le génocide. Ce mauvais exemple de la part de ces juges a certainement pu avoir une influence sur le manque de participation de la population en générale.

Le manque de participation et des solutions éventuelles pour y remédier préoccupent les responsables *Gacaca* et les autorités de base. Ils essayent de sensibiliser les gens - mais surtout ceux qui assistent déjà aux réunions et pas ceux qui ne viennent jamais - et de dresser des listes de présence afin de les soumettre aux autorités pour prendre des mesures.

Des solutions telles que des amendes à infliger à ceux qui ne veulent pas participer, le recours à la force ont été utilisées mais cela ne s'est pas toujours fait avec succès.

Par exemple, le conseiller du secteur Gahini raconte que (ASF, 10/09/02 : 2) :

« La fois dernière, je suis allé exhorter certaines personnes qui se trouvaient au centre commercial de Kabeza à venir et elles se sont cachées. Aujourd'hui, j'y suis rentré, elles ont fait de même. Elles ont failli d'ailleurs battre le « local défense » qui m'avait accompagné, (...) »

Les résultats des réunions de la 7^{ème} séance qui ont débuté fin octobre 2002 ne sont pas beaucoup mieux. Les objectifs étaient la confection des fiches individuelles des accusés et de leur catégorisation. L'objectif est que ces séances permettent au Siègne de faire émerger, avec l'aide de la population, la vérité sur chaque personne accusée. La participation des témoins, des victimes et de toutes les personnes concernées est donc essentielle⁴⁹.

Les données montrent malheureusement qu'il n'y avait beaucoup de « personnes intéressées » et l'on craint donc de ne pas pouvoir faire émerger la vérité, ce qui est pourtant un des objectifs principal de la *Gacaca*.

⁴⁸ Une rescapée de la cellule Umwuga - une femme veuve Hutu - qui participe toujours activement aux réunions et qui a mis son espoir dans les juridictions *Gacaca* de Gahini, a dit dans une interview (Rapport interne PRI sur Gahini, juin-août 2002, p. 46 et 47) : « Quelques fois, je cause avec les personnes qui ont perdu les leurs (...), j'essaie de leur expliquer pourquoi les juridictions *Gacaca* jugent des cas de génocide, et non ceux des victimes de la guerre. (...) Je suis d'accord que le fait de ne pas insérer le cas des victimes de guerre dans ces juridictions *Gacaca*, joue un grand rôle dans la non-participation de la population. Mais nous disons (...) qu'ils ont plein droit de porter plainte devant les tribunaux compétents, telle que la loi le stipule. »

⁴⁹ Cour Suprême, Département des Juridictions *Gacaca* : « Manuel explicatif sur la loi organique portant création des Juridictions *Gacaca* », CS/DPG, 2001 : Chapitre 6, p. 81

Lorsque l'on parle avec les autorités locales et les responsables *Gacaca* de ce secteur pilote et du district, il est étonnant de voir qu'ils persistent souvent à affirmer que la participation de la population est très bonne. Pourtant, dans certaines cellules - comme à Kabeza - elle ne l'est pas :

- La population ne vient pas en grand nombre : au maximum, un tiers de la population assiste aux réunions *Gacaca*,
- La participation formelle (présence/respect des horaires) tend à beaucoup diminuer avec le temps,
- La participation réelle (en termes de participation dans les discussions, d'aveux ou de témoignages) de la population (avec l'exception des rescapés et rapatriés) est quasi inexistante,
- La vérité sur ce qui s'est passé durant le génocide semble souvent plus difficile à établir que prévu et au lieu d'un meilleur dialogue entre les différents groupes sociaux, la tension et la méfiance - au moins à court terme - semblent malheureusement augmenter.

Le fait de ne pas vouloir apprendre ou de ne pas dire comment les choses se passent réellement, ne nous semble pas faciliter la résolution de ce problème de participation.

Les résultats d'une étude d'opinion sur la *Gacaca* faite par la CNUR⁵⁰ montrent que seulement un quart de la population Rwandaise - 23% - veut s'engager activement dans la *Gacaca*. Parmi les rescapés, ils sont 50% à vouloir participer, parmi le groupe des prisonniers qui sont passés aux aveux la totalité - 100% - prévoit de témoigner et 80% des autres détenus sont aussi prêts à témoigner. Selon cette étude, cela fera que le groupe des prisonniers serait l'acteur direct le plus important de la *Gacaca* si la population ne témoigne pas en plus grand nombre.

La réserve et l'abstention sont surtout fortes dans la ville de Kigali et dans la province d'Umutara où seulement 9% veut s'engager activement. Cette étude explique la réserve et l'abstention de la part de la population de l'Umutara par le fait que cette nouvelle province a un nombre massif de nouveaux résidents et en conséquence, une proportion faible de témoins oculaires.

Bien que cela puisse être l'explication pour quelques autres secteurs et districts de cette province, cela nous ne semble pas une raison importante pour le secteur pilote de Gahini.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, Gahini est un exemple de secteur qui existait déjà avant le génocide et où, plus ou moins la moitié de la population est composée de résidents 'anciens' - des rescapés et autres résidents locaux -. L'autre moitié de la population est composée de 'rapatriés de 1959', qui sont en effet majoritairement de nouveaux résidents. Ce sont surtout eux qui participent activement comme cela a été observé par un de nos observateurs locaux :

Dans toutes les cellules de Gahini où il y a des rapatriés de 1959, ces derniers viennent nombreux, leur participation peut être évaluée à 90%. On les rencontre surtout dans les cellules Kabeza, Ibiza, Umwiga, Rugarama, Rwankuba et très peu dans Mucanzigo et Buyanja. Leur participation est très active, ils semblent avoir envie de connaître ce qui s'est passé au cours du génocide et de mieux connaître leurs voisins, surtout pour être rassurée sur leur innocence. Parmi eux, certains semblent avoir une attitude partielle. Cela ressort quand ils prennent la parole comme dans le cas du Pasteur protestant dans la cellule d'Ibiza (cf. ci-dessus).

Il est vrai que les 'rapatriés de 1959' ne peuvent pas faire de témoignages comme le groupe des rescapés, mais ils s'engagent très activement au cours des audiences des juridictions *Gacaca*.

Ainsi, c'est donc le reste de la population locale (les non-rescapés) qui s'abstient. Selon la 6^{ème} Chambre, à Gahini, en 2002, seules 5 personnes avaient avoué leurs crimes devant la juridiction

⁵⁰ Commission Nationale de l'Unité et Réconciliation (CNUR): "Sondage d'Opinion sur la Participation à la *Gacaca* et la Réconciliation Nationale », CNUR, Rwanda, Janvier 2003, p. 10 et 11

*Gacaca*⁵¹. Une certaine peur et méfiance entre les différents groupes, à cause du génocide et des conflits de terre - en particulier entre la population locale et les rapatriés - existaient déjà, mais cela s'est encore accru au cours du processus *Gacaca*.

De plus, de nombreuses personnes parmi la population locale, se méfient des intentions du gouvernement et craignent que « tous les Hutu doivent passer par les prisons ». Ils voient la *Gacaca* comme « une tempête qui doit emporter toute personne - de la population locale - qui était au Rwanda pendant le génocide ». Le fait que les juridictions *Gacaca* du secteur pilote de Gahini aient mis 665 personnes sur la liste des accusées⁵² n'aide pas à affaiblir les tensions entre cette population et le groupe des rescapés et rapatriés. Ce chiffre de 665 personnes correspond à environ la moitié de la population locale masculine au moment des faits. L'arrestation de 22 personnes par les juridictions *Gacaca* n'aide pas non plus à établir la confiance et à rassurer la population pour les inciter à témoigner.

La majorité de ce groupe se ne sent pas à l'aise car presque tout le monde, au niveau local, a au moins été spectateur au moment du génocide et n'a pas forcément aidé des Tutsis à s'échapper. En conséquence, beaucoup de personnes pensent risquer d'être dénoncées comme 'complices'. Ils ont peur des informations des témoins (surtout rescapés ou détenus) ou des faux témoignages⁵³.

III. Etude de Cas : La juridiction *Gacaca* de la cellule Gishamvu (secteur Gishamvu, Nyakizu, Butare)

A. Situation locale

Cette cellule est dans le secteur Gishamvu du district de Nyakizu dans la province de Butare qui se situe au Sud du pays. Cette cellule est une zone rurale située à environ 20 kilomètres de la ville de Butare.

La juridiction *Gacaca* de la cellule de Gishamvu a été choisie car elle est considérée comme étant la « meilleure » des trois cellules du secteur pilote de Gishamvu (Gishamvu, Busoro et Muboni). On entend souvent : « Si toutes les cellules du secteur Gishamvu étaient comme la cellule Gishamvu, ça irait ». Le secteur pilote de Gishamvu a commencé avec la phase I en juin 2002. La première séance a eu lieu le 19 juin 2002. Les réunions sont en principe hebdomadaires.

Actuellement, la cellule Gishamvu compte 523 habitants majeurs, dont 305 femmes et 218 hommes. Il y a 3 familles de « rapatriés de 1959 », soit au total 13 personnes dont 7 enfants, et 17 rescapés, dont 9 hommes et 8 femmes (y compris les petits enfants).

Le siège de la juridiction *Gacaca* compte 8 femmes et 11 hommes, il n'y a parmi eux aucun rescapé ni rapatrié. A part quelques personnes du comité de coordination du siège qui ont fait 7

⁵¹ Rapport du DJG, Février 2003, p. 5

⁵² Cf. note 40 p. 21

⁵³ Selon l'enquête de la CNUR (p. 13) la majorité de la population - 60% - s'attend à des faux témoignages à charge et à décharge, aussi bien du côté des rescapés que du côté des prisonniers.

années d'études, la majorité n'a qu'un niveau de scolarisation primaire. Seule une personne, le 1^{er} vice-président de la juridiction, a été remplacée car il a été mis sur la liste des accusés.

Tableau de données de base de la Juridiction Gacaca de la cellule de Gishamvu en 2002 :

1 ^{ère} Séance		2 ^{nde} Séance		3 ^{ème} Séance		4 ^{ème} Séance		5 ^{ème} Séance		6 ^{ème} Séance		7 ^{ème} Séance			
Ouverture		Recensement de la population juste avant le Génocide, situation au 6/4/1994		Liste des * personnes tuées dans la cellule		Liste des * personnes tuées en dehors de leur cellule		Liste des victimes et des biens détruits		Liste des accusés		Fiche individuelle de chaque accusé et catégorisation			
AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège	AG	Siège		
>150	19	192	18	150	16	200	17	227	17	--	--	210	15		
19/06/02 H:11h30		27/06/02 H: 10h23		05/07/02 H:		15/07/02 H:		25/07/02 H: 10h40		06/09/02 séance de sensibilisation		07/11/02 H:11h20			
AG = Assemblée Générale (quorum minimum = 100) ⁵⁴ Siège = 19 Inyangamugayo / juges (quorum minimum = 15) Comité de coordination= 5 juges sur 19 (quorum =3)								134	15+	146	19	198	16		
<p>Durant la 2^{nde} séance, 287 ménages et 1 416 personnes habitant dans la cellule Gishamvu au moment du génocide ont été recensés.</p> <p>Pendant les 3^{ème} et 4^{ème} séances, il a été établi que 1 130 personnes avaient été tuées à l'intérieur de cette cellule, dont 175 habitants. 34 habitants de Gishamvu ont été tués en dehors de leur cellule. Beaucoup de personnes venant d'autres secteurs ont été tuées dans la cellule de Gishamvu, notamment à la paroisse catholique de Nyumba qui se trouve dans cette cellule. Les auteurs étaient surtout des habitants de Gishamvu et de Nyakibanda.</p> <p>Les deux séances (avec *) ont été combinées et pendant la 5^{ème} séance, la population a continué à donner des noms de personnes tuées alors que cela était le sujet des séances précédentes.</p> <p>Pendant la 5^{ème} séance, 58 réclamations de dommages et intérêts ont été enregistrées.</p> <p>Pendant la 6^{ème} séance, 180 personnes ont été portées sur la liste des accusés. Les dossiers individuels pour la catégorisation sont en cours de constitution.</p> <p>Le nombre de prévenus originaires de la cellule de Gishamvu et qui se trouvent dans le cachot de Gishamvu ou dans la prison de Butare est estimé à 137.</p>								13/08/02 H:11h00		12/09/02 H:10h00		14/11/02 H:11h00			
								--		--		192		16	
										26/09/02 séance de sensibilisation		21/11/02 H:11h40			
								186		15		180		16	
								03/10/02 H:11h00				28/11/02 H:12h00			
								181		15		122		13	
								10/10/02 H:10h49				05/12/02 H :--			
								216		15		166		14-15	
								17/10/02 H:				12/12/02 H:12h32			
								232		16		106		16	
								24/10/02 H:10h20				19/12/02 H:12h30			
								242		16		123		18	
								31/10/02 H: 10h50				26/12/02 H:12h00			
												130		18	
						09/01/03 H:11h40									

⁵⁴ Cf Annexe Gacaca

Durant six réunions entre le 19 juin et le 15 août, les cinq premières séances de la juridiction *Gacaca* de la cellule de Gishamvu ont pu se faire. Elles ont toujours eu un quorum plus que suffisant : une assemblée générale d'une moyenne de 175 personnes et au moins 15 juges *Inyangamugayo* présents. Bien que les réunions commençaient généralement avec un peu de retard, toutes ont débuté entre 10 et 11h00.

Puis, le processus s'est considérablement ralenti et les réunions des 6 et 7^{ème} séances ont continué jusqu'à début 2003. La population continuait pourtant à participer ainsi que les juges. Il y a seulement eu deux cas d'annulation : le 5 décembre 2002 car il y avait seulement 13 juges et le 12 décembre 2002, la réunion n'a pu commencer que lorsque le minimum de 15 juges a été atteint. Les réunions avaient aussi tendance à commencer de plus en plus tard. Cependant, même durant les réunions de la 7^{ème} séance, l'Assemblée Générale a toujours été au complet, avec une moyenne de 160 personnes, bien que cela n'ait plu été exigé par le département *Gacaca* de la 6^{ème} chambre.

La cellule de Gishamvu se caractérise par le fait que les gens sont toujours là, calmes, depuis que la *Gacaca* a commencé. Mais ces bons chiffres peuvent être trompeurs, comme nous allons le voir, ils cachent le fait que la participation réelle de la population est assez faible⁵⁵ pour différentes raisons.

B. Le siège et la participation des juges

La présidente

La présidente - une femme Hutu, épouse d'un Tutsi - est très dynamique, mais c'est aussi la seule qui est vraiment active. Elle semble bien connaître la loi *Gacaca* et les procédures. C'est elle qui démarre les réunions et qui parle durant toute la séance. C'est aussi elle qui préside les réunions, contrôle tous les mouvements des juges et de l'Assemblée Générale, etc.

Cependant, de temps à temps, son autorité est mal perçue et peut parfois bloquer une prise de parole spontanée de la population.

Par exemple, lors de la réunion du 28 novembre 2002 :

Une dame, une femme non-rescapée, intervient sans demander la parole (ce qui est contre le règlement) pour savoir pourquoi la présidente a demandé des informations sur un homme appelé H, qui est son mari et qui se trouve en prison :

- Pourquoi la présidente insiste sur H, est-ce qu'elle sait quelque chose sur lui ou bien est-ce qu'il y a d'autres problèmes avec lui ?
- La présidente : Je ne t'ai pas donné la parole
- La dame : J'ai le droit de parler
- La présidente : Si tu avais demandé la parole au moins, mais tu ne l'as pas fait. C'est moi qui préside, tais-toi !
- La dame : Je n'ai pas besoin de ce genre de remarques !

Après ça, la présidente a pris la décision de clôturer la réunion et tout le monde est rentré sans savoir ce qu'il se passait.

Un groupe de femmes accompagnant celle qui avait interpellé la présidente a dit : « Celle là (la présidente), dit cela parce qu'elle a épousé un Tutsi, si elle était comme nous qui avons des maris en prison, elle n'aurait pas dit tout cela »

⁵⁵ Cf Annexe Gacaca

La secrétaire

La secrétaire du comité de coordination semble bien travailler mais de temps à temps, elle a des difficultés à noter les témoignages, en particulier quand celui qui témoigne parle trop vite. Cela se vérifie quand elle fait la lecture à haute voix de tout ce qui est dit, de nombreuses erreurs de transcription sont constatées.

Participation des autres juges

Notre observateur s'inquiète de la participation des autres juges qui lui semble être totalement passive : « ils occupent leurs places depuis le début de la réunion jusqu'à la fin sans rien dire ». Même si le principal acteur est le président de la juridiction, les autres juges devraient être plus actifs.

C. La participation de la population

La population adulte de cette cellule représente actuellement environ 500 personnes. Entre un tiers et la moitié de cette population assistait donc aux séances (175 personnes en moyenne). La majorité de la population de la cellule est donc absente. Cela inquiète les responsables.

La majorité des personnes présentes sont des femmes. En général, il y a trois fois plus de femmes que d'hommes⁵⁶. Cela peut difficilement être interprété comme un signe d'émancipation car elles ne participent pas vraiment. Les hommes et les femmes s'assoient séparément selon la coutume.

Au début des séances Gacaca, les rescapés et les non-rescapés se mélangeaient, mais depuis les réunions pour les 6 et 7^{ème} séances, on remarque qu'ils se séparent de plus en plus, surtout avant et après ces réunions. Le moment des accusations réveille des tensions entre les deux groupes.

Les jeunes adultes ainsi que les intellectuels de la cellule ne participent presque jamais aux sessions *Gacaca*, ils ne sont représentés que par 5-6 personnes à chaque séance. La majorité des participants sont donc des vieux.

Les rescapés sont - comme partout - les plus actifs parmi la population présente. Ce sont généralement eux qui témoignent. Quelques rescapés pleurent lorsqu'ils témoignent. D'autres ont peur d'accuser les gens de peur d'être menacés par la suite.

A part les rescapés - incluant les femmes Hutu qui avaient des maris Tutsi -, les gens parlent très peu. Ni les non-rescapés en général, ni les familles des détenus n'osent ouvrir la bouche, sauf s'ils sont provoqués (accusés). Quand cela arrive, en général, ils nient les accusations. Même si les non-rescapés dénoncent quelqu'un, ils mentionnent, la plupart du temps, ceux qui ont déjà été dénoncés et emprisonnés ou ceux qui sont morts ou en exil. Quand ils parlent, ils restent assez superficiels et n'entrent généralement pas dans les détails pour donner des éclaircissements en réponse aux questions posées. Cependant, cela dépend aussi, bien sûr, des capacités des juges et particulièrement du président qui dirige les sessions.

Ainsi, malgré le fait que la juridiction de Gishamvu fonctionne correctement, la *Gacaca* rencontre aussi des problèmes pour son bon déroulement.

⁵⁶ Malgré le fait qu'il y ait plus de femmes que d'hommes dans cette communauté (3 femmes pour 2 hommes : victimes du génocide majoritairement masculines et nombreux hommes détenus), la participation des hommes reste très faible.

La recherche de la vérité et ses complexités

Difficulté des aveux

Un cas assez caractéristique, la 7^{ème} séance de la cellule Gishamvu du 26 décembre 2002, nous montre comme il est difficile de découvrir la vérité sur ce qui s'est passé en 1994 :

Espérance, une femme Hutu qui avait un mari Tutsi a dénoncé beaucoup de non-rescapés en liberté. Elle a accusé entre autres :

- Boniface d'avoir tué des Tutsi à Nyumba (la paroisse)⁵⁷,
- Primitive d'avoir tué Lambert,
- Agnès A car ses deux fils sont responsables d'avoir tué Kayitesi et son bébé. Elle les avait entendu parler « nous venons de tuer Kayitesi et l'enfant qu'elle portait sur le dos»,
- Espérance accusait aussi Emma d'avoir trempé dans le génocide

Tous ceux qui ont été appelés ont dit qu'ils n'avaient rien fait:

- Boniface a dit que c'est du mensonge, qu'il n'a jamais été à Nyumba,
- Primitive a dit que ce n'est pas elle qui a tué, mais plutôt Vianney parce que c'était lui qui était vêtu de la chemise que portait Lambert avant : « c'est à Vianney qu'il faut demander comment Lambert a été tué et par qui ». Vianney a été emprisonné en 1998 mais il a été libéré depuis, après avoir été innocenté. Quand on l'appelle pour s'expliquer de ce qu'Espérance et Primitive disent, il se lève en tremblant et dit : « Les deux femmes ne disent pas la vérité. Ma femme avait mis au monde et on n'avait pas fait sortir l'enfant dans ces jours-là, je ne pouvais aller nulle part ».
- Agnès A se fâche en disant que tout ce que dit Espérance est faux : « elle vous trompe ». La réponse d'Espérance : « je n'ai jamais dit que j'avais vu Agnès mais seulement ses deux fils qui parlaient de ce qu'ils avaient fait ». Agnès : « Que tu fasses des faux témoignages c'est ton affaire, cela me ne regarde pas, mais ne me parles plus jamais ! »
- Emma : « En 1994, j'avais un bébé qui ne me permettait pas de bouger. Ce que l'on dit à propos de moi pendant le génocide est un mensonge, je restais à la maison avec mes voisins, je souhaite que vous leur demandiez mon comportement pendant le génocide. Si quelqu'un dit que j'ai tué, je vais accepter, mais je ne peux pas accepter les témoignages d'Espérance. Elle était dans l'association des rescapés qui dénonçaient les gens par force et sans avoir rien fait. »

De ce cas, on peut déduire qu'aucune des personnes citées et se trouvant actuellement en liberté ne semble vouloir avouer⁵⁸ ou demander pardon volontairement, sans être d'abord dénoncée. Si quelqu'un avoue, c'est uniquement pour des pillages, mais jamais pour avoir tué.

Cela est illustré dans le cas suivant, séance du 28 novembre 2002 à Gishamvu :

Innocent accuse B - qui se trouve en liberté - d'avoir tué son père :

B. : Ce qu'il dit, c'est un mensonge : « Je n'ai jamais tué personne, je jure au nom de Dieu tout puissant, mais s'il y a quelqu'un d'autre qui m'accuse, je suis d'accord. » Mais B. accepte de reconnaître qu'il a pillé des moutons : « j'ai pris le mouton d'Innocent », mais ajoute qu'il l'a déjà rendu.

⁵⁷ Beaucoup de personnes (habitants du district et réfugiés d'ailleurs) ont été tués à l'église de Nyumba et dans l'enceinte du grand Séminaire de Nyakibanda où ils se croyaient en sécurité, protégés par les prêtres.

⁵⁸ Cela est confirmé par la 6^{ème} Chambre (Rapport février 2003 : 5) qui a constaté que dans le secteur pilote entier, il n'y avait eu aucun aveu de crimes en 2002 devant la juridiction *Gacaca*.

« Si quelqu'un de la population locale donne un témoignage, c'est souvent pour décharger l'accusé ou pour diminuer l'importance de son crime » soupirait un responsable.

En conséquence de ce genre de confrontations, ceux qui sont dénoncés ainsi que la population locale sont mécontents et ont peur. Ils pensent en particulier que les rescapés veulent que ceux qui sont dénoncés soient emprisonnés afin qu'ils ne les terrorisent pas. Ceux qui sont dénoncés sont mis sur la liste mais ne sont pas arrêtés pour autant, sauf au cas où ils créent des problèmes dans la communauté ou s'ils risquent de s'enfuir.

Peur des témoins

Un habitant A : « Nous craignons de dire la vérité parce que celui qui la dit est emprisonné » et il donne l'exemple d'un certain T. qui est emprisonné car il aurait terrorisé les gens dans un cabaret.

De leur côté, les rescapés craignent que ces personnes qui ont été dénoncées leur fassent du mal. Par exemple, Constance, une rescapée, nous a dit qu'elle ne dort plus à cause des gens qu'elle a dénoncés.

Un certain Emmanuel Bizimungu figurait sur les listes du parquet, mais personne ne connaissait quelqu'un de ce nom. La présidente a demandé à Emmanuel B. si c'était lui, que l'on s'est peut-être trompé (...), mais Emmanuel a nié catégoriquement. Enfin, la présidente arrive au témoin Constance qui affirme que c'est bien la même personne, mais elle ajoute que « peut-être c'est une faute de frappe de machine » ce qui fait rire tout le monde. Elle témoigne pourtant à la réunion du 9 janvier 2003 que c'est Emmanuel B. qui a tué sa famille.

- Emmanuel B. a répliqué : « tout ce que Constance dit est un mensonge, je n'ai jamais été dans les attaques dont elle parle, toute la population présente était là pendant le génocide. S'il y a une autre personne qui m'accuse, je vais accepter mais je ne peux pas accepter les dires de Constance »
- La présidente : Est-ce qu'il y a question d'un accrochage entre toi et Constance ?
- Emmanuel : Non, tout simplement elle dit des mensonges
- Présidente : Constance, pas d'autres témoignages que tu ajoutes sur Emmanuel ?
- Constance : Non, mais j'ai une inquiétude à son sujet, quand je retournais à ma place, après avoir signé mon témoignage, je suis passée devant lui et il a enlevé son chapeau, il s'est gratté la tête et a grincé des dents en disant «cette vieille qui ment contre moi, on va se revoir »
- Emmanuel : Elle vous trompe

Depuis ce jour là, Constance a très peur, elle se sent en insécurité et est traumatisée. Elle ne veut plus jamais témoigner.

Durant ces séances, les rescapés et non-rescapés ne sont plus mélangés comme au début mais restent séparés. Ce sont surtout les rescapés qui se séparent des non-rescapés. Quand un rescapé se lève pour donner un témoignage, les non-rescapés le regardent avec méfiance.

Méfiance, rumeurs et ethnicité :

Association de rescapés ?

Dans ce contexte de méfiance, d'insécurité, de peur, de frustration et de manque d'informations, il y a de nouveau des rumeurs qui circulent selon lesquelles il y aurait une association de rescapés dénonçant presque tous les Hutu sans tenir compte de ce qu'ils ont réellement fait pendant le génocide.

Ceci s'est amplifié suite au récit de Vénérande (une rescapée) qui a raconté qu'un ex-responsable de la cellule Gishamvu (Jean Baptiste, un rescapé qui est décédé en 1998) l'avait forcée, frappée même, pour dénoncer certaines personnes. Depuis cet événement, Vénérande et une autre femme M. sont revenues sur leurs accusations. Vénérande avait accusé Boniface (cf. ci-dessus) et un autre homme, Gabriel (cf. ci-dessous) d'avoir participé à des tueries en 1994. Maintenant, elle dit qu'elle n'a pas vu les personnes qui tuaient.

Corruption ?

Certaines personnes pensent qu'il y a des problèmes de corruption car Gabriel (un Hutu) et elle - la rescapée - semblent être devenus des amis intimes, bien que ils ne s'entendaient pas du tout avant. D'autres croient que Vénérande a effectivement été forcée de témoigner comme elle l'avait dit auparavant.

Gabriel (en liberté) a expliqué, au cours d'une séance Gacaca du 12 décembre 2002 à Gishamvu, pourquoi, selon lui, il se trouve sur la liste des accusés du parquet :

« Je n'ai jamais été en compagnie des génocidaires, mais je peux expliquer pourquoi on nous a mis sur la liste des accusés. Depuis que nous sommes revenus de l'exil - ils étaient partis quand le FPR venait de remporter la victoire en juillet 1994 - l'autorité en place nous a maltraités. Il y avait M (un rescapé qui était militaire en 1995) et Jean Baptiste (l'ex-responsable mentionné ci-dessus) qui nous ont dit d'aller au parquet, mais c'était plutôt une intrigue pour nous tuer...

Nous sommes allés tous ensemble à la commune. Arrivés au camp militaire de Nyumba, un militaire qui s'appelait JP a demandé où ils nous conduisaient, et il a dit : « Ces hommes là sont ceux qui nous aidaient ces derniers jours, faites-les retourner chez eux ». M nous a dit « Ce n'est pas fini, nous allons former une association de rescapés, nous allons vous faire inscrire et nous allons chercher ceux qui vont vous accuser ». C'est ça la cause (...), ce n'est que cette association qui nous a mis sur cette liste. »

Présidente : Vous aviez des responsabilités en 1995, est ce que lorsque l'on vous a conduit pour aller vous tuer, comme tu l'as dit, l'avez-vous signalé ?

Gabriel : Le responsable était Jean Baptiste et c'est lui qui nous conduisait. Nous avons dit au conseiller, qui est d'ailleurs le même aujourd'hui, mais il n'a pas réagi.

Conseiller : Je l'ai entendu dire, mais les concernés ne m'ont rien dit (Toute la population hurle fortement disant que le conseiller dit des mensonges).

Présidente : Quand Jean Baptiste venait de faire ces choses bizarres, est-ce que le conseiller vous aurait dit un mot pour vous calmer ?

N (non-rescapé) : En 1995, bien qu'il ait été militaire, un Hutu n'avait rien à dire, même un enfant (Tutsi) pouvait vous cracher dans les yeux et vous ne pouviez rien faire.

Conseiller : Tous ceux qui sont accusés aujourd'hui, y compris Gabriel, pourriez-vous nous dire les membres de la dite association en 1995, pour éviter que tous ceux qui seront accusés ultérieurement soient confrontés au même problème ?

Gabriel a donné quelques noms, comme ceux de Constance, Espérance et Jean-Baptiste (ex-responsable) que nous avons déjà rencontré ci-dessus et de quelques autres, mais pas le nom de Vénérande.

Empoisonnement des rescapés ?

Il y a une autre rumeur qui dit qu'il y a une association des Hutu - aidée par cette même rescapée Vénérande - qui a pour but d'empoisonner tout les rescapés afin que ces derniers ne dénoncent pas tous les tueurs.

Cette question a déjà été discutée au cours de la réunion du 7 décembre 2002. Elle réunissait le conseiller du secteur Gishamvu avec les habitants. Il a demandé à tous de dire la vérité en ce qui

concerne la sorcellerie de Vénérande. Sa voisine Annonciate - une rescapée aussi - accusait Vénérande d'avoir empoisonné la bonne et son cousin⁵⁹. Ce dernier est déjà mort et selon cette voisine, Vénérande aurait dit que « tous mes enfants doivent mourir ». On a demandé à Vénérande de s'expliquer et elle a dit : « C'est faux, je ne sais pas ce qui se passe entre moi et Annonciate, elle m'en veut, ça date d'ailleurs depuis longtemps ». Mais toute la population (à part ceux que l'on soupçonne et qui aident Vénérande) dit la même chose qu'Annonciate.

Le conseiller a invité les autres à participer. Les gens ont parlé et il apparaissait qu'il risquait d'y avoir des problèmes. Heureusement, il y avait un policier qui a pris la parole : « J'ai entendu tout ce que vous disiez mais c'est totalement faux. Vous ne pouvez pas nous montrer où se trouve la sorcellerie de Vénérande. Dites que vous la laissez tout simplement ».

Le conseiller a terminé la réunion en disant que Vénérande va être suivie de près.

Selon Vénérande, elle n'est pas tranquille pour le moment : « là où je passe, tout le monde dit que j'ai empoisonné le cousin d'Annonciate. Et c'est faux, j'ai aussi un problème, je ne trouve plus quelqu'un pour vendre du lait ou des haricots. Tout le monde me craint. Je ne donne pas de poison et ce groupe auquel on dit que j'appartiens n'existe pas à Gishamvu. »

A travers les données que nous recueillons dans tout le pays, force est de constater que même en décembre 2002, plus de six mois après le début des juridictions *Gacaca*, certaines personnes expriment le fait qu'ils ne comprennent pas vraiment l'utilité et le fonctionnement de la *Gacaca*.

Certaines familles liées aux détenus disent que la *Gacaca* est une procédure que les rescapés ont inventée pour que les Hutus dévoilent leurs secrets afin qu'ils soient tués par la suite.

Certains rescapés, de leur côté, pensent souvent que la *Gacaca* a pour but de libérer les accusés de génocide.

Ceci montre que la méfiance entre les membres de ces deux groupes est encore grande et qu'elle semble être réactivée par les confrontations ayant lieu lors des sessions *Gacaca*.

D. La participation des autorités

Participation des autorités aux sessions

Les gens se plaignent souvent du fait que les autorités locales ne viennent pas, ou très peu, assister aux séances *Gacaca*. Cependant, nous avons remarqué que le conseiller du secteur pilote de Gishamvu est souvent présent ainsi que des responsables de la 6^{ème} Chambre.

Observateurs de la Gacaca

Les autorités locales semblent considérer les observateurs (Avocats Sans Frontières, Liprodhor, Human Rights Watch, etc) comme des gêneurs. Pendant certaines périodes, début août 2002, elles ont interdit tout contact entre la population et les observateurs sous peine de sanction. Cela était arrivé au point où toute approche d'une personne provoquait presque la fuite de celle-ci⁶⁰. PRI a été moins touchée par cette mesure car l'organisation possède, en plus d'une autorisation de la 6^{ème} Chambre pour observer les juridictions *Gacaca*, une permission du Ministère de l'Administration Locale l'autorisant à faire sa recherche au sein des communautés.

⁵⁹ A ce moment là, il y eu une épidémie de méningite au Rwanda et particulièrement dans les provinces de Butare, Kibungo, Umutara et Kibuye avec quelques centaines de cas confirmés et à peu près 80 morts en septembre 2002 (dépêche IRIN du 11/09/2002)

⁶⁰ ASF, Rapport d'observation Gishamvu, 19/09/2002, p. 5

Arrestations pour faux témoignages

A Gishamvu, les autorités n'ont jamais - comme on a pu par contre le voir ailleurs - arrêté de personnes pour faux témoignages ou refus de témoigner, ni détenu des personnes encore en liberté accusées par les juridictions *Gacaca* de crimes de génocide.

Coordinateur Gacaca

Alors que la juridiction *Gacaca* est en principe indépendante, les réunions *Gacaca* du secteur de Gishamvu ne peuvent pas commencer sans que la coordinatrice des juridictions *Gacaca* ne soit là. De temps en temps, elle tarde à venir. Le 17 octobre 2002 par exemple, l'Assemblée Générale et les juges étaient présents mais la coordinatrice est arrivée 30 minutes plus tard. Dès qu'elle arrive, la Présidente rassemble les gens.

Même s'il est positif que cette responsable de la 6^{ème} Chambre de la province de Butare s'intéresse aux activités des juridictions *Gacaca*, il ne semble pas normal qu'elle ait une telle influence sur le fonctionnement de cette juridiction.

Utilisation de la force, sanctions

La séance du 24 octobre 2002 a d'abord commencé par le recensement de la population, comme d'ailleurs celle du 17 octobre, qui habite dans la cellule Gishamvu car, selon les responsables, la population du secteur de Gishamvu arrivait toujours en retard ou ne venait presque pas (comme dans l'autre cellule du même secteur, Busoro).

Les responsables ont annoncé à la population que si quelqu'un s'absente sans motif valable, il allait être puni. Cette proposition est conforme à la pratique des sanctions appliquées pour ceux qui ne participent pas à l'*Umuganda*.

L'*Umuganda* sont des travaux communautaires obligatoires de toutes sortes : couper l'herbe, construire un pont, aider un pauvre à construire sa maison ou cultiver son champ. Ces travaux sont organisés à tous les niveaux administratifs : de la cellule jusqu'au niveau national. L'annonce du jour d'*Umuganda* est faite par une personne désignée qui doit se réveiller très tôt, frapper un tambour et crier « Demain, il y a *Umuganda* » en indiquant le lieu de travail. Le jour d'*Umuganda* dans la cellule Gishamvu est toujours le Samedi. Une personne qui s'absente ce jour là sans motif valable est sanctionnée par une amende ou elle est rappelée pour refaire les mêmes travaux que les autres.

Afin d'inciter les gens à participer plus activement aux juridictions *Gacaca*, le 26 septembre 2002, une réunion spéciale a été organisée rassemblant tous les habitants du secteur de Gishamvu.

Témoignage d'un habitant du centre de Gishamvu :

« La réunion était prévue à 9h00 mais elle a commencé à 11h00 suite à l'intervention de la force de Police du District : j'ai vu des Local Defense qui courraient derrière les habitants. Il y avait beaucoup de gens. C'était les habitants du Secteur Gishamvu. »

Comme nous l'avons dit dans un rapport antérieur, dans le cas des juridictions *Gacaca*, l'utilisation de la force ne nous semble pas être une bonne solution. En outre, selon des responsables de la 6^{ème} Chambre, ce Département est aussi contre l'utilisation de contraintes vis à vis de la population. Cependant, ils demandent aux autorités locales de faire tout ce qu'elles peuvent pour que la *Gacaca* fonctionne.

E. Pré-Gacaca

Un exemple de bonne pratique qui nous semble très efficace est l'organisation de séances de Pré-Gacaca :

Nous terminerons donc sur l'exemple des séances de Pré-Gacaca dans la province de Butare :

Séance de Cyahinda, le 3 novembre 2002 :

Dans le cadre de la Pré-Gacaca, le Parquet Général près la Cour d'appel de Nyabisindu a organisé des présentations de prisonniers dont les dossiers sont vides, afin que devant les gens qui les connaissent, une libération provisoire avant le jugement *Gacaca* puisse être effectuée. Ceci, si et seulement si, cette population n'a rien de plus à dire.

Un groupe de prisonniers qui ont fait leurs aveux, appelé « Inoge stars » ou « Le groupe de la vérité » (Les affinis stars) passent en premier ces jours là pour chanter l'unité et la réconciliation, les aveux et la promesse de ne jamais recommencer.

Un agent du parquet (Richard), a introduit la séance en disant : « Nous sommes ici pour la quatrième fois, afin de reprendre les activités commencées le 17 octobre dernier et qui avaient été suspendues. Nous, nous disons qu'il s'agit de la constitution des dossiers des prisonniers. A tout le monde, nous donnerons la parole pour charger ou décharger ceux que nous allons vous présenter ».

Le Procureur Général près la cour d'appel de Nyabisindu (Jean-Marie, cf. Rapport PRI n°I) dit : « Nous avons amené très peu de prisonniers, mais cela n'empêche que nous espérons avoir la vérité sur nos disparus. Nous avons constitué une liste qui répond à vos préoccupations avec des informations concernant les circonstances de la mort des vôtres. Le chef des détenus du cachot de Nyakizu va me donner aussi la liste qu'ils ont faite à ce propos et je crois que, de plus en plus, nous aurons la vérité que nous recherchons »

Il a ensuite commencé par répondre aux gens qui avaient demandé des informations sur les leurs.

Les inquiétudes :

Le représentant d'Ibuka du district de Nyakizu nous a présenté ses inquiétudes quant à cette procédure dite de constitution des dossiers des prisonniers et ses espoirs quant à la découverte de la vérité et d'informations suffisantes sur le génocide.

Il disait : « Après la fin de la guerre, les gens (les criminels) étaient partis un peu partout, mais ont fini par revenir. Seulement, il a été remarqué qu'il y a eu des désordres dans les arrestations qui ont été effectuées. Le gouvernement qui est toujours attentif a voulu pallier à cette surpopulation de prisonniers, a envoyé la commission de triage dans toutes les prisons et les cachots pour retrouver et libérer les personnes sans dossiers. Cela a été fait ici chez nous et 80 personnes ont été libérées. Ceux qui restaient, c'est qu'il était sûr qu'ils avaient des dossiers ou du moins des raisons d'être détenus. Mais par la suite, nous avons été surpris par le fait que certains des détenus étaient libérés soi-disant car ils n'avaient pas de dossier.

En plus, quand nous regardons les détenus qui avouent, nous constatons que ce sont seulement les petits enseignants, les simples cultivateurs et les gens sans condition. Cependant, nous savons que ce ne sont pas eux qui ont planifié le génocide. Les planificateurs nient catégoriquement leur part dans le génocide. Ainsi, nous nous demandons si les dossiers manquants ne sont pas détournés au profit des planificateurs qui profitent des aveux des autres pour récupérer un dossier plus « léger ».

En réponse, le Procureur Jean-Marie a invoqué le secret professionnel pour lui dire qu'il ne

pouvait pas lui expliquer comment ils procèdent pour la recherche des infractions, mais il l'a rassuré sur le fait que nul n'échappera. Il a émis aussi la possibilité de quelques failles, car l'homme reste homme.

« On peut dire qu'un dossier est vraiment vide, si par exemple il ne contient qu'une seule accusation de 1994. Les rescapés ont l'habitude de banaliser les aveux des détenus. Détrompez-vous, les gens ne sont pas aussi idiots pour monter des mensonges alors qu'ils savent quelles seraient les conséquences si la vérité est découverte.

Comment pouvez-vous passer votre temps à vous soucier des erreurs comme si nous étions contre vous ? Jusqu'ici, nous avons fait des recherches et sur les 486 détenus du cachot de Nyakizu, 300 n'avaient pas de dossier et seulement 27 dossiers restent vides. Ce sont ces mêmes dossiers que nous vous présentons pour que vous nous aidiez à les constituer. Si ce n'est pas possible, nous libérons provisoirement le détenu, car la loi est claire, il n'y a pas de raison de les maintenir en prison. Nous ne parlons pas des sentiments, mais de faits concrets ».

Un homme qui a été libéré, il y a deux ans, est venu témoigner. Pour lui aussi, cette façon d'innocenter les gens (c'est le terme qu'il a utilisé) n'est pas bonne car les gens mentent et les autres sont frustrés. Cet homme a été emprisonné pendant 6 ans, accusé du génocide.

Pour exemple de la valeur qu'il donnent aux aveux, il a demandé pour quoi jusque là, personne parmi ceux de sa cellule qui font des aveux n'a parlé de la mort de sa mère. Celle-ci a pourtant été tuée pendant la journée.

La présentation des détenus :

Un vieil aveugle : M. le procureur a remis son pouvoir de prise de décision sous le bon jugement de la population de Gishamvu quant à l'affaire d'un vieux de 76 ans, détenu dans le cachot de Nyakizu. Il est devenu aveugle, il y a deux ans, il vient de faire en tout 4 ans dans ce cachot.

Relatant son histoire de criminel, le vieux a raconté comment il avait été forcé, par les gens de sa famille, à tuer sa femme. Certaines de ces personnes qui l'ont forcé étaient là et ont parlé. Ils reconnaissent certains faits, mais seulement une personne sur les quatre qui ont parlé a reconnu tout ce qu'a dit ce vieux. Ce moribond a été le premier de ce jour à être libéré provisoirement.

M. le procureur a été catégorique en ce qui concerne la libération des gens malades ou qui ne présentent aucun danger sur le plan de la sécurité de la société :

« Si vous remarquez qu'il y a une peste qui s'abat sur une prison, et que vous constatez que 1000 détenus sont atteints, allez-vous les libérer seulement parce qu'ils sont malades ? » demandait un rescapé.

Oui, aussi longtemps que l'Etat n'a pas les moyens de les soigner, nous allons les libérer et la suite jugera de ce qu'il faut faire. Nous ne pouvons pas les laisser mourir, car nous en serions responsables et en plus, et surtout ça, vous voyez que la communauté internationale est là, si nous avons même maintenant des étrangers dans nos sessions, nous devons respecter les droits de l'Homme.

Ensuite, huit prisonniers ont été présentés, cinq ont été libérés :

Mur. a été arrêté, accusé d'avoir tué 7 personnes, il n'y a personne qui l'accuse, 6 personnes ont même témoigné en sa faveur. Il a été libéré provisoirement.

Mun. a été arrêté, accusé d'avoir assassiné des enfants. Il n'y a personne qui l'accuse, personne ne le charge. Il y a eu des décharges, 4 prisonniers sont venus le décharger aussi. Il a été libéré

provisoirement.

K a été retenu, car certains ont confirmé le contenu des accusations qui lui sont portées.

Muh a été déchargé par trois personnes de la participation aux assassinats dont on l'accusait. Il a été libéré provisoirement.

Pasteur M accusé d'avoir participé aux attaques, d'avoir porté une arme, et d'avoir usé de tambours et sifflets pour réunir les génocidaires qui ensuite ont fait des massacres. Trois personnes ont témoigné en sa faveur. Il a été libéré provisoirement. Ce fut la première personne manifestant sa joie d'être libre, ne fût que provisoirement. Il a sauté de joie, tremblé, il a remercié ciel, terre et tout le monde et est allé se faire remplir son dossier devant le substitut. Sa femme est venue lui sauter littéralement au cou.

Ns, accusé d'avoir tué trois personnes. Il a été chargé par 4 femmes, 6 autres sont venues le décharger, mais seulement deux ont pu parler. M. Richard a arrêté son témoignage, car la tension montait, deux parties se scindaient et devenaient antagonistes, elles commençaient à s'échanger des remarques comme : « ce qu'elles font là va être dangereux pour elles, elles ne sont que des associations de délateurs... ». Derrière nous, la population se lamentait de ce comportement approuvant les uns et les autres. Le détenu été maintenu en prison.

M. a été déchargé par 5 personnes. Il a été libéré provisoirement.

H., accusé d'avoir comploté pour la mort de trois personnes. Il y a eu échanges de témoignages en faveur et en défaveur. Le concerné a tranché, donnant une version la plus juste, en montrant où réside la raison de la divergence de ces témoignages. Tout le monde a applaudi, reconnaissant la vérité de ses dires, mais les agents du parquet lui ont donné encore une semaine pour que tout soit clair. Encore une fois, derrière nous, les gens ont manifesté leur mécontentement. Ils disaient puisqu'il a montré la vérité, pourquoi lui faire encore perdre du temps dans la prison ?

Sur neuf présentés, six ont donc été libérés.

La population était venue espérant qu'elle connaissait certains des prisonniers présentés. Ils étaient prêts à témoigner pour ou contre si cela s'avérait nécessaire. Ils ne se sont pas lassés d'attendre malgré les heures et le soleil, voir même la pluie qui a suivi.

Un groupe de rescapés s'était retranché, assis sur un même banc, ils se succédaient pour venir témoigner. Un rescapé a étonné les gens quand il a témoigné en faveur d'un prisonnier. Il a dit qu'il regrette d'être revenu un peu tard de son refuge sinon il aurait préféré que ce soit lui qui entre en prison à la place de ce monsieur.

Ce type de présentations attire toujours beaucoup de personnes. Elles ont une fonction importante de sensibilisation de la population en générale et elles donnent l'espoir à la population que la justice sera faite. Certains rescapés restent très sceptiques sur cette méthode qui innocentent les « coupables », même si leurs questions et inquiétudes sont aussi traitées sérieusement.

Visites des prisonniers ayant avoué, 24 octobre 2002

Durant l'établissement des listes des accusés, des détenus ayant déjà avoué sont invités de temps en temps lors des sessions Gacaca. Ce jour là, la réunion a commencé à 10h00 en présence de beaucoup de personnes intéressées pour entendre les déclarations des quelques détenus originaires de la cellule. Mais ces derniers sont arrivés seulement à 11h55.

Quelques fois, ces rencontres sont très difficiles et traumatisantes. Cependant, elles fournissent aux proches parents de nouvelles informations sur ce qui est arrivé aux victimes disparues bien que ces aveux ne soient généralement pas considérés par le public - en particulier par les rescapés - comme étant complets.

Le président⁶¹ a adressé un mot de bienveillance aux prisonniers et au premier détenu qui a bien voulu raconter son histoire. C'était un certain Emile, mais un rescapé, Emmanuel, a d'abord pris la parole :

Le cas d'Emmanuel et d'Emile

- Emmanuel : Emile tu me connais ?
- Emile : Non, je ne te connais pas
- Emmanuel : Tu ne me connais pas, moi je te connais. Tu as tiré sur moi en 1994 à Nyumba (la paroisse) et ton coup de feu a tué mon fils.
- Emmanuel a pleuré et s'est dirigé vers sa place, personne ne le consolait

Emile, ancien policier au moment du génocide, a commencé son histoire :

« J'étais à la commune, il était 16h00... Quelqu'un est venu et m'a dit : « Tu ignores ce qui s'est passé ? Sindikubwabo (ex Président du gouvernement déchu) est entré dans le Bureau du sous-préfet avec des militaires. » En arrivant à la sous Préfecture je l'ai trouvé entouré de militaires... Kambanda (ex maire) m'a demandé où étaient les policiers veilleurs. Il m'a ensuite dit que « le travail » (le génocide) avait commencé ...

Lundi, ils m'ont donné quinze balles et j'ai abattu Rusanganmwa en le fusillant.

Mardi, il y a eu plusieurs morts, mais je ne me souviens pas des noms, si ce n'est Masabo, Gakire et Rurinda.

Mercredi, je n'ai pas su qui était mort, mais c'est Cyuma, Sudi, Aphrodis, Musongati qui tuaient partout. »

Tous ceux qu'il nomme comme ayant participé aux massacres sont soit morts, soit en prison, soit en exil.

Quand Emile dit qu'il n'avait pas l'intention de tuer et qu'il n'a pas été incité à le faire, personne ne semble le croire :

- Innocent, un rescapé : « Tu nous a dis que tu avais 15 balles le premier jour, et que tu n'a tué qu'une seule personne. Qu'a tu fait du reste ? »
- Francine, une rescapée : « Tu nous as dit que tu n'as tué qu'une seule personne le premier jour, or je constate que tu n'as pas nommé tous ceux que tu as tué, car j'étais moi-même sur le lieu de la mort à Nyumba. Il y avait par exemple Gratien, Charles, Emmanuel dont tu n'as rien dit ».

Le cas de Simon

Un autre détenu, Simon, connu comme un grand tueur, confessait : « De ma part, j'ai tué deux filles et je les ai mises dans le fossé de chez M (un Tutsi bien connu et riche). Elles étaient avec Tabaro que j'ai tué aussi, c'était le premier jour. Le deuxième jour, j'ai tué Josepha. »

Comment l'as tu fais ?

⁶¹ La présidente était absente et c'était le premier vice-président qui a dirigé la réunion.

Simon : J'allais tous les jours tuer à Nyumba, je ne me suis reposé qu'à la fin de la poursuite.
Avec qui étais tu ?

Simon : Avec Pierre, Grégoire, Gervais, Kankindi, Nyirabukara (en prison), Mukasine (en prison) mais les femmes ne tuaient pas, le conseiller avait demandé à ce qu'elles viennent simplement à la barrière.

Il a donné quelques éclaircissements sur la mort de Tabaro, parce que l'on ne savait pas comment Tabaro était mort jusqu'à ce jour. Vénérande (la même rescapée citée ci-dessus), sœur de Tabaro, s'est levée et elle a commencé à pleurer quand Simon parlait de la mort de son frère.

Simon a aussi avoué qu'avec M, ils ont tué Théophile et Séraphine. Il a ajouté que c'était Joséphine (en liberté et présente) qui leur avait montré ces deux personnes.

Joséphine dit que Simon ne disait pas la vérité : « Moi, j'avais une grossesse presque à terme, je ne bougeais presque pas, ensuite Séraphine est des nôtres, je ne pouvais pas la livrer. Et aussi, je venais de perdre mon mari et deux de mes enfants, je n'avais pas la tête à sa place, mes voisins peuvent aussi en dire un mot. »

- Emeryth : Simon a menti. Par contre, elle apportait à manger à ceux qui étaient cachés dans le sorgho.
- Véronique : Vu le malheur qui venait de s'abattre sur Joséphine, vu la faiblesse qu'elle avait, elle n'aurait pas gardé quelqu'un chez elle, non plus aller comploter contre lui.

IV. Etude de cas : La juridiction *Gacaca* des cellules de Gabiro et Rukaragata (secteur Murama, Kayove, Gisenyi)

A. Situation locale

Ce secteur, du district de Kayove faisant partie de la province de Gisenyi, se situe à l'Ouest du Rwanda, au bord du lac Kivu. Il se compose de six cellules.

Notre recherche s'intéresse particulièrement aux deux cellules de Gabiro et Rukaragata. Ces cellules sont en effet parmi les premières à avoir terminé les 6^{ème} et 7^{ème} séances de la *Gacaca* : les séances d'établissement des listes des accusés et de préparation des fiches individuelles de ceux-ci en vue de leur catégorisation.

Murama est un secteur très enclavé et est assez sous-développé. Peu de personnes ont terminé l'école primaire et la population vit essentiellement de l'agriculture et d'un peu d'élevage extensif. On y fait les cultures vivrières, comme la banane - surtout pour la bière de bananes -, le soja, les haricots, le sorgho, la patate, etc. et aussi du café. Bien que la population soit assez pauvre, les gens mangent à leur faim.

Avant le génocide, les trois ethnies rwandaises étaient représentées dans le secteur : les Hutu, les Tutsi et très peu de Twa. Selon nos informations, il y avait de nombreux mariages « mixtes » entre ces différents groupes.

Tableau 1: Données recueillies par les juridictions *Gacaca* dans les 6 cellules du secteur Murama

Nom de la Juridiction Gacaca et de la cellule	Recensement de la population juste avant le génocide, situation au 6/4/1994	Personnes tuées à l'intérieur ou à l'extérieur de la cellule			Nombre de victimes réclamant des dommages	Nombre d'accusés Catégories 1 et 2 : chiffre entre parenthèses
		Intérieur	Extérieur	Total		
Rukaragata	503	106	124	230	39	95 (85)
Gabiro	634	59	69	128	33	73 (66)
Autres cellules (4)	2 543	392	283	675	130	257
Total 780 Ménages	3 680	557	476	1 033	202	424

A partir des données recueillies par les juridictions Gacaca du secteur Murama, il est établi, qu'avant le génocide, ce secteur comptait environ 3 680 personnes dont 1 033 ont été tués. Il est clair que le génocide y a fait des ravages : 28% de la population de ce secteur a été exterminée ou, selon notre calcul, 84% de la population Tutsi qui y habitait au moment des faits.

Le harcèlement des Tutsi de Murama a commencé au moment où le FPR a lancé son attaque depuis l'Uganda, le 1^{er} octobre 1990. Les Tutsi étaient obligés de donner d'énormes sommes d'argent (*umusangiro*) pour pouvoir continuer à cohabiter avec les Hutu. Ce paiement était justifié comme étant une compensation du fait que leurs fils, les enfants Tutsi, étaient membres du FPR et avaient envahi le Rwanda.

Quelques fois, on brûlait ou détruisait la maison des Tutsi pour « leur faire entendre », disait-on. Celui qui ne payait pas cet argent devait demander des crédits ou chercher un ami Hutu qui pouvait le protéger en cas d'attaque.

Quand un Tutsi vendait une chèvre ou une vache, il devait obligatoirement donner une part aux miliciens *Interahamwe* et aux jeunes des partis politiques MRND et CDR proportionnellement au prix de vente. Il en était de même quand il vendait de la bière. Celui qui ne le faisait pas était tabassé ou les *Interahamwe* violaient sa femme.

En 1993, la femme de G de la cellule de Rukaragata a été tuée. Elle a été tellement découpée en morceaux que l'on a dû se servir de pelles pour rassembler son corps lors de son enterrement. La même année, les jeunes ont détruit beaucoup de maisons appartenant à des Tutsi.

Après l'attentat contre l'avion de Habyarimana, des *Interahamwe* venant d'autres secteurs limitrophes, ont commencé à attaquer les Tutsi de Murama. Au début, beaucoup de Hutu et Tutsi ont essayé de se défendre ensemble contre ces attaques. Mais, après deux ou trois jours, ils ont été forcés d'abandonner cette résistance (cf. ci dessous).

Le 26 avril 1994, le bourgmestre de Kayove, Isidore Maburakindi, a organisé une réunion pour toutes les autorités locales de sa commune durant laquelle il a ordonné de tuer tous les Tutsi. Le 27 avril, le responsable de la cellule de Rukaragata a rassemblé la population et lui a transmis les ordres qu'il avait reçus la veille. La nuit même, 14 personnes furent exécutées par 18 habitants de cette cellule. Ces personnes ont été jetées dans le lac Kivu. Des jeunes gens ont commencé à attaquer et à tuer tous les éleveurs Tutsi (nommés Hima). Il n'y eu aucun survivant. Les collines

où ils habitaient sont devenues des pâturages. On raconte encore aujourd'hui la mort cruelle d'un certain Athanase que l'on coupait morceau par morceau, avec des intervalles de temps entre chaque torture : pied gauche, puis droit, jambe gauche, puis la droite, les avant bras, les bras, jusqu'au moment où l'on a coupé son pénis alors qu'il était encore vivant et qu'on lui a mis dans la bouche en le laissant agoniser sur place.

Le matériel utilisé pour « balayer » tous les Tutsi était les épées, les machettes, les gros battons et les houes usées. On jetait des gens dans des latrines et dans le lac Kivu, mains et pieds liés, vivants... Les têtes des bébés furent écrasées contre les murs. Il y a eu des femmes à qui on enfonçait des bambous préalablement taillés dans le vagin en remontant jusqu'au cœur. Elles criaient terriblement avant de mourir. Il y eu ceux à qui on enfonçait des lances dans le ventre en les laissant agoniser. Par exemple, une vieille dame de 74 ans, à qui on avait coupé tous les muscles des cuisses, a été laissée comme ça plus d'une semaine avant de mourir, alors qu'elle avait déjà commencé à pourrir, devenant une proie pour les mouches et les fourmis.

Trois hommes de Gabiro - tous des fils du même père, mais de mères différentes - ont raconté avoir tué leurs propres mères qui étaient des Tutsi. L'un entre eux n'a pas seulement tué sa mère, mais aussi sa femme Tutsi et leur enfant...

Ce genre de récits rend difficile à croire, le fait que Hutu et Tutsi vivaient en grande harmonie avant le génocide⁶². On se demande si cela ne serait pas plutôt un mythe et que derrière cette apparence de solidarité et d'harmonie il n'existait pas déjà une incompréhension et une méfiance profonde et mutuelle entre les deux groupes. Bien sûr, cela a été fortement entretenu par le régime de l'époque, mais devait déjà être présent et senti par la population. L'argument d'existence des mariages mixtes n'est pas convaincant car ils peuvent être en partie expliqués par d'autres motifs comme la recherche de 'protection' et/ou de 'mobilité sociale'. D'ailleurs, le fait que certains hommes aient tué leurs propres femmes et parfois même leurs mères ou enfants montre que les liens de mariage ou de famille pouvaient devenir moins importants que la peur et/ou l'appartenance ethnique.

B. La complexité du génocide

La complexité du génocide et la difficulté d'en parler de manière manichéenne, sont illustrés par le cas suivant :

Le vieux Musagara, le seul rescapé élu comme juge dans la juridiction Gacaca de Gabiro, a accusé S d'avoir exterminé toute sa famille et d'en avoir jeté cinq dans le lac Kivu. Il avait au total douze enfants et tous ont été assassinés ainsi que son épouse. Lui-même a été sauvé par Vuguziga, un génocidaire notoire, qui a avoué avoir tué, ensemble avec ses compagnons, de nombreuses personnes. Pourtant, Vuguziga a sauvé ce vieux et l'a conduit chez Augustin Usabyemungu (cf. ci-dessous).

Parallèlement à ces histoires épouvantables, il y aussi - comme dans beaucoup de situations dramatiques semblables - des histoires 'miracles'. Par exemple, à Rukaragata, Claudine, qui était alors une petite fille d'environ quatre ans, a été sauvée par un gros chien méchant qui l'a protégée

⁶² Même si cela était vrai, cela ne l'est plus aujourd'hui. Cela concorde avec l'analyse de Newbury & Baldwin (2001: 113) "Une conséquence importante de la guerre et du génocide est que l'ethnicité est devenue plus importante au Rwanda, malgré les intentions annoncées du gouvernement d'abolir les distinctions ethniques. Peu de rwandais parlent ouvertement de l'ethnicité (au moins pas aux étrangers). Dans le contexte politique rwandais actuel, le passé (préssumé) ethnique est important, où la personne a vécu au Rwanda, et d'où cette personne venait si il ou elle était en exil et est revenu au pays après le génocide. » Newbury, Catharine & Baldwin, Hannah: "Confronting the Aftermath of Conflict : Women's Organisations in Postgenocide Rwanda" in Kumar, Krishna, ed. Women & Civil War; Lynne Rienner Publishers, Boulder/London, 2001 pages 97 à 128

contre les assassins et qui est resté près d'elle pendant une période de 27 jours. Le chien apportait des avocats mûrs à l'enfant, des os et de la viande fraîche et restait avec elle dans une bananeraie. Il y avait un ruisseau dans cette bananeraie qui permettait à la petite fille d'aller boire, accompagnée par le chien. Aujourd'hui, cette enfant est en troisième année d'école primaire.

Dans la cellule de Gabiro, il y avait comparativement peu de Tutsi par rapport à Rukaragata. Plusieurs habitants de cette cellule ont d'abord essayé de les protéger, aidés par quelques autorités du secteur et le commerçant Augustin Usabyemungu qui donnait son propre argent aux Interahamwe afin de sauver les Tutsi. Finalement, les autorités communales sont aussi venues là pour donner l'ordre de tuer les Tutsi. Par exemple, le 27 avril 1994, le président du MRND du secteur Murama, Assiel Kanyabashi, a tenu une réunion équivalente à celle ayant eu lieu à Rukaragata et qui avait comme ordre du jour « La sensibilisation des Hutu à l'extermination des Tutsi ». La nuit même, 28 personnes ont été assassinées et jetées dans le lac Kivu. Les massacres ont été bien planifiés et il est devenu difficile de fuir ou de se cacher. C'est la raison pour laquelle seulement quatre rescapés ont pu être sauvés, dont deux par Augustin qui les avaient enfermés chez lui et nourris jusqu'à la fin du génocide.

Selon les rescapés et d'autres personnes interviewées, c'étaient surtout des jeunes adultes qui tuaient les Tutsi. Ce sont eux aussi qui ont commis des vols en bandes, des actes de pillage et des destructions, suivis par d'autres éléments de la population qui ont profité de la situation pour en tirer des avantages matériels : on détruisait et dépouillait les maisons de Tutsi, mangeait leur bétail et partageait tout ce qu'on pouvait se mettre sous la main.

Les destructions systématiques de tous les biens du groupe des victimes ont certainement joué un rôle dans la politique génocidaire de l'ancien gouvernement⁶³ qui n'avait pas seulement comme objectif d'exterminer biologiquement tous les Tutsi, mais aussi d'effacer tout ce qui les rappelaient (incluant les maisons et autres biens) et en même temps stimulant et récompensant les acteurs du génocide.

A partir des données recueillies par les juridictions *Gacaca*⁶⁴ des cellules Gabiro et Rukaragata (cf. les tableaux 1 et 2), on peut se demander si les génocidaires étaient seulement un groupe de quelques jeunes et adultes.

⁶³ En admettant cela, on déplore en même temps le fait que les personnes ayant simplement profité de la situation pour effectuer des pillages, mises dans la quatrième catégorie pour des infractions contre les biens, soient considérées comme ayant commis des « crimes de génocide ».

⁶⁴ Les données recueillies par les juridictions *Gacaca* au niveau national donneront la possibilité d'estimer, pour tout le Rwanda, le nombre de victimes tuées lors du génocide, le nombre des auteurs de ces crimes, le nombre de victimes de guerre et même le nombre de personnes tuées après le génocide lors d'actes de vengeance commis par des militaires de FPR et/ou par certains rescapés.

Tableau 2 : Listes des accusés établies par les juridictions *Gacaca* de Gabiro (Gab) et de Rukaragata (Ruk)

Accusés par cellule	Détenus	En liberté	Décédés	En exil	Total	Accusés par Catégories			
						1	2	3	4
Accusés venant de cellules ou de secteurs limitrophes de Gab	10	11	9	6	36				
Accusés venant de Gab	18	12	6	1	37				
Sous-total Gabiro	28	23	15	7	73	3	63	3	4
Accusés venant de cellules ou de secteurs limitrophes de Ruk	20	22	15	1	58				
Accusés venant de Ruk	10	20	5	2	37				
Sous-total Rukaragata	30	42	20	3	95	4	81	7	3
Total Gab et Ruk	58	65	35	10	168	7	144	10	7
% (N=168)	34	39	21	6	100%	4	86	6	4
Femmes et mineurs Accusés (N=7)	1 femme 3 mineurs	3 fem. -	- -	- -	4 fem 3 min	- ?min	3 fem ?min	1 fem -	- -

En admettant que les victimes sont presque toutes des Tutsi du secteur concerné et qu'ils ont été tués par des accusés qui habitaient dans la même commune⁶⁵, en admettant aussi que ceux qui réclament des dommages sont tous des rescapés originaires de la même zone : 202. Donc on peut estimer que le nombre de Tutsi originaire de Murama comptait plus ou moins 1 235 personnes et le nombre total de la population Hutu de cette cellule 2 445 - cf. tableau 1 p. 47.

Si les « génocidaires potentiels » appartenaient surtout au groupe des hommes adultes non-Tutsi⁶⁶ et si on admet comme règle pratique que cette population masculine adulte représente plus ou moins un quart de la population totale Hutu, leur nombre pouvait alors être d'environ 611 hommes.

Le nombre des accusés enregistrés par les juridictions *Gacaca* de ce secteur est pourtant de 424 personnes. A partir des données de deux cellules du secteur Murama (Rukaragata & Gabiro), on peut donc constater que 90% des accusés dans ces cellules a été catégorisé dans la première ou la deuxième catégorie⁶⁷. Cela signifierait, par extension pour tout le secteur, que 62% des hommes

⁶⁵ Cela n'est pas certain, parce que il y avait des Tutsi qui se sont réfugiés ailleurs et il y avait aussi beaucoup de cas d'attaques à travers les frontières des secteurs. Par exemple, dans la cellule de Gabiro, 37 des présumés génocidaires sont originaires de cette cellule, tandis que 36 autres viennent d'autres cellules ou d'autres secteurs limitrophes. Pour la cellule de Rukaragata, ces chiffres sont respectivement de 37 et 58. On présume donc ici que le nombre des attaquants entre les secteurs se neutralisent mutuellement.

⁶⁶ A partir des données des deux cellules de Murama, on constate que l'on trouve relativement peu de mineurs (au moment des faits : 3 garçons sur 168 personnes) et peu de femmes (4 sur 168) parmi les accusés. Cela représente seulement 4% des génocidaires. Le génocidaire typique était donc un jeune homme adulte.

⁶⁷ Les crimes de catégories 3 et 4 (au total 17/168 soit 10%) sont considérés comme des crimes de génocide, mais peu de gens de Murama sont placés dans ces catégories. Les raisons pour lesquelles on trouve peu de personnes de la 4^{ème} catégorie sont les suivantes :
- on ne peut pas être mis dans plusieurs catégories à la fois, donc si quelqu'un a volé (Cat. 4) mais qu'il a aussi tué (Cat. 2), il est mis dans la catégorie la plus forte (Cat. 2),

adultes ont probablement participé activement au génocide. Ce sont eux qui ont tué ou organisé la tuerie de 1 033 personnes, en moyenne deux à trois victimes par personne (2,7).

Selon un détenu, « il y a des gens qui ont tué parce qu'ils étaient dans le grand courant des tueurs et ils ne pouvaient pas faire autrement. D'autres parce qu'ils voulaient s'approprier des biens. Mais d'autres ont tué ici et là, quittant ce secteur de Murama, certains sont même allés jusqu'à Kibuye. Dans notre secteur, il y en avait trois. »

Si on ajoute au 62% des hommes adultes, les « suiveurs » (hommes et femmes) qui ont seulement pillé et tous les « spectateurs » qui étaient là mais qui n'ont peut-être pas voulu intervenir parce qu'ils avaient peur, se sentaient impuissants devant un tel événement, ou parce qu'ils appuyaient passivement les tueurs de leur communauté ou de leurs familles, on peut arriver à un très haut pourcentage de la population qui aurait participé activement au génocide ou qui n'a rien fait pour l'empêcher.

De telles constatations ont fait naître l'idée - surtout parmi certains rescapés - d'une responsabilité collective des Hutu pour le génocide et d'une méfiance profonde envers tous les membres de ce groupe.

Heureusement, l'histoire de Murama montre aussi qu'il y avait des personnes qui se sont conduites différemment.

C. Le cas d'Augustin Usabyemungu : les complexités du génocide et ses séquelles

Quelques Hutu de Murama qui ont aidé des Tutsi durant le génocide :

Au début de la guerre, je parle de 1994, nous avons commencé par lutter ensemble Hutu et Tutsi contre les attaques. Il y avait une solidarité très poussée entre ces deux ethnies, on se donnait des vaches et il y avait des mariages entre nous. Au début de la guerre du génocide, tout le monde a témoigné de sa solidarité l'un envers l'autre, bien que les malfaiteurs aient gagné le dessus après une longue résistance.

C'était samedi, nous avons repoussé les attaques qui venaient de différents secteurs, surtout ceux des hautes montagnes tout près du bureau du district de Kayove - comme Gihinga et Kamarabuye - car les gens de là bas, eux avaient été sensibilisés (pour être actifs dans le génocide). Nous leur avons pris leurs lances et machettes et ils sont rentrés plein de colère. Mais dimanche ils sont revenus plus forts que nous, ils étaient armés de lances et de machettes, ils

- ce type d'infractions contre les biens a généralement déjà été réglé, avant le début des juridictions *Gacaca*, au sein de la communauté même, par les familles concernées. Ainsi, les juridictions *Gacaca* de Murama n'ont pas reçu beaucoup de dossiers de la 4^{ème} catégorie car ces personnes ont déjà restitué les objets qu'ils avaient pris pour butin en 1994. Cela a été facilité par les autorités locales et d'autres personnes intègres.

Il y a aussi très peu de personnes qui sont mises dans la 3^{ème} catégorie pour des atteintes graves à la personne sans intention meurtrière. Si les témoignages d'un détenu du type « Personne n'a désiré la mort des autres, nous ne savons pas d'où cela est sorti et les gens ont fait du mal » ou « j'avais l'ordre de chasser les Tutsi et j'ai porté des coups à la personne parce que j'avais peur, mais sans intention de la tuer » étaient acceptés à la lettre, la catégorie 3 serait probablement la plus importante par rapport à la seconde.

Force est donc de constater qu'il y a une certaine incohérence entre le discours officiel du gouvernement affirmant que la plupart des simples paysans ont commis des actes criminels par peur et par ignorance, manipulés par l'ancien gouvernement - ce qui sous-entend qu'ils n'avaient pas vraiment l'intention de tuer - et le fait que cela ne transparaisse pas vraiment au moment de la catégorisation des accusés.

avaient des fusils et des gourdins et ce jour là nous avons enterré notre premier mort. Nous avons fini par être dépassés par leur force, ils étaient nombreux, nous avons été neutralisés et ne pouvions plus rien faire. Certains d'entre nous ont commencé à cacher des amis et de nombreuses personnes parmi eux ont réchappé à la guerre. Nous cachions certaines personnes en dessous des lits, pour d'autres nous creusions des trous et ils se cachaient dedans, d'autres encore, nous les cachions dans la brousse et parfois les attaquants les découvraient et les tuaient... [Quelques noms de victimes et rescapés ont été cités].

Chez moi, il y avait encore un homme nommé Elie M qui vivait temporairement à la maison. A certains moments, il se cachait dans d'autres familles. Par exemple, la famille qui l'a hébergé en dernier lieu est la famille d'Augustin. C'est là où l'on peut dire qu'Elie a échappé à la mort pour la dernière fois. Les Interahamwe l'ont attrapé, Augustin leur a demandé pardon, ils le lui ont donné et jusqu'aujourd'hui, il est encore vivant. Il se peut qu'Augustin leur ait donné de l'argent...

En ce qui concerne cet homme Augustin, ce qui nous fait mal c'est qu'il a sauvé des gens et pourtant, il est aujourd'hui dans la prison de Gisenyi. Elie n'est pas le seul qu'il a sauvé, il y a aussi ceux pour qui il a cherché et payé des pirogues et qu'il a envoyé au Zaïre, à l'île Ijwi dans le lac Kivu. Ils ont réchappé grâce à lui et ils sont en vie.

Encore quelques noms de ces rescapés sont cités, parmi eux un certain Siméon S. qui avait été caché chez Augustin au milieu de caisses de bières et quand les attaques ont eu lieu, personne ne l'a vu...

Si Augustin n'avait pas été dans ce secteur, nous n'aurions pas pu faire cela nous mêmes car c'est lui qui nous secourait en beaucoup de choses.

La majorité des rescapés ont les mêmes idées sur Augustin :

Usabyemungu nous a toujours aidé :

Depuis avant la guerre, en 1990, quand on venait nous demander des cotisations et que nous ne pouvions pas payer, nous allions le voir et il nous a souvent fait des avances ou même donné gratuitement de l'argent que les autres Hutu nous demandaient. Pendant la guerre aussi, il s'est beaucoup dépensé pour nous sauver.

Même quand tu étais découvert, par exemple chez quelqu'un d'autre qui pouvait t'avoir caché, ce dernier pouvait recourir à Usabyemungu et lui dire que tel va être tué. A plusieurs reprises, il a donné de l'argent pour sauver des gens.

L'exemple typique que je peux donner est mon histoire : quand je venais d'être blessé lors d'attaques effectuées par un groupe venant de Kayove, c'est chez lui que je suis allé trouver refuge et c'est là que j'ai été soigné. Quand il n'en pouvait plus parce que cela lui coûtait un argent fou, il a essayé de trouver un moyen de nous envoyer au Zaïre par pirogues en payant lui-même. D'après ce que je sais, il y a beaucoup de gens pour lesquels il a vraiment contribué au fait qu'il soit en vie. Je fais partie de ceux-là.

Ça ne c'est pas arrêté là, à notre retour d'exil, il nous a accueilli comme un vrai voisin, surtout que pour beaucoup d'entre nous, il fallait tout recommencer à zéro. Il s'est encore une fois dépensé pour que nous parvenions à nous remettre debout. Il nous a donné des houes, des machettes, un peu de semences. On se rendait visite comme de vrais amis, il nous a même soutenu pour l'inhumation des restes des corps de nos morts.

En bref, c'est là ce qu'il a fait et nous sommes nombreux à être reconnaissants. Nous n'avons jusque-là pas compris pourquoi il est en prison. Il n'a jamais tué !

Le fait que quelqu'un comme le jeune commerçant Augustin, au début aidé par le bourgmestre avant que celui-ci fût remplacé, est, selon nous, un facteur important pour comprendre le

développement des relations entre les Tutsi et le Hutu dans cette communauté pendant et après le génocide.

Lui et quelques autres personnes n'ont pas pu empêcher le génocide, mais ils ont essayé et ont pu sauver quelques personnes. Il était clair pour beaucoup de Tutsi de Murama que les Hutu n'étaient pas tous des génocidaires. Pour plusieurs Hutu, ils savaient qu'il existait un choix entre tuer ou ne pas tuer, que pour certains d'entre eux, l'ordre de tuer tous les Tutsi était incompatible avec leurs consciences et que l'on pouvait et devait s'y opposer ! Le bourgmestre a vite été remplacé, mais Augustin étant au niveau de son secteur, comme a dit le Ministère Public « une personne de puissance » et en outre relativement aisée, lui au moins, a pu faire quelques interventions qui ont marqué la différence.

Cela montre que le rôle des dirigeants formels ou informels peut avoir beaucoup d'importance. Comme cela a aussi été montré, durant le génocide, par le préfet de Butare, par le bourgmestre Higiro de la commune Musebeya (province de Gikongoro) et le bourgmestre Sebushumbe de la commune de Giti (province de Byumba) qui méprisaient l'idée d'une différence entre Hutu et Tutsi⁶⁸. Ils ont donc tous refusé de diaboliser les Tutsi et de participer à leur élimination.

Malgré le fait qu'Augustin ait aussi été, à un certain moment, un responsable du parti MNRD au niveau de la cellule, il a commencé à avoir des doutes sérieux quand des gens, qui étaient dans le MNRD, ont attaqué des collègues Tutsi du MNRD. Ils sont allés prendre les vaches de Tutsi, car c'étaient des vaches des Inyenzi ou des complices des Inkotany... Augustin a demandé à l'ancien bourgmestre de venir et à son arrivée, avec quelques gendarmes, ils ont arrêté les malfaiteurs qui avaient abattu quelques vaches appartenant à des Tutsi et qui avaient coupé les jarrets d'autres. Au total, 38 vaches ont été tuées ou blessées. Ils ont amené les auteurs de ce crime au cachot communal et même certains à Gisenyi. Augustin et l'ancien bourgmestre ont voulu faire respecter la loi et ils croyaient vraiment que ces malfaiteurs allaient être punis d'une façon exemplaire. Après environ trois semaines, ils étaient déjà tous libérés. Immédiatement après cela, Augustin a démissionné publiquement de sa fonction au sein de MNRD.

Après la mort de Habyarimana, les mêmes malfaiteurs ont recommencé à attaquer les Tutsi. Comme nous l'avons déjà vu, Augustin pensait qu'il serait possible - comme la première fois quand l'ancien bourgmestre les avait aidé - de faire la même chose mais cette fois-ci, Augustin et d'autres avec lui ont décidé de veiller à leur sécurité eux-mêmes.

Au début, Augustin et un autre responsable sont encore allés demander une explication au bourgmestre (un nouveau) pour savoir pourquoi les gens de Musasa attaquaient notre secteur. Ils ont beaucoup discuté mais le Bourgmestre faisait seulement des rires jaunes...

Les habitants de Gabira faisaient des rondes (Hutu et Tutsi ensemble) et ont en effet réussi à repousser les premières attaques d'Interhamwe venant d'autres secteurs. Quand cela n'était plus possible, ils ont tout fait pour aider les Tutsi à se cacher ou à fuir vers le Zaïre.

Pourtant, certains rescapés (11/09/2002) se rappellent : « on devait toujours cotiser pour n'importe quoi... Quand les attaques ont commencé, les Hutu de Murama demandaient aux Tutsi de venir les aider à contrecarrer les attaques. Pendant trois jours, nous les avons opposés. Un Tutsi qui n'y allait pas devait payer une amende et avec cela, ils achetaient à boire et ils partageaient. Ensuite, certains jeunes de chez nous ont commencé à nous tuer. Mais ce n'est pas tout le monde qui a tué. »

Ils se demandent s'il n'y aurait peut-être pas d'autres motifs - moins nobles que « la prise de conscience » ou « le sentiment de solidarité très poussé entre les deux ethnies » mentionnés ci-dessus - pour lesquels certains Hutu de Murama auraient décidé de protéger les Tutsi au début. Par exemple, le fait que les Hutu s'opposaient aux *Interhamwe* de l'extérieur de secteur parce qu'ils

⁶⁸ Cf. John M. Janzen : « Historical consciousness and a 'prise de conscience' in genocidal Rwanda », *Journal of African Cultural Studies*, Vol.13, N°1, June 2000, pages 153 à 168

voulaient garder la « richesse » de ces Tutsi pour eux-mêmes. L'idée est de dire : « ne touches pas à nos Tutsi, nous nous occupons d'eux nous-mêmes ». Cela pourrait peut-être expliquer le fait que certains Hutu de cette cellule Murama, quand les attaques ont pris plus d'ampleur et qu'il était devenu clair qu'ils ne pouvaient pas gagner, se sont retournés contre leurs voisins Tutsi et ont commencé à les tuer aussi.

Quelques Hutu qui ont aidé les Tutsi :

« La guerre a continué de façon qu'à un certain moment il fût difficile de trouver où cacher un ami. Progressivement, les choses ont changé et plus les jours passaient, plus certaines personnes ont adhéré à l'idéologie [génocidaire]. Peu à peu, les gens sont descendus nous convertir aussi. Ils prenaient des gens de force et les faisaient participer aux massacres, certains ont refusé évidemment. Certains ont adhéré pour sauver leurs propres vies... »⁶⁹

Après le génocide

Le FPR arrêta le génocide en prenant Kigali le 4 juillet 1994. Les infrastructures publiques et privées étaient détruites et le système judiciaire ne fonctionnait plus. Il y a eu un exode de plus d'un million de réfugiés vers le Zaïre, parmi eux, beaucoup d'*Interahamwe* et de militaires de l'ancien régime.

Des arrestations massives ont eu lieu à partir de juillet 1994 afin d'arrêter toute personne soupçonnée d'avoir participé d'une manière ou d'une autre au génocide. Selon une femme Hutu de Murama qui n'avait pas participé au génocide - interview du 23 août 2002 - : « À cette époque là, quelqu'un pouvait venir et accuser un autre d'avoir fait n'importe quoi. Un autre qui pouvait venir l'innocenter, était considéré au même titre que l'accusé, comme un *Interahamwe* et il devait subir le même sort... ».

Cela ne veut pas dire que les accusations étaient consciemment fausses. Souvent, les rescapés eux-mêmes n'ont pas pu voir grand chose et devaient se baser sur les informations des voisins et des autres membres de leur communauté qui n'avaient pas toujours intérêt à raconter en détail et en vérité comment les choses s'étaient réellement passées pendant le génocide.

Selon Human Rights Watch⁷⁰, entre avril et août 1994, un nombre considérable de civils - souvent pris pour des *Interahamwe* - furent tués par les forces du FPR dans le Nord du pays.

⁶⁹ Pourtant, selon le génocidaire Gabriel venant du même secteur et qui a avoué avoir tué 40 personnes, dont quelques Tutsi de sa propre famille : « personne n'a été tué dans sa cellule pour avoir caché des gens, tous ceux qui ont été tués, c'est parce qu'ils étaient Tutsi ».

⁷⁰ « Aucun témoin ne doit survivre : le génocide au Rwanda », Alison Des Forges, Human Rights Watch, Karthala, Paris, 1999, p. 23

Vengeance⁷¹ à Murama

Les violations des Droits de l'Homme par FPR ou par les rescapés sont souvent utilisées par certains Hutu pour parler d'un double génocide.

Quelques détenus de la prison de Gisenyi - interview du 22 août 2002 - : « *Gacaca* ne pourra pas marcher à Murama avec les rescapés qui ont massacré les Hutu lors du rapatriement massif des réfugiés en 1997-1998. Quand nous sommes rentrés du refuge, nous avons été malmenés, arrêtés, certains ont été tués. Les assassins étaient 12, les victimes sont 9. Ils ont été tués par d'autres civils, ce n'est même pas par des militaires. Les auteurs ont été arrêtés et libérés un mois après et sont, pour le moment, tranquilles chez eux. Par ailleurs, les voleurs sont arrêtés, les fumeurs de chanvre sont arrêtés et emprisonnés, pourtant, ceux qui ont tué les autres sont là, tranquilles chez eux. »

Cependant, même si beaucoup de détenus admettent que les crimes de vengeance commis contre les 9 personnes de Murama, soupçonnées d'avoir trempé dans le génocide, ne sont pas du même ordre que l'extermination de plus de 1 000 civils innocents originaires de ce secteur ; cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas parler de ce genre de violations des droits de l'Homme et ne pas les juger. Pour montrer que la justice au Rwanda n'est pas partielle et surtout pour en finir une fois pour toutes avec cette idée de double génocide, il semble en effet important de juger ces actes.

Homme à Murama : Sur ce sujet de la vengeance, il est vrai que l'on en parle partout. C'est arrivé dans ce secteur et cela a été fait par les militaires...

Une femme rescapée : C'est un problème qui revient souvent quand nous parlons de la *Gacaca*. Ils disent que nous allons parler des morts sans toutefois penser aux disparus. On les encourage à approcher les juridictions ordinaires, car ces gens sont morts d'une mort ordinaire suite à la guerre. Quant à ce problème des 9 personnes, on revient souvent à 9, mais ils ne sont que 6. Moi-même, j'habite la cellule de Rukaragata, il y est tombé deux personnes. Nous sommes ici avec le conseiller du secteur Kitazigurwa, il a une seule personne qui est morte. Le conseiller de Matereza est aussi ici, je pense que dans son secteur, il y a eu deux morts. A Nyantange, il y a eu une personne. Cela fait 6 personnes. Ces rescapés qui ont suivi aveuglement les militaires sont ici, ils peuvent personnellement vous parler et vous dire comment ils ont été libérés. Sur ce point, ce sont les autorités militaires de Gisenyi qui ont autorisé la libération en disant qu'elles poursuivront elles-mêmes l'affaire.

Un des rescapés qui accompagnait les militaires de Kibuye qui auraient tué ces six personnes : « Au sujet de ces gens qui sont morts, je voudrais vous dire que j'étais près de ceux qui

⁷¹ Selon Ntampaka, Charles, « La conception des relations entre les vivants et les morts dans le Rwanda ancien », Dialogue N°225, novembre-décembre 2001, pages 3 à 17). « Dans le Rwanda ancien, «la famille a (...) comme obligation de venger tout membre victime du fait d'une personne étrangère à la famille. La vengeance doit se comprendre (...) comme un devoir religieux destiné à apaiser l'esprit de la personne décédée. Un mort non vengé se venge lui-même sur les membres de sa famille, qui ont été incapables de le venger. Il s'agit d'une croyance religieuse qu'un mort non vengé est dangereux pour les survivants. La vengeance s'exerce indistinctement sur tous les membres mâles du groupe. La responsabilité est collective y compris la responsabilité pénale. Tout membre même légitime peut subir la vengeance et doit porter la vengeance dans les autres familles. (...) Seul le Roi pouvait décréter l'arrêt du cycle de vengeance et exiger la réconciliation. »

Selon l'auteur, « Dans le conflit rwandais, on a parlé de la vengeance des rescapés du génocide, après 1994 », comme dans le cas de Murama, mais ces vengeances ont selon lui « dépassé le cadre de la famille. Elles ne peuvent même pas s'inscrire dans la tradition de vengeance socio-religieuse des familles » (p. 12). Mais Ntampaka n'exclut pas une influence possible de ce genre de croyances sur la situation actuelle, car « même si les gens n'adhèrent plus à ces croyances populaires, ils en ont peur. » Le génocide et les crimes commis au Rwanda ont, selon Ntampaka, consolidé la peur des esprits de morts » (p. 16 et 17).

mouraient. En fait, ces gens revenaient de Tingi-Tingi [un des camps au Congo], nous venions de faire un bon bout de temps ensemble, nous ne leur avons rien fait. Quand les militaires sont venus, à cause du chagrin des leurs, de la force physique qu'ils avaient ainsi que de l'appui moral, ils nous ont demandé où ils étaient, nous les leur avons montrés et ils les ont tué. La suite a été que nous avons été arrêtés, les militaires aussi. Peu après, on a crié comme quoi des civils avaient été arrêté. Nous étions innocents et nous avons été relâchés sans aucune autre poursuite. Ma grande question est de savoir comment, moi que vous voyez ici devant vous, qui avait une grande famille, je reste seul. Je n'ai personne pour m'apporter à boire, pour m'apporter du feu afin que je parvienne à fumer ma pipe, je n'ai personne à qui parler, je suis seul, vraiment seul [on entend dans sa voix l'amertume et le poids de la situation qu'il vit], solitaire à mon âge, alors que pour une personne tuée, on crie tellement. Alors que ses familles sont encore là, il est seulement en prison alors il passe ses journées à aboyer qu'il y a eu des tueries! »

Les détenus originaires de Murama ont aussi parlé des massacres à Matereza, une des cellules de ce secteur :

Une femme rescapée : « En ce qui concerne ces 70 personnes qui auraient été tuées à Matereza, les dits rescapés n'étaient pas encore de retour chez eux. Elles sont mortes vers le 20 juillet environ, juste après la prise du pays. Les militaires ont trouvé leurs frères Hutu et ce sont eux qui les ont pointé du doigt en les accusant d'avoir tués beaucoup de gens. Ils insistaient d'ailleurs... Alors, les militaires les ont tous exécutés. Ces militaires, personne ne les connaît, ils étaient nouveaux, et sont tous repartis. »

Un homme rescapé ajoute : « ...C'est une affaire qui ne peut pas nous être imputée. C'était ainsi pendant la guerre. »

Nous avons longuement parlé de ce cas, pas seulement pour essayer de comprendre la situation dramatique et complexe durant et après le génocide, mais aussi car une femme a dit ci-dessus : « C'est un problème qui revient souvent quand nous parlons de la *Gacaca* ». De plus, en tenant compte de l'explication donnée par Ntampaka : « l'obligation de venger les morts », il nous semble une nécessité absolue - étant donné que la réconciliation est un des objectifs de la *Gacaca* - de discuter et de régler aussi les actes de vengeance commis par des militaires de FPR ou par des rescapés - aussi compréhensibles que ceux-ci puissent être - afin de casser la spirale de violence et de lutter contre l'impunité.

A Murama, ils semblent avoir trouvé une solution pour ce problème en allant au delà du simple conseil d'« approcher les juridictions ordinaires ». Les autorités locales ont joué un rôle important de facilitateur :

Femme rescapée, responsable du secteur : « On disait aux rescapés que se venger ne fait que plus de mal, car cela ne ressuscite pas nos morts. Aux familles de ces six personnes tuées, on a demandé de diminuer leur colère. Depuis 1997, année des faits, les choses se sont normalisées progressivement. La preuve en est que dernièrement, quand les vieilles personnes ont été libérées, personne ne s'est révolté. La population disait que ce n'était pas grave car le temps viendrait où ils répondraient de leurs actes, même s'ils sont en liberté pour le moment.

Nous avons aussi des mineurs qui ont été relâchés, en provenance de Gitagata [un camp pour les mineurs]. On a expliqué à la population que ces enfants ne doivent pas être emprisonnés en raison de leur âge et qu'on leur demande d'être les premiers à dire qui les avaient poussé dans la commission du génocide. Tout le monde a compris, il n'y a pas eu de problèmes. Cela me montre que l'unité et la réconciliation sont en cours.

Au sujet de ceux qui ont été tués, leurs familles n'ont pas de grands problèmes. Si tu écoutes la femme d'une des personnes tuées, elle dit : « mon mari a été tué seul, lui avait tué 31 personnes.

Si jamais je vais porter plainte et que l'on me demande où sont ces autres personnes, que pourrais-je répondre ! » Au niveau des autorités, il y a plutôt un effort pour réunir ces deux groupes pour qu'ils se parlent. Nous prenons donc le temps d'écouter les deux côtés, pour voir comment les réunir pour effacer toutes répétitions pendant la *Gacaca*. »

Coordinateur (aussi un rescapé) : « Entre ceux qui ont participé à ces tueries et les familles qui ont perdu les leurs, il n'y a pas de grands problèmes. J'ai moi-même essayé de parler avec trois d'entre eux et réellement, il n'y a pas de problème. Seulement, on voit que ces familles qui ont perdu les leurs ne peuvent rien demander aux rescapés, sinon de se rencontrer, parler, et de demander pardon. Des deux côtés, il faudra un vrai dépassement, mais il n'y a vraiment pas de problèmes. Une seule personne avait un jour évoqué l'idée de dommages moraux, mais nous avons trouvé que cela n'était pas valable et je le lui ai expliqué. Elle a compris et m'a dit qu'en pratique, ce qu'elle veut, c'est que tout ce passe bien, qu'il parvienne à parler avec les autres, car si son mari n'avait pas été tué, il serait aujourd'hui en prison ou il serait mort... »

Parce les juridictions *Gacaca* ne peuvent pas fonctionner comme une place publique, les responsables du secteur ont stimulé des rencontres entre les groupes concernés parallèlement aux juridictions pour parler de ces actes de vengeance. Cela ressemble à une *Gacaca* en dehors la *Gacaca* officielle.

L'arrestation d'Augustin :

Comme cela peut être possible dans une situation confuse d'après génocide, Augustin a été arrêté. Le fait qu'il ait été, avant le génocide, un homme puissant et même, pendant un certain temps (1990-1992), responsable de la cellule et du parti MRND n'étaient pas des points en sa faveur :

A la question de savoir quand et pour quelle raison Augustin serait emprisonné, certains de ses amis qui ont aussi aidé les Tutsi durant le génocide répondent : « en janvier 1996, il y a quelques rescapés - qui ne sont même pas natif d'ici - qui l'ont accusé de génocide, même si d'autres le défendaient en montrant combien de gens il avait sauvé ».

Un autre : « je crois que c'est la jalousie et la haine car selon moi, c'était quelqu'un de bien. [Entretien avec un groupe de 7 personnes - deux femmes et cinq hommes - de Murama le 23 août 2002 qui ont aidé des Tutsi durant le génocide]

Epouse d'Augustin : « mon mari est devenu victime de sa fortune, les gens ont été jaloux et ils voulaient accaparer cette fortune. C'est dommage que ce soit des Tutsi pour qui il avait tout fait pour les sauver. Beaucoup de Tutsi le soutenait, même les militaires du FPR. »

Frère d'Augustin : « les gens qui ont inculpé Augustin ont voulu tout prendre. On a pu protéger sa voiture, mais ils ont quand même pris quelques maisons qu'ils ont occupé jusqu'au moment où madame Augustin est rentré d'exil. Donc, selon moi, ils voulaient emprisonner tout le monde ou faire exiler les autres afin de s'occuper de tout. Ils m'avaient dit de ne plus mettre mes pieds, pas même dans la bananeraie... »

Epouse d'Augustin : « parmi ceux qui inculpent Augustin, il y a une certaine Eugénie N qui l'accuse d'avoir tué la famille de Kageruka et leur enfant adoptif. Il y aussi un certain Juvénal H. »

Homme : « Au sujet de l'affaire de Kageruka, sa femme et un enfant dont ils avaient la charge, je

sais qu'ils se sont suicidés en se jetant dans le lac Kivu. C'était pendant la journée, vers 14h00. Ils ont quitté leur cachette pour éviter d'être découpés en morceaux et ils se sont suicidés. Celui qui les cachait est aussi ici... »

Après qu'Augustin ait été arrêté, certains de ses amis et parmi eux, le rescapé Siméon, ont essayé d'intervenir deux fois en sa faveur. La première fois, à la brigade de Gisenyi où ils (trois ou quatre personnes) ont été frappés. On leur a demandé comment ils osaient venir décharger un Interahamwe.

Epouse d'Augustin : « je suis allé avec eux. Arrivée à la brigade de Gisenyi, on ne m'a pas permis d'entrer avec eux. A l'intérieur, les trois hommes ont été sérieusement frappés, ils sont sortis dans un état lamentable. »

La deuxième fois qu'ils ont essayé de faire quelque chose pour Augustin, il y avait des militaires de Murama qui avaient appris qu'il y avait des gens qui voulaient parler de l'affaire d'Augustin. Ils les ont emprisonnés et tabassés. Depuis longtemps, plus personne n'a voulu intervenir, mais les dernières années, il n'y plus eu de problèmes et ceux qui le voulaient, pouvaient aller au parquet pour faire des témoignages et le décharger.

Augustin a appris à lire et écrire en prison ou il est déjà resté presque sept ans, entouré entre autres par des gens de son secteur qui, pendant le génocide, ont cherché sa mort et le voyait comme responsable de leur malheur.

Après quelques années, son dossier a été transmis à la chambre spécialisée près du Tribunal de Première Instance de Gisenyi. La première audience a été fixée au 22 janvier 2001 et tout le monde, dans le secteur de Murama était très curieux de savoir ce que donnerait son procès. Mais, son affaire a été remise 10 fois de suite et s'est finalement bien terminé quand le 13 décembre 2002, Usabyemungu fut acquitté sans autre forme de procès. Ceux qui l'avaient accusé n'avaient en fait aucune preuve tangible...⁷² (Cf. annexe détaillant son procès). Le même jour, 5 autres prisonniers ont aussi été innocentés.

Augustin a regagné son domicile le 16 décembre 2002 où il avait été enlevé 24 janvier 1996. Quand la nouvelle a circulé, une foule (dont on n'a pu estimer le nombre exact) de gens du secteur Murama et des environs est venue s'entasser chez lui, avec des slogans incessants de « Bienvenue ! Dieu soit loué ! Vive la justice ! » Les gens apportaient des bidons de vins de bananes, des casiers de bières. Tout le monde semblait fou de joie. Les autorités locales et parmi eux, des rescapés comme le coordinateur du secteur et quelques conseillers, étaient tous présents et le Maire lui a téléphoné.

Eugénie, la femme qui l'avait accusé et fait emprisonné lui a rendu visite le même soir et elle a partagé avec les autres. Eugénie et Augustin se sont embrassés et selon les visiteurs, ces mots de bienvenue semblaient venir du fond de son cœur.

Parlant de la libération d'Augustin, le coordinateur du Secteur remarquait : « Je suis aussi un rescapé du génocide. Dans des réunions, il nous arrive souvent de constater que nous avons fait emprisonner beaucoup de personnes dont certaines étaient innocentes. Mais, dans le temps, on

⁷² Longtemps, beaucoup de ces amis n'étaient pas sûrs qu'Augustin serait relâché car à chaque fois, une femme qui l'avait accusé présentait de nouveaux faits quand les magistrats prenaient ses accusations comme non fondées (comme d'avoir tué une famille qui se sont noyées en plein jour, etc.). Par exemple, début décembre 2002, elle a dit qu'Augustin avait arrêté ses frères qui portaient pour les *Inkotanyi* et qu'il leur a pris tous les dollars qu'ils avaient. Les magistrats lui ont dit que cette accusation ne figurait pas dans les accusations du parquet. La femme s'est alors fâchée et elle a parlé à la radio spécifiant qu'il y avait certains rescapés qui avaient été corrompus de manière à ce qu'à Kayove, certains détenus soient libérés alors qu'ils ne sont pas innocents. C'était lors d'un entretien radiodiffusé dans le cadre de la Justice. La Présidente de la 6^{ème} Chambre, le Ministre de la Justice et d'autres étaient au studio pour répondre aux différentes questions et pour donner leurs observations.

ne délibérait pas sur les informations, surtout parce que l'on prenait tous les Hutu pour des criminels comme conséquence des dégâts matériels et humains et des cas de traumatisme que l'on avait subi. Nous avons aussi constaté que les juridictions *Gacaca* nous démentent quelques fois. Alors, nous disons qu'il faut admettre l'erreur commise et éviter de persister dans les mensonges et reconnaître la crédibilité des hommes intègres. »

Augustin recommence maintenant une nouvelle vie avec des dettes très lourdes. Une banque lui avait fait un crédit de 800.000 FRW juste avant le génocide. Il n'a jamais pu rembourser à cause du génocide et de son arrestation et la banque exige maintenant d'être payée avec les intérêts.

D. Bilan des juridictions *Gacaca* de Murama :

Au début, les juridictions *Gacaca* de ces deux cellules (Gabiro & Rukaragata) ont assez bien fonctionné. Selon nous, cela est directement lié à l'histoire du génocide de cette zone et au rôle qu'ont joué certains Hutu en essayant d'aider des Tutsi. L'engagement positif de certaines personnes importantes comme Augustin, avant et pendant le génocide, l'ardeur des dirigeants locaux actuels - surtout de quelques rescapés - ont beaucoup aidé à améliorer les relations entre les Tutsi et Hutu de cette communauté. Cela a une influence positive sur le fonctionnement de la juridiction *Gacaca* dans ces cellules. Dans un délai jamais vu ailleurs, chaque phase a été réglée l'une après l'autre.

Au début, il y a eu des gens en liberté qui ont volontairement plaidé coupable (9 personnes dans 5 des 6 cellules). Ils n'ont pas avoué des petits crimes mais même des meurtres (cf. rapport PRI n°IV) ce qui est rare dans les autres secteurs pilotes.

Mais comme ailleurs, on a aussi trouvé beaucoup de problèmes comme l'incompétence des juges (surtout à la cellule de Matereza) qui ne préparent pas les réunions de l'Assemblée Générale ou qui - comme la population - ne viennent pas aux réunions ou alors très en retard. Beaucoup de juges restent passifs pendant les séances parce qu'ils ne sont pas bien formés et surtout, ceux qui ne savent ni lire, ni écrire semblent mal à l'aise. Certains s'avèrent être corrompus. La plupart des juges semblent peu motivés. Il y a le même problème pour certaines autorités des échelons de base. Au moment où les autres cellules arrivaient à leur cinquième séance, Matereza n'arrivait qu'à sa troisième réunion.

Dans la cellule de Koko, la population a commencé à afficher une certaine nonchalance. Par exemple, le 16 juillet 2002 à 12h00, il y avait seulement 89 personnes et la réunion a dû être reportée. Les autorités des échelons de base ainsi que les Nyumbakuni (chefs de dix maisons) sont redescendus sur le terrain afin de sensibiliser la population et ont décidé de punir les absents. Certains juges *Gacaca* ne se sont jamais présentés parce que ils sont montrés du doigt par la population car ils auraient été impliqués dans des actes de génocide. Aucune personne de cette cellule n'a procédé aux aveux ou à un plaidoyer de culpabilité.

Cependant, même à Gabiro, cela ne fonctionnait pas aussi bien qu'au début. Par exemple, la réunion du 16 juillet 2002 a dû être ajournée car, jusqu'à 11h40, les juges n'étaient que 13 (sur les 15 exigés). Et quand Rukaragata commençait à faire les listes des victimes tuées en dehors de ses frontières, on pouvait lire de la méfiance sur les visages de beaucoup de témoins.

Afin de discuter et de résoudre ce type de problèmes qui freinent le bon déroulement des Juridictions *Gacaca*, la « Commission du conseil consultatif du district de Kayove⁷³ » s'est réunie le 21 juillet 2002. Les constatations suivantes ont été faites :

- Certains dirigeants des échelons de bases, considérés comme des présumés génocidaires, semblent - profitant de leur autorité - intimider la population pour qu'elle ne fournisse pas d'informations sur les disparus, afin que leurs noms ne soient pas mis en cause.
- Il y a un mauvais climat lors des réunions *Gacaca* à cause du fait que la population sait que certains juges 'intègres' ont commis des actes ignobles durant le génocide.
- Certains rescapés essayent de camoufler la vérité en disant qu'ils se sont déjà arrangés (par corruption) avec les malfaiteurs qui auraient tué les leurs.
- Il y a aussi des cas de faux témoignages à cause d'une haine ou des intérêts personnels.
- Il a été constaté qu'il y avait des petits groupes qui se réunissent pendant la nuit pour dérouter les juges en ne donnant aucun renseignement parce qu'ils sont impliqués dans le génocide.
- La commission a constaté qu'il y a des gens qui se rendaient à Gisenyi pour corrompre les prisonniers, afin que ces derniers ne les trahissent pas lors des juridictions *Gacaca*.
- La commission a également constaté que la population ne répondait plus massivement et à temps aux réunions de ces juridictions *Gacaca*, parce que, dit-elle, elle n'a plus le temps de faire leurs travaux ménagers car la semaine est surchargée :
 - il y a une journée pour les juridictions *Gacaca*,
 - une journée pour les travaux communautaires (*Umuganda*),
 - une journée de prières (Messe),
 - une journée pour le marché.

Pour résoudre ces problèmes la commission a proposé les mesures suivantes :

- La commission a condamné ces réunions nocturnes et avertit tous les coordinateurs des secteurs qu'il y aura de lourdes punitions au cas où il y aurait de telles réunions dans leurs circonscriptions.
- La commission conseille aux ex-autorités du régime génocidaire de témoigner de la pure vérité de tout ce qui s'est passé durant le génocide (réunions, tueries, etc.) afin de contribuer à la réussite de la *Gacaca* et de se désolidariser de l'idéologie du dit régime.
- La commission condamne énergiquement toute personne qui d'une manière ou d'une autre, enfreint le bon déroulement des juridictions *Gacaca* et aussi ceux qui ne veulent pas fournir des renseignements sur les choses dont ils ont été témoins oculaires.
- La commission a décidé de prendre des mesures sérieuses contre quiconque sèmera la discorde et la zizanie dans les juridictions *Gacaca* pour ses intérêts personnels.
- La commission continue à sensibiliser la population de Kayove et à l'inviter au processus d'aveu et de plaidoyer de culpabilité compte tenu des avantages qu'il y a à le faire.
- A cause des intérêts attendus de ces juridictions, la commission a réduit le nombre de jours par semaine où les gens ne peuvent pas vaquer à leurs occupations, mettant par exemple l'*Umuganda* le 1^{er} jeudi du mois et un autre jour proposé par l'Etat vers la fin du mois.

Malgré tous les problèmes mentionnés ci-dessus les juridictions *Gacaca* de Kayove fonctionnent assez bien.

⁷³ La dite commission de Kayove est composée des personnes chargées des Affaires Economiques du District , de la Jeunesse, Sport & Culture, des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine, de deux conseillères, de la Présidente de la Commission Politique et Juridique, du coordinateur du secteur Murama, du Représentant de l'Armée Rwandaise à Murama, du Secrétaire de la réunion. La réunion a été présidée par le Maire du District de Kayove.

Le 26 juillet 2002, l'Assemblée générale du Tribunal de Rukaragata tenait sa 5^{ème} séance, consacrée aux dommages et intérêts.

Il y a eu quelques problèmes pour compléter les fiches. Il n'y avait pas de colonne réservée aux cultures détruites ou volées pendant le génocide (café, haricots, bananes, etc.) et, au début, le siège ne savait pas que l'on pouvait écrire une estimation des valeurs de ces cultures dans la colonne des « biens mobiliers ». La population concernée - les rescapés - réclamait aussi l'argent qu'elle dépensait à chaque événement, depuis 1990, du fait qu'ils étaient Tutsi ou parce qu'ils avaient des enfants dans le FPR-*Inkotanyi*. Il y avait une grande inquiétude de la part de la population, parce que la plupart ont participé au pillage de ces récoltes et avait peur qu'on leur demande de restituer ces derniers. En conséquence, le remplissage de ces fiches demandait beaucoup d'attention et de temps.

Les mesures discutées et prises pendant la réunion de la Commission semblent avoir un certain impact positif. Même pour les 6^{ème} séances - liste des accusés - l'Assemblée Générale et le Siège de la cellule Kitazigurwa étaient déjà au grand complet à partir de 10h30 (17 septembre 2002 : AG : 127 ; Siège : 15). Il y avait différentes personnes qui avaient écrit des lettres dans lesquelles elles ont plaidé coupable, par exemple, d'avoir tué un enfant aidé par quelques membres de la famille, rendant innocente une autre personne accusée d'un certain crime et en mentionnant le vrai coupable... Ces lettres ont été lu publiquement à haute voix. Un jeune homme, Emmanuel, celui qui avait publiquement plaidé coupable pour avoir tué l'enfant, expliquait : « On nous a d'abord sensibilisé pour avouer. Le fait que je suis Chrétien ayant Jésus dans mon cœur, cela m'a poussé à dire la vérité dans ces juridictions... Je me suis alors décidé à témoigner ce dont j'ai été témoin oculaire, même s'il s'agissait de mon propre père comme dans ce cas. C'est ça la vérité... » Le coordinateur de cette cellule de Kitazigurwa était content de voir que la population semblait témoigner sans contraintes, cela lui a donné espoir sur le fait que la *Gacaca* réussirait sans doute.

La même chose se passait en septembre à Rukaragata où François, qui déjà avant le début de la *Gacaca*, avait fait ses aveux par lettre, a pris la parole et a avoué avoir tué 14 personnes comme co-auteur ou complice de 18 autres personnes en les noyant dans le lac Kivu dans la nuit du 27 avril 1994 tout simplement parce qu'ils étaient Tutsi. Il a cité les noms de ces 18 co-auteurs et a confirmé avoir fait cela sous l'ordre du responsable de sa cellule à ce moment là, M Kayabanda. Il a terminé son témoignage en demandant humblement pardon à la société rwandaise, aux familles qui ont perdu les leurs par sa faute et à sa propre famille dont il a sali la réputation et la dignité...

La réaction d'un rescapé dont on a tué toute sa famille : « A ceux qui ont eu le courage d'avouer leur culpabilité et de demander pardon, à ceux-là je donnerais pardon. Pour moi l'essentiel est qu'ils disent ce qu'ils ont fait d'ignoble car personne n'a le pouvoir de ressusciter les disparus. Ce qui reste, c'est vivre en parfaite harmonie et consolider le climat de compréhension mutuelle, cherchant ce qui peut développer notre pays et cela nous conduira à l'unité et la réconciliation.

La population n'a même pas peur de citer les autorités qui ont trempé dans le génocide, dont quelques uns occupent encore des postes importantes comme par exemple M Kanyabashi, le Secrétaire du secteur Murama. Il fut accusé d'avoir incité la population à exterminer les Tutsi lors d'une réunion qu'il a dirigé le 27 avril 1994 et qui a eu comme conséquence directe la mort de 72 personnes dans la nuit qui a suivi. Kanyabashi était alors Président du MNRD dans le secteur. Après ce genre de témoignages, ces autorités sont démisées de leurs fonctions, comme par exemple le Secrétaire de la juridiction *Gacaca* de la cellule Rukaragata et trois autres juges du même tribunal. Ils ont été remplacés par d'autres intègres qui étaient en réserve.

Tandis que dans la cellule de Gabiro, ce sont surtout les rescapés qui témoignent, à Rukaragata, la population non-rescapée témoigne en masse (surtout les femmes), assistée bien sûr par les rescapés.

Les plaidoyers de culpabilité sont souvent faits après que quelqu'un se retrouve sur la liste des accusés présumés.

Les différentes autorités au niveau du secteur Murama incitent la population à participer activement aux réunions des Assemblées Générales et taxent les récalcitrants de 500 FRW d'amende s'ils ne viennent pas.

En contradiction de ce que l'on a vu dans beaucoup d'autres juridictions, la population de Murama semble témoigner en grand nombre, sans que ces aveux et témoignages causent des malentendus ou des conflits entre les rescapés et la reste de la population.

C'est surtout durant les réunions de la 6^{ème} séance, quand les listes des accusés sont établies, que l'on entend les histoires les plus terribles sur ce qui s'est passé durant le génocide (cf. ci dessus) et que de temps à temps, les émotions sont exprimées. Cela a été le cas lors du témoignage du vieux Aloys de la cellule de Koko, âgé de 78 ans. Il a plaidé coupable pour avoir tué ces trois petits-fils, y compris celui qui n'avait que 10 jours, en les jetant dans l'eau car sa fille avait un mari Tutsi. Au bout d'un moment, il a cessé de témoigner et a sangloté, ce n'est que par après qu'il a continué son témoignage...

En général, il y a très peu de manifestations de traumatisme, ni du côté des rescapés, ni du côté des auteurs de crimes ou des autres groupes. Mais, même s'il y en avait, il n'y a aucune personne formée ou habilitée à ce niveau pour s'occuper professionnellement de tels cas lors des juridictions *Gacaca*.

C'est vers la fin de la 6^{ème} séance que les Parquets ont envoyé leurs listes de personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide.

Selon beaucoup de membres de la population, les données du Parquet sont trop « maigres ». Une femme, juge : « ici la population ne parle pas le même langage que celui du parquet, ce dernier reçoit peu d'accusations ». Par exemple, sur la liste du Parquet, Severin de Gabiro apparaît comme quelqu'un qui a plaidé coupable pour avoir tué seulement deux personnes, Charles et Geneviève. Les juridictions *Gacaca* l'accusent pourtant d'avoir participé à l'assassinat de 28 personnes et à beaucoup d'autres tueries. Il est aussi accusé d'avoir violé Anastasie, aidé par 5 autres *Interahamwe*. La victime a témoigné elle-même et a présenté quelques témoins oculaires...

A partir du mois d'octobre 2002, toutes les juridictions du secteur Murama ont commencé les réunions pour les 7^{ème} séances : l'établissement des fiches individuelles des accusés et la catégorisation de ces accusés. Tandis que dans beaucoup d'autres secteurs pilotes, durant cette phase, généralement peu de personnes participaient, à Murama, les membres des Assemblées Générales et des Sièges continuaient à assister en grand nombre. Ces réunions ont continué jusqu'au début 2003 et ont pu fournir des données telles que les tableaux 1 et 2 (cf. ci-dessus). Les juges ont collecté les aveux, les témoignages à charge et à décharge, les accusations, etc. Le Siège avait beaucoup de travail durant cette phase. Quelques fois, le Siège invitait des détenus qui avaient fait leurs aveux, afin qu'ils témoignent en public dans les collines où ils avaient commis leurs crimes afin de reconstruire certains dossiers incomplets. Ce n'était pas toujours facile d'identifier les accusés : leurs noms actuels, s'ils sont morts ou vivants en dans ce dernier cas, s'ils sont incarcéré ou en liberté et où ils se trouvent, surtout si les génocidaires étaient originaires d'autres cellules ou secteurs.

Cette phase d'établissement des dossiers et de la catégorisation des accusés présumés génocidaires prend beaucoup de temps. La juridiction de Rukaragata a été la première à clôturer ces travaux et elle attend maintenant la dernière phase de la *Gacaca* : les jugements.

V. Recommandations

A. Sensibilisation

Malgré le fait que les juridictions des secteurs pilotes fonctionnent déjà depuis plusieurs mois, un besoin crucial de sensibilisation et d'explication reste d'actualité aussi bien pour les juges que pour la population en général. Nous sommes donc d'accord avec la 6^{ème} chambre sur le fait que les campagnes de sensibilisation devraient être améliorées au sujet des juridictions *Gacaca*. Nous ajouterons que cela devrait aussi être fait en lien avec les programmes de Travail d'Intérêt Général, la libération des prisonniers et l'indemnisation des victimes du génocide.

La compréhension optimale de la *Gacaca* par tous, ainsi que les programmes qui lui sont liés - Travail d'Intérêt Général, libération des détenus et indemnisation, nous semble en effet être une garantie de réussite de celle-ci. Cela aura un impact important sur le niveau de participation de tous et le bon fonctionnement de la *Gacaca*. Enfin, cela contribuerait à limiter les rumeurs se développant autour de la *Gacaca*, la corruption éventuelle, la méfiance entre les différentes communautés, etc.

Ainsi, nous demandons aux bailleurs de fonds de prévoir des financements afin d'améliorer ces campagnes de sensibilisation.

De plus, nous recommandons que ces campagnes de sensibilisation soient plus interactives et impliquent la population, en tenant compte de leurs idées, des propositions et des questions exprimées dans les communautés.

B. Soutien au travail des *Inyangamugayo*

Dans la logique d'optimiser le fonctionnement des juridictions *Gacaca*, il nous semble aussi crucial de s'intéresser aux conditions de travail des juges, à leur motivation et à leur mode de participation lors des séances.

- Formation :

Dans les trois cas décrits ci-dessus, le problème de la formation des juges revient à plusieurs reprises. La formation continue des *Inyangamugayo* nous semble en effet être un élément essentiel à la bonne continuation des juridictions *Gacaca*. La formation est d'autant plus cruciale pour les nouveaux juges qui remplacent ceux qui ont quitté pour différentes raisons.

Cela contribuerait à entretenir la motivation des juges, à valoriser leur rôle si important dans la réconciliation du Rwanda, à améliorer leurs compétences en matière de gestion des séances, à équilibrer les rôles entre le comité de coordination et les autres juges en renforçant les capacités de chacun.

De plus, la gestion des règles de prise de parole semble parfois être trop rigide et empêcher la participation de la population. Il est important que les juges, en particulier les présidents de juridictions, entretiennent une certaine souplesse dans la mise en application de ces règles de manière à stimuler la prise de parole de la population. Cet aspect devrait, dans la mesure du possible, faire partie de la formation.

Enfin, les problèmes constatés au niveau local dans le fonctionnement des juridictions *Gacaca* devraient pouvoir être abordés en toute liberté par la population avec les juges concernés et/ou avec les agents décentralisés du département des juridictions *Gacaca*. Cela permettrait de trouver des solutions adaptées à chaque situation et d'optimiser ainsi le fonctionnement de la *Gacaca*.

Pour cela, les juges et les agents décentralisés devraient peut être recevoir une formation spécifique sur la gestion d'un groupe, la gestion d'un débat ou sur la communication en situation complexe. Cela devrait, selon nous, faire partie de leur formation continue.

- Compensation :

Comme cela a été promis à plusieurs reprises par le gouvernement, nous recommandons qu'un système de compensation soit réellement offert aux juges *Gacaca* : gratuité des frais scolaires, gratuité des frais médicaux, avantages divers, indemnités, etc. Des promesses ont été faites en ce sens par les autorités mais rien n'a encore été réalisé. Cela contribuerait pourtant à renforcer très nettement leur motivation.

- Conditions de travail :

Nous suggérons aussi, dans la mesure du possible, de tenir compte des conditions de travail des juges. Le problème du secrétariat nous semble très important à régler. Il serait pertinent de leur donner les moyens d'enregistrer les séances. Cela aurait le double avantage d'améliorer la qualité des comptes rendus et d'enrichir la mémoire de cette justice unique.

D'autres choses pourraient aussi être améliorées : caisse pour transporter les dossiers, bâches plastique pour se protéger de la pluie ou du soleil, etc.

Afin d'optimiser le travail des juges et, en conséquence direct, le bon fonctionnement de la Gacaca, nous recommandons qu'un accent particulier soit mis sur :

- *la formation des juges,*
- *un moyen de renforcer leur motivation (indemnisation, avantages divers, etc.),*
- *et sur l'amélioration de leurs conditions de travail.*

Cela permettrait de les responsabiliser et de leur faire assumer leurs responsabilités le mieux possible.

C. Participation de la population

Force est de constater, à travers l'étude des trois cas de l'Umutara, Gisenyi et Butare, que la participation de la population à la *Gacaca* est problématique. Comme nous le disions au début de ce rapport, la participation de la population est pourtant un élément clef de la réussite de la *Gacaca*. Son implication dans le processus est en effet indispensable.

La sensibilisation est une méthode proposée qui pourrait être efficace si celle-ci était améliorée comme nous le suggérons dans notre première recommandation.

En outre, d'autres mesures ont été prises par les autorités pour forcer la population à participer. Le recours à la force ne nous semble pas efficace et risque même de mettre en péril la crédibilité de la *Gacaca*. Les arrestations arbitraires ont un impact très négatif sur la confiance accordée à la *Gacaca*. En revanche, d'autres actions ont des impacts très positifs. Il nous semble important de les citer et de les encourager.

- Problème du recours à la force :

Malgré les efforts de tous, plusieurs cas de recours à la force nous ont été signalés pour obliger les gens à participer à la *Gacaca*. Cela nous semble dangereux et inefficace.

L'utilisation de la force devrait pouvoir être évitée. Cela a une influence néfaste sur la participation de la population. La population participe alors sous la contrainte aux séances *Gacaca*, sa sincérité est donc mise en danger et la recherche de la vérité en pâtit directement. La crédibilité de la *Gacaca* peut alors être remise en cause.

La sensibilisation devrait, par l'explication de l'intérêt de la *Gacaca* pour tous, pouvoir pallier au manque de participation de la population et éviter ainsi le recours à la force.

Nous recommandons qu'une meilleure sensibilisation de la population soit faite afin de les inviter à participer à la Gacaca en évitant tout recours à la force.

- Problème des arrestations arbitraires :

Même si le secteur de Gishamvu ne rencontre pas ce problème d'arrestation arbitraire, cela est un sujet souvent abordé par la population. Outre le fait que c'est une violation directe des droits de l'Homme, cela terrorise la population, bloque tout témoignage et rend donc la recherche de la vérité d'autant plus difficile. La poursuite d'arrestations arbitraires risque donc de mettre en péril la réussite de la *Gacaca*.

Nous recommandons que des mesures soient prises de manière à éviter toute arrestation arbitraire afin de préserver la confiance de la population vis-à-vis de la justice.

- Présentations, libérations, visites des prisonniers ayant fait leurs aveux :

Plusieurs initiatives sont en effet à encourager pour continuer à améliorer le fonctionnement de la *Gacaca* :

- La présentation des détenus à la population a des impacts très positifs. Cette confrontation entre les détenus et la population permet de faire sortir la vérité.
- La libération des détenus dont l'innocence est approuvée par la population est aussi très positive. Cela renforce l'image de la justice et de l'équité au sein des juridictions. Il nous semble que c'est un exemple concret de l'intérêt de la *Gacaca* pour le peuple rwandais.
- Enfin, la visite des détenus ayant avoué, organisée par les autorités locales dans les collines, est aussi appréciée. Cette reconnaissance permet d'encourager les co-détenus à avouer aussi et invite les rescapés à témoigner.

Toutes ces actions contribuent à enrichir les sessions *Gacaca*, à en améliorer la qualité et par conséquent, participent à la recherche de la vérité et permettent d'avancer sur le chemin de la réconciliation.

Ces initiatives sont donc utiles pour stimuler la participation active de la population et connaître la vérité sur le génocide, comme par exemple les rencontres « Pré-*Gacaca* » et l'organisation des réunions entre la population et les prisonniers qui ont fait leurs aveux⁷⁴.

Nous recommandons que les actions suivantes :

- ***présentations des détenus à la population,***
- ***libérations des détenus reconnus innocents par la population,***
- ***visites des détenus en aveux dans les collines***

soient encouragées et multipliées à travers tout le pays.

⁷⁴ Les deux méthodes ont été discutées dans les rapports antérieurs de PRI : Rapport PRI n°I sur la Pré-*Gacaca* et Rapport PRI n°III sur la présentation des détenus qui ont fait leurs aveux

- Adaptation de l'horaire des séances :

Dans certaines cellules, il serait peut être opportun de changer officiellement le début des réunions des juridictions *Gacaca* en le mettant l'après midi. Cela permettrait sans doute une participation plus importante de la part de la population qui aurait alors le temps de vaquer à ses occupations dans la matinée.

Nous recommandons qu'une certaine souplesse soit possible pour choisir l'horaire des séances de Gacaca.

D. Réconciliation

Afin d'optimiser la réconciliation, nous recommandons l'organisation de présentations à la population rwandaise, d'exemples positifs d'hommes et de femmes qui ont su se conduire différemment pendant le génocide. Ces exemples devraient, à notre avis, être valorisés et honorés publiquement. Cela contribuerait à faire sortir toute la vérité sur le génocide.

Nous avons déjà parlé de cela dans un de nos rapports antérieurs - rapport PRI n°III - et African Rights dans sa publication d'août 2002, *Hommage au Courage*⁷⁵, en parle aussi.

Nous recommandons que certaines personnes ayant bien agi pendant le génocide, en refusant de participer ou en sauvant des personnes menacées, soient présentées et valorisées vis-à-vis de la population rwandaise.

E. Mobilisation des autorités locales

Dans certains cas, l'implication limitée des autorités locales et des intellectuels n'encourage pas la population à participer à la *Gacaca*. Il nous semble pourtant primordial que les autorités et les intellectuels participent et « montrent l'exemple » au reste de la population.

Nous avons en effet été surpris de constater que le rôle du Minaloc n'apparaît pas dans le schéma des intervenants du plan stratégique du Département des Juridictions *Gacaca* 2003-2004. Il nous semble pourtant que ce Ministère a une responsabilité essentielle en ce qui concerne la mobilisation des autorités locales.

Nous recommandons que le Minaloc intervienne pour inciter les intellectuels et les autorités locales à participer à la Gacaca afin qu'ils montrent leur intérêt à s'impliquer dans ce processus.

F. Indemnisation

Le problème de l'indemnisation des victimes du génocide nous semble être une étape cruciale du processus *Gacaca*. Nous encourageons donc vivement les autorités à finaliser la signature de la nouvelle loi et la mise en place du FIND. Cela donnera alors toute sa crédibilité au processus *Gacaca* et encouragera d'autant plus la population à s'y impliquer.

Nous recommandons que la mise en place de l'indemnisation des victimes du génocide se fasse dans les meilleurs délais.

⁷⁵ *Hommage au Courage*, African Rights, Kigali, août 2002

G. Transport

Les problèmes de logistique sont souvent posés. Des témoins ne peuvent se déplacer par manque de moyens. Les crimes ayant souvent eu lieu entre plusieurs cellules ou secteurs, certains témoins résident plus ou moins loin des lieux où se tiennent les juridictions *Gacaca*. La venue de ces témoins est pourtant déterminante pour la recherche de vérité.

Nous recommandons que des solutions soient trouvées pour faciliter le déplacement des témoins afin qu'ils puissent assister aux séances de Gacaca.

Conclusion

Synthèse de toutes nos enquêtes, interviews et observations, ce rapport montre que si les juridictions *Gacaca* continuent à fonctionner de la sorte, elles risquent de ne pas atteindre leurs objectifs, principalement car la participation de la population n'est pas optimale.

Le processus de *Gacaca* avance en effet très lentement et certains effets secondaires peuvent avoir des conséquences négatives aussi bien en ce qui concerne l'éradication de la culture d'impunité que la réconciliation.

Si les problèmes mentionnés dans ce rapport ne sont pas traités en urgence, les risques d'échec de la *Gacaca* nous semblent réelles. La *Gacaca* ne pourra pas être alors l'instrument de justice alternative souhaité. Les fonds investis seraient perdus au lieu d'être utilisés à d'autres fins comme par exemple l'indemnisation des rescapés du génocide.

Outre les problèmes mentionnés ci-dessus, la question du financement est aussi cruciale. En effet, le financement disponible pour toutes les activités des divers intervenants (Département des Juridictions Gacaca - DJG, le Ministère de la Justice - Minijust, le Ministère de la Santé - Minisanté, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture - Mijespoc et le Ministère de l'Intérieur - Mininter) dans le processus *Gacaca* pour une période de trois ans (2003-2005) ne semble pas être suffisant. Selon le 'budget synthèse' du DJG-CS⁷⁶, le gouvernement cherche encore 65% du budget soit un montant de 27 151 287 370 FRW sur un budget total estimé à 41 542 809 721 FRW. Ce dernier montant revient à plus ou moins 75,5 millions de dollars pour tout le processus *Gacaca*. Cela est un montant très faible comparé au budget du tribunal d'Arusha mais il reste extrêmement élevé pour le Rwanda.

La *Gacaca* étant un des outils essentiel de la justice du génocide et de la réconciliation du peuple rwandais, il nous semble indispensable que tout soit fait par tous les acteurs concernés pour se donner les moyens de mener à bien ce défi.

⁷⁶ Cf. note 2, rapport de la DJG-CS, p. 22

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques Avocats Sans Frontières

Annexe 2 : Statistiques PRI

Annexe 3 : Structure de coordination de la Gacaca

Annexe 4 : *Gacaca*

Annexe 5 : L'histoire d'Augustin Usabyemungu à Gisenyi

Annexe 1 : Statistiques ASF

Résumé d'une analyse des observations faites par ASF⁷⁷ au début de période concernée (Juillet-Septembre 2002)

Province District Secteur Cellule	Activités (22/7/02- 3/8/02) (listes)	Participation (en chiffres) D: début session AG: Nombre de participants dans l'Assemblée Générale F/H (sexe)	Participation (évaluation)	Observations
Kigali Ville Kanombe Nyarugunga <u>Kamashashi</u>	Liste des victimes tuées dans la cellule et à l'extérieur 31/07	D : 11h20 AG : quorum/100 largement dépassé Siège:17	AG très active, nombreuses interventions et vrai débat	- Cette cellule a connu beaucoup de problèmes ; - Amendes à payer de 1 000FRW pour toute absence sans motif valable ;
Ruhengeri Bokonya Mataba Bugari	Liste des accusés, 29/7	D : 11h15 AG : 221 Siège : 15 Majorité F	Population mobilisée, dénonciations publiques, pas d'aveux	- Calme, discipline ; - Forces de sécurité très présentes (rumeurs sur des infiltration interahamwe) ; - Certaines tensions (dénonciations) ; - Fiches du parquet non reçues
Gisenyi	000			
Gitarama Kabagari Nkomero Nyakabungo	Liste des personnes décédées en dehors de la cellule, (a) 23/7 Fiches parties civiles, (b) 30/7	(a) D : 13h00 AG < 100 Siège : 15 Majorité F : 80% (b) D : 13h00 AG : 50 < 100 Majorité F : 80% La réunion est reportée ;	(a+b) Absence du quorum exigé ; (a) Siège reste passif, AG calme, plutôt passive que coopérative ;	- (a+b) Cellule connue pour être tardive; - Plusieurs demandes pour sanctionner les absences : la présidente : « si cela continue comme ça, il nous faudra envoyer les 'Local Defenses' pour rassembler les gens »

⁷⁷ Données d'observation pour 9 des 12 secteurs pilotes (Gisenyi, Gikongoro et Cyangugu ne sont pas inclus). Ces données sont basées sur des observations faites par ASF - mais analysées par PRI - sur la période allant du 22 Juillet au 3 Août 2002. Elles s'accordent avec celles trouvées par PRI (cf. rapport PRI n°III). Cf. ASF "Rapports monitoring des Juridictions *Gacaca*", Période du 19 Juin au 03 Août 2002, Kigali, 2002

Kibungo Kigarama Birenga	Fiches parties civiles, (a) 23/7	(a) D : 10h55		- (a+b) Indifférence presque totale de la population ; - (c) Participation grande de la population ('contrairement à ce que j'ai vu ailleurs') ;
Kazo (a/b)	Liste des accusés, (b) 30/7	(b) D : 10h30 AG : 152 Siège : 16	(b) Peu d'aveux	
Rwankogoto (c)	(c) 23/7	(c) D : 10h30 (un peu de retard) AG : 220 >300+ Siège : 16	(c) Beaucoup des aveux	
Byumba Kisaro Kavamu	Liste des Personnes décédées hors de la cellule, (a) 24/7	(a) D : 11h00 AG : 100+ Siège : 18	(a) Nombreuses interventions (surtout des hommes), Installation d'un vrai débat	(a) Quorum n'est que légèrement dépassé
Mutete-Kavamu	Fiches des parties civiles, (b) 31/7	(b) D : 12h00 (2 heures de retard) AG : 100+ Majorité F : 2/3	(b) Seules 3 hommes rescapés ont parlé, aucune dame	
Umutara Rukara Gahini	Liste des accusés, (a) 25/7 &	(a) D : 13h00 AG : 100+ Siège : 14<15	(a) Aveux (peu) et dénonciations	- jugements avant la lettre, - pas de rigueur dans l'application de la loi ;
Kabeza	(b) 1/8	(b) D : 12h37 AG : 100+ Siège : 15	(b) Les gens ne veulent rien dévoiler; peu d'aveux	(b) - Retard à cause de la vaccination anti-méningite ; - Liste du Parquet présente ; - Intimidations des témoins (selon coordinateur des JG du District) ;
Butare Nyakizu Gishamvu	Fiches parties civiles, (a) 25/7	(a) D : 10h40 AG : 120+ Siège : 16	(a) Des contestations on eu lieu sur les maisons citées dans les dommages	(a) un agent décentralisé a ouvertement et publiquement contredit le siège
Gishamvu	et (b) 1/8	(b) D : 11h00 AG : 100+	b) Climat quelque peu agité	(b) désordre
Kibuye Budaha Nyange	Fiches parties Civiles, 22/07	D : 11h00, 2h de retard; AG : 102 Majorité F : 65%	Participation importante des femmes, La population était mobilisée mais pourrait l'être davantage si elle arrivait plus tôt ou en plus grand nombre	- Des personnes se lèvent et partent de l'assemblée(...) - Le président demande au 'local defense' qu'il se charge d'interdire à la population de partir ;
Kanyinya				

KigaliNgenda Kindama -Gikundamvura -Kanombe -Rukuraza	Réunion de sensibilisation sur des aveux (3 cellules), 26/7	D : 11h25, grand nombre	Réservée au début, la population a ensuite demandé beaucoup de questions ;	Continuation du remplissage des fiches des parties civiles n'a pas eu lieu (Gikundamvura)
Gikongoro	000			
Cyangugu	000			

Annexe 2 : Statistiques PRI

Résumé des rapports d'observations faites par PRI dans les 12 secteurs pilotes pendant le mois de Septembre (Juillet-Septembre 2002)

Province District Secteur Cellule	Activité Septembre (listes)	Participation (chiffres) -D(Début séance) -AG (Personnes présentes dans l'Assemblée Générale) -F/H (sexe)	Participation (évaluation)	Observations
Kigali Ville Kanombe <u>Nyarugunga</u> Kamashashi	(a) Fiches parties civiles, 4/09	(a) D : 10h25 AG : 150 Siège : 15 Nombre H/F égal	(a) Temps des questions : discussion très chaude	- Envoi des local défense pour faire venir les gens - Amende à payer
Nonko	(a) Liste des accusés & aveux, 11/9 & (b) 18/09 (c) 25/09	(a) AG : 130 Siège : 12<15 A 11h45, les gens commencent déjà à rentrer* ; (b) D : 10h40 ; AG : 140 Siège : 15 (c) D : 11h00 AG : 180 Siège : 17	(a) les gens ont peur de parler ; (b) Beaucoup de témoignages, population intéressée (c) Témoignages, mais peu des aveux	(a) *le Président les fait revenir ; - Rescapés font des témoignages, mais les non- rescapés parlent seulement de ceux en prison ou disparus ; (b) Certains rescapés qui prenaient la parole pleuraient ; (c) Dénonciation d'un viol par un jeune garçon
Rwimbogo	(a) Liste des victimes et fiches parties civiles,14/9 b) 21/09	(a) D : 10h00 AG : 170 Siège : 12>15 b) Pas de Gacaca	(a) Peu d'ambiance, il pleuvait	(a) Sensibilisation et quelques questions ; Femme : elle est venu de force, intéressée par une Gacaca pour les Hutus tués b) Umuganda dans la cellule
Gihanga	Liste des accusés et aveux, 20/09	D : 11h50 AG : 110 Siège 14<15	Peur de dénoncer	Les génocidaires dénoncés sont soit en prison soit disparus ;

Ruhengeri Bokonya <u>Mataba</u> Gikombe	Liste des accusés & aveux	Nombre très élevé de présents ; (Présence des détenus)	Population mobilisée, mais « Hutu & Tutsi se regardent méchamment au cours des sessions, ils sont bien enrégés » ; Les femmes parlent plus que les hommes. A cause de la corruption certaines personnes ne parlent plus dans les sessions ;	- Les aveux des détenus ont éveillé les esprits de la population de cette cellule ; - Un détenu a dénoncé comme génocidaire le coordinateur actuel de cette cellule ; - 85% des rescapés ont refusé d'accuser les tueurs (problème de corruption & intimidation par des génocidaires influents) ; - Certains rescapés ne veulent plus écouter les témoignages des détenus à cause de leurs exagérations (en parlant des tueries), arrogance et comportement enrégé ;
Bwanzo	Liste des accusés & aveux	Nombre très élevé de présents ; (Pas des détenus)	Comme au-dessus	- La population a refusé que les détenus viennent aux sessions ; - Exemple de corruption : un rescapé a reçu 80.000 FRW d'un célèbre tueur pour ne rien dire ;
Gisenyi Kayove <u>Murama</u> Kitazigurwa	Liste des accusés & aveux, 17/9	Début : 10h30 AG : 127 Siège : 15	Participation active de la population : des aveux et témoignages sans contraintes (surtout les femmes)	Les travaux se déroulent bien, bilan positif ; la Gacaca réussira ; Sensibilisation
Rukaragata	Liste des accusés et aveux, 20/9	Début : 11h00 AG : 131 Sièges : 16	Beaucoup ont eu le courage de plaider coupable ; les gens ont témoigné	Espoir ; la Population plaide coupable et témoigne en toute sécurité et sans contrainte ; Pas de malentendus entre les rescapés et la population locale ;
Nyantange	Liste des accusés & aveux, 23/9	Début : 11h00 AG : 121 Siège : 16	La population a toujours peur et hésite à témoigner publiquement	Seulement accusés ceux incarcérés ou mortes ; Génocidaires en liberté qui sont des autorités locales, des juges etc. : population a peur de les citer ; Groupuscule de personnes qui incitent la population à ne pas plaider coupable, leurs assurant qu'une fois plaidé coupable, ils seront tués ; La cellule est composée par une seule famille ;

<p>Gitarama Kabagari <u>Nkomero</u></p> <p>Kabalima</p>	<p>(a) Liste des accusés et aveux, 5/09</p> <p>(b) 12/09</p> <p>(c) Gacaca film : 'Ukuri kurakiza' (pour le secteur entier)</p> <p>(d) Liste des accusés et aveux, 19/09</p> <p>(e) 26/09</p>	<p>(a+b+d) Très peu de personnes</p> <p>(c) Retard de 1h et 45 min ; Population : majorité très jeune</p> <p>(d) 12h00 : 68 personnes, y compris 16 juges, Début : 14h00 AG : 87<100 Présence détenus</p> <p>(e) Début : 14h30 AG : 100 dont 15 juges Grande majorité F</p>	<p>(a+b+d) Absence du quorum exigé réunions (a+b) sont reportées;</p> <p>(d) la réunion a eu lieu : - parmi la population, personne n'a voulu parler ; - témoignages de 3 détenus*, qui ont suscité les aveux des femmes ;</p> <p>(e) Très peu de témoignages</p>	<p>- Kabalima était une cellule active avant les séances sur les listes des accusés ; - les rescapés pensent que l'Etat devrait forcer la population à participer ;</p> <p>*Détenus : « les hommes ont tué ou brûlé, mais ce n'était pas eux qui volaient, il y avait une participation massive des femmes et enfants, certains sont ici présents... Si ces femmes ne veulent pas parler, je parlerai d'elles »</p> <p>(e) - Président & 1^{er} vice-président absents ; - Manque de formation, manque de coordination.</p>
<p>Nyakabungo (+ Ruhosha après 17/10)</p>	<p>Liste des accusés et aveux : (a) 10/09</p> <p>(b) 24/09</p>	<p>(a) Absence du quorum exigé la réunion est reportée ;</p> <p>(b) Deux cellules ensemble : Début : 11h30, AG : 120 sur 276 Siège : 17 F : 103, H : 17</p>	<p>(b) la population restait silencieuse ; très peu de témoignages (rescapés seulement)</p>	<p>- Le nombre des habitants de cette cellule est très petit (+/- 100) ; Plan pour mettre 2 cellules ensemble (avec Ruhosha : 17/10) ; - Problème ethnique observé (parent d'un détenu) : « nous sommes tous rescapés » - Manque de sensibilisation</p>
<p>Kibungo Kigarama Birenga</p> <p>Rwankogoto</p>	<p>Avouer et demander pardon (en présence de 8 détenus PC de Kibungo qui ont fait leurs aveux et qui sont originaires de cette cellule) (a) 17/09</p> <p>(b) 24/09</p>	<p>(a) D : 10h20 Chaque détenu exposait son cas ;</p> <p>(b) Absence du quorum, remise de la réunion</p>	<p>(a) La population hurle lorsqu'un prisonnier fait un aveu ; - Certaines femmes rescapées ont pleuré ; - La population locale ne bouge pas malgré le rappel ;</p>	<p>- Plus de réticence entre les rescapés et la population ordinaire ; - Certaines personnes du secteur pilote ont fui le pays depuis la Gacaca a commencé ;</p>

?	Vote d'un nouveau comité et aveux , 24 /09	D : 12h40 AG : 124 Siège : 16	- Premier recensement des aveux ; - la participation de la population est faible par peur d'être dénoncé	
Byumba Kisaro <u>Kavumu</u> Kimisugu	Liste des accusés et aveux , (a) 9/09 (b) 23/09	(a) Beaucoup de personnes sont présents à l'heure (b) Tout le monde est présent	(a) Beaucoup de témoignages des deux côtés (Rescapés/ Non-rescapés) (b) Mécontentement et diminution de la confiance dans la justice ; Peu de témoignages	(b) l'enthousiasme n'est plus le même après l'acquittement (13/09) par le Tribunal de 1 ^{ère} Instance (Byumba) d'un prévenu de la cellule Mutete-Kavumu (avec ses complices) vu par les rescapés comme un planificateur de génocide dans Mutete & Zoko (après réaction forte des rescapés problème partiellement résolu).
Mutete-Kavumu	Liste des accusés et aveux	Tout le monde présent	Quand les rescapés donnent des témoignages, le Président de JG demande trop de détails, des témoins et des preuves ;	- cf. ci-dessus ; - le siège n'a aucun rescapé ; - Président et juges ont tendance à entrer dans les jugements (selon un informateur rescapé) ;
Umutara Rukara Gahini Umwiga	Liste des accusés, 2/9	AG : <100 Siège : <15 La réunion 2/9 n'a pas eu lieu Moyenne de présence : 103 Heure d'ouverture : 11h55	- Manque de motivation ; - La population locale vient difficilement ;	- Une peur généralisée parmi la population locale: dire la vérité a plusieurs inconnues ; - Beaucoup d'hommes sur la liste des accusés ; - Conflit entre les détenus qui font leurs aveux et la population ; rumeurs comme quoi les détenus ont été manipulés pour que tous les Hutus soient dénoncés ;

Kabeza	Liste des accusés, 5-19/9 Réunion de 26/9 suspendue	D : 13h30 en moyenne Siège présent depuis 8H30 AG : 100 sur 300	- Silence absolu de la population locale (pas de témoignages), sauf pour se défendre ; - Les rescapés parlent et il y des témoignages de détenus qui ont avoué, (5/9)	- Le siège a déclaré être fatigué par les retards de la population et qu'il n'attendra plus au delà de 2h d'attente. Les autorités de base ont contesté cette décision (ont promis des sanctions pour faire participer) - Beaucoup d'hommes sur la liste des accusés (90% des hommes qui habitaient dans cette cellule en 94); - Peu de juges maîtrisent la loi ; - Utilisation de la force pour amener la population ; - La tension est montée à cause d'arrestations qualifiées par la population locale d'arbitraires. Elle demande de les justifier en public. - les arrestations ont donné confiance aux rescapés ;
Butare Nyakizu <u>Gishamvu</u>	Liste des accusés et aveux (a) 2/09	(a) D : 11h30 AG : 100 F : 72 H : 38	(a) Les gens ne participent pas/veulent pas - Seulement après 10 min une rescapée a commencé à dénoncer quelqu'un qui ne se trouve plus dans le village	(a) Le Siège ne se présente pas ; Retard des juges ; - Les autorités locales ne se présentent jamais ;
Muboni	(b) 9/09 (c) 15/09	(b) D : 10h35 AG : 135 Siège : 16 (c) D : 11h00 AG : 102 Siège : 12 +3 remplaçants	(b) Peu de personnes font des témoignages ou des aveux (c) Les rescapée font des témoignages en pleurant Quelques personnes (surtout des rescapées) craignent d'accuser les génocidaires	(b) Aurons-nous la vérité de ce qui s'est passé ? (c) Sensibilisation sur les aveux et les témoignages ; - Listes présentées par le secrétaire de Gacaca (faites par les prisonniers de PC de Butare) mais elles ne correspondent pas à celles qui ont été établies par les habitants de Muboni

Gishamvu	Liste des accusés et aveux, (a) 12/09 (b) Réunion de sensibilisation en matière de Gacaca, 26/09	(a) D : 10h30 AG : 146 Siège : 19 (b) Début : 11h00 (2 heures plus tard que prévu)	(a) Population intéressée, mais dénonce peu (b) la population peur de dire ce qu'ils ont vu.	(b) la réunion a commencé grâce à la force de la police : des local defense forces qui courraient derrière les habitants du secteur Gishamvu
Busoro	(a) 4/09 (b) Réunion de sensibilisation (<u>secteur</u>), 6/09 (c) Liste des accusés et aveux, 11/09 (d) Continuation liste des accusés, 25/09	(a) Début : 11h05 AG : 75 (sur 187) F : 43, H : (32) Réunion ajournée (4 ^{ème} fois) (b) 900 personnes (F : 520) (c) D : 10h20, AG : 129 (80 F, 49 H) ; Siège : 15 (d) D : 10h45 AG : 106 (F : 80, H : 26) ; Siège : 15	a) Pas de motivation - Discussion sur 'quelle solution pour stimuler la participation' (b) Population incitée à participer (c) Les gens ne parlent pas, sauf quand il y a provocation et quand ils parlent, c'est superficiel (d) Personne n'ose venir témoigner - Lecture des listes Parquet/ CS : quelques témoignages et réactions	a) Rescapés : la présidente et d'autres trompent les gens... ils s'absentent toujours - Il faut une autre sensibilisation - Hommes et femmes sont toujours séparés (c) Avant la fin beaucoup de personnes (62) sont partis pour aller au marché. Cela montre que les gens sont désintéressés ou ne savent pas pourquoi ils sont venus. Ils ne participent pas.

Kibuye Budaha Nuange Cyambogo	Liste des accuses et aveux, (a) 11/09	(a) la population n'a pas été avertie, elle a participé tardivement Présence de 5 détenus	(a) les détenus font des aveux et dénoncent quelques autorités locales en liberté ; - la population garde le silence ou accuse les gens morts, les réfugiés et les prisonniers	(a) Présence de beaucoup de responsables : sensibilisation - Problèmes de sécurité pour les témoins à charge (empoisonnements) : rumeur de 5 morts, une liste de personnes qui doivent être tués, des tracts etc ; - Les prisonniers au lieu de sensibiliser la population à avouer, intimident les gens : les rescapés sont choqués et traumatisés ;
	(b) 25/09	b) AG : 75<100 Siège : 13<15 Réunion ajournée		
	(c) 27/09	(c) D : 11h45 AG : 126 Siège : 16	(c) Beaucoup de discussions, accusations et défenses ; - La vérité commence à sortir : rescapés et Hutu ont accusé d'autres	(c) Selon certains rescapés les JG devaient juger et non réconcilier ; - Selon certain Hutu, il y a des faux témoignages ; - - Problème d'ethnie : pas de confiance entre les rescapés et les Hutu ; - Seulement le Président et le 1 ^{er} Vice-Président travaillent parmi les juges ; - Un juge arrêté pour viol pendant le génocide ;
Vungu & Zegebya	Liste des accusés et aveux (présence détenus), 13/09	2 cellules réunies ; les gens sont venus tardivement et peu nombreux	Sensibilisation, aveux détenus et discussions ; Pas des témoignages ou aveux de la part de la population;	- Les prisonniers intervenaient avec colère et intimidaient les gens; - Ils disent que c'est une mauvaise politique qui les a poussé au génocide
Vungu	Liste des accusés et aveux, 18/09	A Débuté tardivement AG : 124 Siège : 16	Participation active de la population	- Cette cellule est connue pour son bon travail ; - Rescapés et Hutu veulent dire la vérité sur ce qui s'est passé et donnent souvent des témoignages identiques... Mais personne n'avoue
KigaliRural Ngenda <u>Kindama</u> Gikundamvura	Liste des accusés et aveux, (a) 13/09 (b) 20/09	Début : ? AG : en moyenne : 170 Siège : 17	(a+b) Quelques témoignages à décharge et à charge des deux côtés ;	Selon un observateur : 3 catégories de personnes : - Ceux qui ont tué et qui ne veulent pas avouer ; - Ceux qui connaissent les assassins et qui ne veulent pas les dénoncer ; - La parole des rescapés a peu de poids

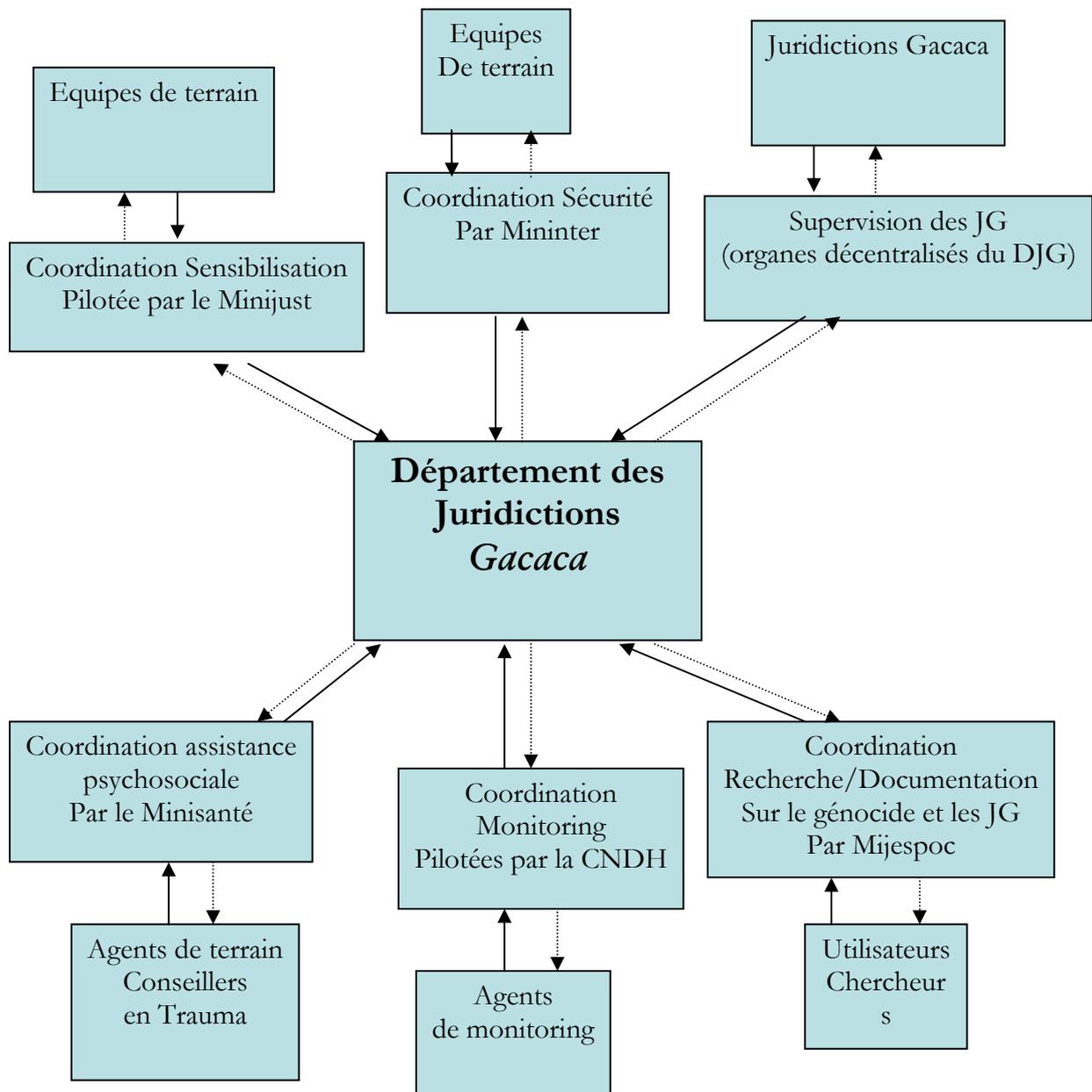
Gikongoro Mudasomwa Nkumbure Gatovu	Liste des accusés* Elections au poste de présidence ;	Ponctualité qui laisse à désirer, certaines réunions se tiennent à partir de midi	Crainte pour accuser ; une moindre ampleur d'activité ; Déclarations de détenus qui font gonfler ces listes	- *Listes dressées à partir des dénonciations faites sur place ; - Population en général contre les prisonniers qui 'dévoilent leurs secrets' ; - Espoir : J.Gacaca semble compétent, indépendant et impartial ;
Vumwe	Liste des accusés*, Elections au poste de présidence ;	Ponctualité qui laisse à désirer, certaines réunions se tiennent à partir de midi	Discussion pour modifications ; Déclarations de détenus qui font gonfler ces listes	- *Liste préétablies par les Inyangamugayo - Population en général contre les prisonniers qui 'dévoilent leurs secrets' - Espoir : J.Gacaca semble compétent, indépendant et impartial ;
Cyangugu Bugarama <u>Nzahaha</u> <u>Rebero</u>	3/09	H : 11h00, AG : 100+ Siège : (12h00), <15	Quorum non atteint, réunion reportée	- Ceux qui font des témoignages à charge sont souvent menacés ; - Problèmes de sécurité ; - Trois personnes arrêtées après avoir été dénoncées par des détenus ;
Kigenge	Liste des accusés, (a) 3/09 (b) 10/09 et présentation de 3 détenus	(a) AG : 100+ grand nombre Siège complet (b) H : 10h15 AG : 178 Siège : 15	Aveux mais seulement pour pillage, dénonciations aussi (b) 2 détenus ont donné des informations intéressantes	Il était prévu d'amener des détenus mais cela n'a pas été fait (b) Président : « les détenus ont déjà terminé la Gacaca et vous ne voulez même pas parler. La vérité que vous cachez les prisonniers vont la révéler. Nous devons faciliter les travaux de Gacaca » ; - Autorité Gacaca : presque toutes les cellules ont mal fait la liste des accusés
Giti	13/09	AG : 100+ Siège incomplet (13)	Réunion ajournée	
Kabuyange	Liste des accusés, aveux et présentation de détenus, 14/09	Début : 10h30 AG : 138 Siège complet	2 Détenus, qui n'ont pas avoué, ne disent rien ; Un détenu parle et dénonce.	Deux (de 3) personnes dénoncées ont été arrêtés le jour même de la réunion

Annexe 3 : Structure de coordination de la *Gacaca*

Légende

Réaction 

Circulation de l'information 



Annexe 4 : *Gacaca*

Présentation de la *Gacaca*

En 1994, environ un million de citoyens rwandais furent tués au cours d'un génocide perpétré contre les Tutsi et de massacres visant les opposants politiques Hutu, programmés et perpétrés par l'ancien gouvernement. Environ trois millions de personnes furent contraintes à l'exil. Le pays fut dévasté. Les institutions chargées de faire respecter la loi et d'appliquer les décisions de justice (tribunaux, police, prisons, etc.) cessèrent de fonctionner.

Après le génocide, près de 130.000 personnes accusées de l'avoir organisé ou d'y avoir pris part furent mises en prison dans des conditions très difficiles. Neuf ans plus tard, environ 100.000 d'entre elles sont encore détenues dans l'attente d'un procès.

Le gouvernement parvint à la conclusion que le système classique de justice - de type européen - ne pouvait être l'unique solution au problème que le Rwanda devait affronter. C'est pourquoi, dès 1998, il commença à rechercher une autre solution. Cela conduisit, en 1999, à la proposition d'une solution alternative purement rwandaise : les juridictions *Gacaca*, un nouveau système de justice participative (une version réinventée du système communautaire traditionnel de résolution de conflits), auquel l'ensemble de la société prendrait part. Le gouvernement publia en juillet 1999 un projet concernant ces "juridictions *Gacaca*" qui fut suivi d'une série de discussions avec plusieurs groupes de représentants de la population rwandaise, et de la communauté internationale.

Après plusieurs modifications du projet initial, la "loi *Gacaca*" a été adoptée et publiée en mars 2001.

Objectifs et organisation des tribunaux *Gacaca*

Le principe des tribunaux *Gacaca* est de réunir sur les lieux même où des crimes et/ou massacres ont été commis tous les protagonistes du drame : rescapés, témoins, criminels présumés. Tous devront débattre de ce qui s'est passé, afin d'établir la vérité, de dresser la liste des victimes et de désigner les coupables. Les débats sont encadrés par des "juges" non professionnels, les *Inyangamugayo*, élus parmi les hommes intègres de la communauté, qui devront prononcer les peines à l'encontre des coupables. D'après le gouvernement, les avantages des nouvelles juridictions *Gacaca* sont les suivants :

- ni les victimes ni les suspects ne devront attendre des années pour voir justice faite : accélération des procès.
- les coûts imputés aux contribuables pour l'entretien des prisons seront réduits, ce qui permettra de faire face à d'autres besoins urgents.
- la participation de chaque membre de la communauté à la mise en lumière des faits sera le meilleur moyen d'établir la vérité.
- les tribunaux *Gacaca* permettront une prise en compte du génocide et d'autres crimes contre l'humanité plus rapidement que les tribunaux classiques : déraciner la culture de l'impunité.
- les nouveaux tribunaux mettront en place des approches innovantes en matière de justice criminelle au Rwanda, en particulier des condamnations à des travaux d'intérêt général qui aideront à la réintégration des criminels dans la société.
- l'application de la loi permettra d'aider le processus de cicatrisation et de réconciliation nationale au Rwanda, qui est considéré comme la seule garantie de paix, de stabilité et de développement futur du Rwanda, ainsi qu'à la prise de responsabilité politique de son peuple.

Fonctionnement de la *Gacaca*

Les personnes accusées de génocide sont divisées en quatre catégories :

- Première catégorie : les planificateurs, les organisateurs et les leaders du génocide, ceux qui ont agi en position d'autorité, les meurtriers de grand renom ainsi que ceux qui sont coupables de tortures sexuelles ou de viols.
- Deuxième catégorie : les auteurs, co-auteurs ou complices d'homicides volontaire ou d'atteintes contre des personnes ayant entraîné la mort et de ceux qui avaient l'intention de tuer et ont infligé des blessures ou ont commis d'autres violences graves qui n'ont pas entraîné la mort.
- Troisième catégorie : ceux qui ont commis des atteintes graves sans intention de causer la mort des victimes.
- Quatrième catégorie : ceux qui ont commis des infractions contre les biens.

Les accusés de la première catégorie sont jugés par les tribunaux ordinaires : les "Tribunaux de première instance" / "Tribunaux de magistrats".

Pour tous les autres cas, le gouvernement a mis en place environ 11.000 juridictions *Gacaca*, chacune constituée de 19 juges élus, connus pour leur intégrité. Ces juges civils ont reçu une formation avant que les tribunaux n'entrent en activité. Leur élection a eu lieu entre le 4 et le 7 octobre 2001, et plus de 254.000 personnes ont été élus. Leur formation s'est déroulée en 2002.

Il y a quatre niveaux de juridictions pour les différentes catégories de crimes (2, 3 et 4) jugés par les tribunaux *Gacaca*. Ces niveaux suivent la structure administrative du pays. Seules les catégories 2 et 3 peuvent faire appel. Les jugements sont alors examinés au plus haut niveau de l'administration, respectivement par le district et la province.

Les 9201 juridictions *Gacaca* des cellules recherchent les faits, classent les prévenus et jugent les cas de la quatrième catégorie (sans appel).

Les 1545 juridictions *Gacaca* des secteurs se chargent des cas de la troisième catégorie. Les 106 juridictions *Gacaca* des districts entendent les cas de la deuxième catégorie et les appels de la troisième catégorie.

Les 12 juridictions *Gacaca* des provinces ou de la ville de Kigali se chargent des appels de la deuxième catégorie.

A chaque niveau de juridiction, trois structures coexistent :

- l'Assemblée Générale (au niveau de la cellule, l'ensemble de la population de 18 ans et plus, à chacun des autres niveaux, un groupe d'environ 50 à 60 "personnes intègres" élus)
- le Sièges : 19 juges dans chaque juridiction,
- le Comité de Coordination constitué de 5 personnes choisies parmi les 19 juges.

Les tribunaux *Gacaca* ne sont pas habilités à condamner à mort. Les condamnations des personnes qui avaient entre 14 et 18 ans à l'époque des faits correspondent à la moitié de la peine équivalente d'un adulte. Les enfants qui avaient alors moins de 14 ans ne sont pas jugés et sont libérés.

A l'exception des prévenus de catégorie 2 qui refuseront d'avouer et de plaider coupable, il a été décidé que la moitié de la peine de prison encourue par tous les autres prévenus de catégorie 2 ou 3 pourra être remplacée par une peine de Travail d'intérêt général. Le temps passé en détention préventive avant la condamnation sera déduit de cette peine.

Les prévenus de catégorie 4 n'encourent pas de condamnation. Si aucun accord ne peut être trouvé pour la restitution des biens volés ou détruits, le Sièges de la juridiction *Gacaca* de la Cellule fixera le montant de la réparation.

Ce nouveau système *Gacaca* se base sur une justice participative et sur les vertus de réconciliation qui lui sont attribuées. Selon le Ministère de la Justice, la population qui se trouvait dans les collines pendant le génocide sera "témoin, juge et partie".

La mise en place de la *Gacaca* à travers tout le pays suit trois phases, tout comme cela a été choisi pour la mise en place du Travail d'Intérêt Général par la suite.

La première phase a commencé en juin 2002 avec le lancement des juridictions *Gacaca* dans 12 secteurs pilotes, 1 secteur par province.

La seconde phase a commencé en novembre 2002 avec le lancement des juridictions dans 106 nouveaux secteurs en plus des 12 fonctionnant déjà, 1 secteur par district.

La troisième phase qui impliquera le démarrage de toutes les juridictions du pays est prévue, pour l'instant, pour début 2004.

Glossaire Kinyerwanda

Inyangamugayo : juges *Gacaca* appelés aussi « les intègres », élus fin 2001

Imidugudu : village construit après les événements de 1994 de manière à loger les rapatriés

Interhamwe : miliciens Hutu ayant fait le génocide

Local defense : agents de sécurité civils dans les districts gérés par les autorités locales

Umuganda : travail communautaire obligatoire

Nyumbakumi : responsable de 10 maisons, échelon le plus bas du découpage administratif

Ingando : camps de solidarité où les détenus libérés en janvier 2003, ont passé plusieurs mois avant d'être libérés dans les communautés

Inyenzi : « cafard », insulte utilisée durant le génocide pour désigner les Tutsi

Inkotanyi : « combattants acharnés », combattants FPR venant d'Ouganda

Abréviations utilisées dans ce rapport

PRI Penal Reform International

Minijust Ministère de la Justice

Minisanté Ministère de la Santé

Mijespoc Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Mininter Ministère de la Sécurité Intérieure

DJG Département des Juridictions Gacaca

DJG – CS Département des Juridictions Gacaca – Cour Suprême

TIG Travail d'Intérêt Général

ASF Avocats Sans Frontières

RCN Réseau des Citoyens

CDDH Centre Danois des Droits de l'Homme

Liprodhor Ligue pour les droits de l'Homme au Rwanda

CNUR Commission Nationale de l'Unité et de la Réconciliation

CNDH Commission Nationale des Droits de l'Homme

6^{ème} chambre de la Cour Suprême = Département des Juridictions Gacaca

Annexe 5 : L'histoire d'Augustin Usabyemungu à Gisenyi

Je suis né en 1965.

Quand je suis devenu adulte, je suis allé habiter dans la cellule de Gabiro (secteur Murama).

La période du génocide avait été précédée par celle du multipartisme, c'est cette période qui a été à l'origine du génocide. A ce moment là, je suis entré dans le parti MRND. C'est le conseiller de notre secteur qui a donné ma candidature lors d'une réunion à la commune. Ils cherchaient une personne, disaient-ils, sage et m'avaient choisi. Je suis allé à la commune voir le bourgmestre, je lui ai dit : je suis commerçant, comment vais-je mélanger ma profession de la politique ? En plus lui disais-je, je ne sais ni lire ni écrire. Il m'a répondu que l'on allait choisir pour moi un secrétaire qui sait bien écrire. Il m'a dit que la raison de leur choix était que je devais motiver les gens à adhérer au parti MRND. J'ai accepté et je suis resté.

Environ cinq mois après, nous avons connu quelques troubles. C'était en 1992, il y avait la guerre et les gens ont voulu attaquer. A ma grande surprise, j'ai vu les gens du MRND attaquer nos collègues Tutsi du MRND, ils sont aller prendre leurs vaches. Pour se justifier, ils disaient que ces vaches étaient celles des *Inyenzi* ou des complices des *Inkotanyi*. Moi, je leur disais : voyez-vous, nous avons passé la nuit avec ces gens ici, les uns sont nos beaux-frères, les autres nos beaux-pères. Comment cela est possible?

Je n'en revenais pas. J'ai envoyé quelqu'un chez le bourgmestre pour qu'il vienne au secours. Il est arrivé et a trouvé que quelques-unes avaient été abattues, on avait coupé les jarrets à d'autres, c'était vraiment catastrophique. 38 vaches avaient connu le même sort et je me demandais si c'était cela le multipartisme.

A l'arrivée du bourgmestre, il était avec des gendarmes. Nous avons arrêté les auteurs de ces actes et nous les avons amenés au cachot communal. Nous croyions qu'ils allaient être punis d'une façon exemplaire, mais après environ trois semaines, nous les avons vus libres, même ceux que l'on avait amené à Gisenyi... Après, je suis allé demander pourquoi, on m'a répondu que je pouvais aller demander à Gisenyi. J'ai vite compris qu'avec les partis, personne ne peut répondre de ses mauvais agissements. J'ai réuni toute la population, Hutu et Tutsi, je leur ai demandé pardon, je leur ai dit que moi je suis entré dans le parti sans le savoir, que maintenant, je démissionne car je n'en peux plus. Les Hutu m'ont demandé de revenir sur ma décision, les Tutsi aussi, mais j'ai refusé et je leur ai dit que je ne serais plus partisan d'un parti.

Après la mort de Habyarimana en 1994, les mêmes personnes que nous avions emprisonnées, ont trouvé une occasion pour recommencer. Ils ont décidé de nouveau d'attaquer les Tutsi. Cependant, comme nous avons été aidés par le premier bourgmestre, avant qu'il ne soit remplacé, nous avons cru que ce serait de même cette fois ci. Nous avons décidé de veiller à notre sécurité nous-mêmes.

Ainsi, nous avons chacun pris une arme : machette, lances, gourdin et que sais-je encore. Nous avons monté la garde. Cela n'a pas tardé, nous avons vu un grand groupe descendre vers nous pour nous attaquer. Là, nous nous sommes dit que cela revenait au même puisque depuis, on nous considère tous comme des complices. Si nous laissions passer cette attaque, nous disions-nous, elle allait bien sûr viser d'abord les Tutsi, mais après eux, ce serait inévitablement nous aussi. Celui qui pouvait penser que ce serait seulement les Tutsi qui seraient attaqués se trompait, nous nous conclu. C'est ainsi que nous avons résisté à leur attaque. Ils sont venus, armés de machettes, de lances et de gourdins. Ils n'avaient pas de fusils. Ils ont essayé de nous terroriser, mais nous étions plus nombreux qu'eux. Nous étions tout le secteur réuni, Hutu et Tutsi confondus, nous les avons chassés au loin, mais par malheur, un de nous a été gravement blessé et, ensuite, je crois qu'il en est mort.

Ce qui m'a surtout poussé à m'opposer c'est que je n'ai jamais vu tuer un homme. Alors, quand je voyais sur la colline des gens courir derrière quelqu'un pour le tuer, quand je voyais quelqu'un que l'on allait transpercer avec une lance jusqu'à la mort, mon cœur ne me semblait plus être à sa place. Ou encore, venir t'apprendre qu'un voisin, qui ne sait ni lire ni écrire, qui n'a même pas encore été ici à Gisenyi, serait un complice des *Inyenzzi* de l'Uganda, là tu sentais qu'il fallait trouver tout ce qui était possible pour sauver cet innocent. Cela était clairement injuste. C'est comme si l'on se trompait sur la personne en ta présence, tu ne peux t'empêcher de dire qu'il y a erreur.

Dire que j'avais de l'argent et que je devais être tranquille, cela n'était pas possible car, mon père avait deux femmes Tutsi, mes deux petits frères avaient des femmes Tutsi et celles-ci m'aimaient beaucoup. Je gardais les vaches de plusieurs Tutsi. On s'était échangé des vaches. Cela voudrait dire alors que s'ils subissaient l'injustice à ce moment là, c'était mon tour juste après. De même que quand il n'y avait plus de Tutsi, les uns tués et les autres amenés au Zaïre, ils ont fait la liste de ceux qui étaient né d'un père ou d'une mère Tutsi. Il fallait qu'ils tuent nécessairement. On comprend alors que mon tour était proche. C'est surtout cela qui me poussait à rechercher et à sauver les gens.

Après les premières attaques nos assaillants sont allés chercher du renfort, en disant que les gens de Murama se sont associés aux Tutsi et que l'affaire était grave. Ils sont allés en premier à la commune et ont exposé leurs problèmes. Nous voyions les maisons brûler ailleurs et les gens fuir vers chez nous et nous pensions que nous pourrions résister comme cela jusqu'à la fin.

C'était dimanche, nous avons vu venir une grosse attaque deux fois plus grande que la première. Dans l'entre temps, cependant, il y a eu un homme qui a démarré les massacres chez nous. Il nous avait laissé sur la ronde et avait détourné, il est allé chez ma belle-famille, il y a trouvé ma belle-mère et l'a tué. Sa fille est venue nous l'apprendre.

Nous avons pris soin de cacher les Tutsi qui étaient avec nous, les uns chez mon beau-père, les autres ailleurs. Ceux qui venaient de nous rejoindre m'ont dit que les assaillants allaient prendre ma voiture. Comme je pensais que ces assaillants ignoraient ma présence dans la contre attaque de la veille, je suis rentré chez moi. J'arrivais au niveau de mes bananeraies quand j'ai entendu quelqu'un crier, « le voici, il est là ». Ils sont venus, l'un m'a pris par la ceinture, l'autre par la hanche gauche, l'autre par le bras. Mes jambes ne touchaient plus terre, ils m'ont amené au milieu de toute la troupe. Ils étaient tellement nombreux que je ne pouvais même pas les compter. Ils m'ont étendu par terre, vidé toutes mes poches en disant qu'elles contenaient des grenades, ils racontaient aux gens que j'allais les faire sauter avec les grenades que m'avaient données les *Inkotanyi*. Après avoir pris tout l'argent que j'avais sur moi, l'un d'eux a donné l'ordre de m'achever.

Un vieux M (son fils est ici en prison avec moi) est intervenu juste au moment où quelqu'un allait me transpercer de sa lance. Il leur a dit : « Mes enfants, pourquoi voulez-vous verser du sang ici ? Cet enfant est le nôtre, pourquoi n'entendriez-vous pas ce qui le concerne ? »

L'un a insisté avec sa lance, mais toute la population criait non à l'exécution et disant : « Cet homme est vraiment des nôtres, il n'a jamais été mauvais. » Ils ont demandé qui avait mené la contre attaque de la veille, qu'on leur avait bien précisé que c'était Usabyemungu, mais toute la population l'a nié et moi-même aussi.

C'est ainsi que les attaques ont commencé. Tous les jours, c'était comme ça. Mais entre temps, un jeune homme de ma cellule du nom de N nous a croisé. Ils l'ont arrêté en disant qu'il était Tutsi. Je leur ai dit qu'il ne l'était pas. J'ai ajouté que l'on disait que sa grand-mère était Tutsi, mais que lui n'est pas Tutsi. Ils m'ont dit de le tuer à coups de machette, mais toute la population m'a appuyé en disant qu'il n'était pas Tutsi. La voix de la population a dominé, ils ont fini par

abandonner et sont repartis. Mais le lendemain, ils sont revenus, le surlendemain encore, et cela a continué longtemps. Nous nous sommes dit qu'ils allaient finir par exterminer tous les Tutsi. Ainsi, nous avons décidé de ne plus les garder dans les maisons, surtout pendant la journée. Partout où il y en avait un, on le cachait dans la brousse pendant la journée. Le soir, on l'amenait dormir dans la maison et à 3 ou 4h00 du matin, on le sortait et on l'amenait se cacher à l'extérieur. On lui trouvait seulement à manger.

J'ai aussi donné beaucoup d'argent pour dissuader les gens. Cependant je ne pouvais pas satisfaire tout le monde. Certains sont allés m'accuser à la commune. Ils sont aussi ici en prison avec moi. Ils ont dit que je cachais des gens... Ils sont venus ensuite me menacer en disant que si je ne donnais pas d'argent, ils allaient le signaler à la commune qui viendrait ensuite me fusiller ou alors qu'ils feraient appel à une attaque.

C'est en fait à ce moment là que nous avons décidé de faire fuir les gens vers le Zaïre en pirogue. Pour chaque personne, nous payions 25 000 FRW. Je organisais cela avec mes deux voisins.

Un jour nous n'avons pas fait suffisamment attention, nous avons envoyé des gens (Léopold et Sosthène) qui sont tombés dans une embuscade. Heureusement, les Tutsi qu'ils avaient accompagné n'ont pas été tués, car mes voisins ont été attrapés au retour. Les *Interahamwe* leur ont dit qu'ils les laisseront tranquilles seulement s'ils leur racontaient où étaient les Tutsi qui étaient sous notre protection. Chez-moi il y en avait encore huit. Ils ont gardé le secret au prix de leur vie et ont dit qu'ils n'avaient jamais collaboré avec moi. Les attaquants ont insisté mais mes amis n'ont pas parlé. Ils leur ont ensuite demandé ce qu'ils méritaient comme punition. Mes amis leur ont demandé de les pardonner, en leur disant qu'ils allaient leur donner de l'argent. Ils ont négocié jusqu'à 100 000 FRW. Après avoir reçu cet argent, ils ont dit que cela n'était pas possible de pardonner quelqu'un qui cachait des Tutsi, qu'ils allaient seulement les épargner s'ils disaient qu'ils travaillaient avec moi, car dans ce cas, ils allaient les laisser et aller me chercher. Mes amis l'ont nié et les assaillants les ont tués sur-le-champ.

Quand j'ai appris leur mort, je ne savais plus quoi faire, j'ai feint d'être malade, je suis resté au lit...

Quelques assaillants voulaient coûte que coûte venir chez-moi, mais les autres étaient contre, car ils disaient que ça ne valait pas la peine puisque ceux là qui venaient de mourir avaient nié toute implication possible en ce qui me concerne. Seulement, ils sont venus me dire qu'ils avaient eu un rapport qui leur disait que je participais aux envoies des Tutsi au Zaïre. Ils disaient qu'ils allaient aller les trouver au Zaïre, car le bon voisinage avec ce pays limitrophe leur permettait d'y aller sans problèmes. Ils disaient que s'ils arrivaient à prouver que cela était vrai, il n'y aurait aucune autre discussion...

J'avais peur pour les Tutsi qui restaient chez moi. Si on les retrouvait, le lien serait établi avec ceux qui étaient partis au Zaïre. La suite était alors certaine : ma tête. On posait une seule question aux rescapés découverts : qui te donne à manger ? Celui là devait périr comme son protégé. Ensuite, je suis allé trouver comment les faire traverser ailleurs. Cependant je ne peux pas me vanter car je n'ai pas contribué seul à la réussite de cette aventure. Même si c'était moi qui avais le plus d'argent, tout le monde a vraiment contribué selon sa force. Qui trouvait 2 000, 3 000, 5 000FRW, me les donnait et nous avons réussi à les faire traverser.

C'est tout juste après cette opération, à peu près vers juillet, qu'ils se sont résolus à venir tous nous tuer, car ils disaient que les *Inkotanyi* vont arriver à la victoire, et croyaient que nous allions les dénoncer, que nous allions dire comment les choses s'étaient passées. C'est à ce moment là, bien précis, qu'ont commencé à affluer les gens qui fuyaient la guerre en provenance de Gitarama. Parmi eux, il y avait aussi des militaires. Ils leur ont dit qu'ils avaient été vaincus, et que le salut était dans la fuite. Ils m'ont alors proposé de partir avec eux, chose que j'ai accepté pour me couvrir. Ils me demandaient pourquoi je ne mettais pas mes effets dans la voiture, je leur

répondais que j'avais envoyé chercher de l'essence à Gisenyi et ce sont des militaires qui vont me l'amener. Ils sont partis sans moi. Ils n'étaient pas encore loin quand nous avons appris que les *Inkotanyi* étaient à Rutsiro.

Quand je l'ai appris, j'ai envoyé mon petit frère qui est mort dernièrement pour leur dire qu'il y avait encore des militaires ici ! Les *Inkotanyi* nous ont envoyés à peu près trois cent militaires et les *Interahamwe* et les ex-FAR qui restaient sont tous partis. Ils sont allés au Zaïre.

Ces militaires du FPR qui sont venus à notre secours, connaissaient toute la situation, car ils venaient me voir et me demandaient : est-ce toi tel ? C'est donc toi qui as envoyé des gens à tel endroit ? Et je répondais chaque fois que oui car c'était juste. J'ai même eu peur à un certain moment, car je me disais que l'on ne sait jamais avec les *Inyenzi*. C'était qu'ils m'avaient pris avec eux, nous sommes partis ensemble, je suis resté toute la nuit avec eux et le lendemain matin ils m'ont ramené. J'avais un fusil, ils m'ont demandé comment je l'avais eu, je leur ai dit que je l'avais demandé à des militaires de la FAR qui étaient partis, que je leur avais acheté à boire et qu'ils me l'ont laissé. Ils m'ont demandé de leur donner devant toute la population pour qu'elle ne pense pas qu'ils m'avaient pris autre chose.

Trois semaines après, les Tutsi qui s'étaient réfugiés sont rentrés, tout le monde venait me remercier. Même ceux qui étaient à Gisenyi, qui étaient devenus des militaires, demandaient à leurs collègues de prendre soin de moi. Tout le monde passait me remercier, ils me donnaient des vaches presque tous les jours.

Vers fin 1995, il y a eu des intrigues de la part des voisins et ils ont commencé à soulever le problème de mon beau-père qui était en prison. Les autorités ont invité les gens pour qu'ils témoignent à charge ou à décharge de ce vieux. J'y suis allé aussi car on m'avait appelé parmi les rescapés. On nous a alors demandé ce que nous savions du vieux. Tout le monde a dit que c'était à tort qu'on l'avait emprisonné, qu'il est vrai qu'il avait caché un enfant, mais que les *Interahamwe* le lui ont pris par après. Ils m'ont demandé à mon tour ce que j'en disais. J'ai donné ma version des faits, en disant que cet enfant a été tué quand nous autres, y compris ce vieux, étions au cimetière pour l'enterrement d'une autre personne. A moins qu'il ait commis d'autres actes que moi j'ignore, je sais que ce n'est pas lui qui a fait tuer cet enfant. Le vieux a été ainsi libéré, mais ceux qui l'avaient fait arrêter n'étaient pas contents du tout. C'était une nommée M et un certain Juvénal Hitabatuma. Ils ont dit que c'était moi qui l'avais fait libérer. Ils disaient même que j'avais donné de l'argent pour sa libération.

Ils ont alors commencé à fomentier des complots contre moi.

C'était difficile, car ils ne pouvaient pas m'accuser d'avoir tué, ils ont dit que j'avais fait tuer. Ils ont aussi dit que j'étais le président de la CDR. Cependant je ne le savais pas, je ne l'ai su que quand j'ai lu mon dossier pour voir les accusations qui m'étaient portées.

Puis, j'ai été arrêté. J'étais devant les dépôts où je faisais mes commissions quand un militaire m'a approché et m'a dit qu'il y avait quelqu'un qui voulait me demander quelque chose. Je suis parti avec lui et un peu plus loin, j'ai vu ce vieux et sa fille, et nous sommes partis avec eux jusqu'à la brigade. Arrivés là bas, il a dit aux militaires qu'il m'accusait d'avoir tué son fils Kageruka et sa femme. Il l'a affirmé, vraiment sans honte, ni vergogne. On lui a demandé qui pouvait témoigner sur ce qu'il disait, il a donné pour témoin une femme qui s'appelle Véronique B qui était en fait, sa belle fille. Quand elle est arrivée, elle a confirmé que c'était moi qui avais tué Kageruka et sa femme et elle a dit que je les avais trouvés chez eux, alors que Kageruka s'est jeté dans le lac Kivu.

Quand je suis allé au parquet, on m'a demandé si je n'avais jamais été chef du parti CDR ? Je leur ai répondu que je n'étais pas au courant. On m'a montré que j'étais accusé d'avoir dirigé ce parti

comme vice-président, que c'est moi qui recherchais partout les Tutsi, que j'en ai même tué certains et que j'ai livré d'autres aux *Interahamwe* qui les ont tués, que j'ai pillé leurs biens et que par ailleurs j'ai été un grand assassin dans mon secteur, que je passais mes journées à fusiller les gens. Ils m'ont alors appris que j'avais tué, dont mon voisin Kageruka qui m'avait donné une vache.

Je leur ai répondu que cela ne m'inquiétait absolument pas, que je n'avais même pas à me justifier car leurs familles sont là. Ils n'en revenaient pas.

Ils m'ont demandé ensuite comment et pourquoi on m'avait élu vice-président de la CDR. Pour répondre, je leur ai dit qu'il est impossible qu'être président de la CDR soit un secret, car les noms de ceux qui étaient chefs des partis sont à la commune et que la population le sait.

Ils m'ont dit qu'ils allaient faire l'enquête et convoquer les gens... Mais alors, les rescapés qui sont venus témoigner en ma faveur, ont été pris, frappés, tabassés, encore une fois tabassés plus fort que jamais.

Après j'ai compris que c'était à cause d'un vieil homme qui était infirmier à Gisenyi et de sa fille. Ce vieux est entre temps décédé. Lui, il est donc venu à la brigade, et quand mes témoins sont arrivés, il a approché le militaire du nom de C, je ne sais pas ce qu'il lui a dit, je l'ai seulement vu apporter des fers à béton et mes amis ont été frappés au points que j'ai dû crier à haute voix pour leur dire qu'ils pouvaient dire que j'avais tué au lieu de continuer à souffrir de la sorte. Ils ont continué à dire que je n'avais tué personne. Je les suppliais de changer pour leur bien, mais ils résistaient. Ils les ont frappés, roulés dans la boue de telle manière que ceux qui voulaient témoigner à ma décharge, se sont arrêtés.

On a terrorisé tout le monde, il y a même quelqu'un qui est venu témoigner pour me défendre et on n'a même pas écrit ce qu'il disait. Il s'appelle R, il fut conseiller. On me l'a montré. Je leur ai dit de le rappeler pour qu'il le redise, je leur disais que chez nous, rien ne se fait en secret, qu'il y a les rescapés qui connaissent bien les choses. Et d'ailleurs G est le grand frère de celui que l'on m'accuse d'avoir tué. Il y a aussi leur petit frère dont j'ai aussi le témoignage ici. J'ai appris que G a été rappelé chez le substitut mais je ne sais pas ce qu'il y a dit.

Ainsi donc, depuis 1996, je suis là. J'ai commencé par être un rescapé en 1994, ensuite j'ai été partisan de la CDR, maintenant je suis un *Interahamwe* quelconque qui a exterminé des gens. Mais tout a été fait par cette dame et Juvénal. Dernièrement, on a demandé à cet homme comment il allait s'y prendre. On lui montrait qu'il n'aurait personne pour le soutenir dans ses mensonges, surtout que ceux qui l'avaient soutenu jusque là sont morts. Il a répondu « moi, j'ai donné contre Usabyemungu 200 000 FRW, s'il a cet argent, il n'a qu'à me le donner. Sinon, qu'il moisisse en prison, je m'en fous. C'est cela qu'il a payé pour me faire emprisonner. Il disait que tout l'argent de son café qu'il avait vendu, il l'a donné. Il a juré qu'il ne peut pas perdre ses 200 000 FRW.

Ainsi est mon affaire.

Sur le fait qu'il doive recommencer sa vie à zéro, Augustin raconte :

A la fin de la guerre il y a eu beaucoup de déplacés, de réfugiés... Parmi eux, nombreux étaient des hommes d'une bonne situation. Que ce soit des criminels ou des hommes sans emploi, tous ont perdu leurs biens au Zaïre. En vérité, le promoteur de cette situation est le plus fautif. Quelqu'un peut faire un acte mauvais, mais les conséquences se répercutent sur beaucoup de gens. Mes petits frères, par exemple, après avoir appris mon arrestation, ont tous pris fuite. Ils se disaient qu'ils n'étaient pas plus saints que moi et se sentaient par ce fait même, menacés. Arrivés au Zaïre, ils ont eu la dysenterie et en sont tous morts. A qui puis je imputer cette mort ? Les conséquences, je dois savoir que ce sont les conséquences du mal. Est-ce que ceux qui ont été tués en 1994 n'avaient pas des biens ? Et les rescapés, qu'ont-ils récupérés ? Il faut vivre selon le cours du temps.

Compte rendu d'audience de l'affaire Usabyemungu Augustin

Tribunal de Gisenyi, 8 novembre et 13 décembre 2002

Question : As-tu été informé des accusations qui te sont portées ?

Réponse : Oui

- Quelle procédure as tu adopté ?

- Aucune, car je n'ai pas tué.

- Est-ce tu reconnais les charges qui te sont portées ?

- Non !

- Qu'est-ce que tu ne reconnais pas ?

- Le tout

Ministère Public :

(A l'adresse d' Usabyemungu) On t'accuse du génocide !

(A l'adresse du siège) : Usabyemungu était une personne puissante, un commerçant, il fut même une autorité du parti MRND, il a tué et pillé.

Sur les cotes 34 et 35 de son dossier, on parle de la mort d'un certain Nyambwana, mort, qui a été tué par Usabyemungu. C'était son ami, mais il demandait aux gens de le tuer avec sa femme, et de les jeter dans le lac Kivu.

Usabyemungu se promenait avec un fusil et une grenade dans sa voiture.

Une certaine Nyinawabega l'accuse d'avoir tué par le biais de son employé Kageruka.

Mis à part le fait d'avoir fait tuer les gens, Usabyemungu a tué un jeune du nom de Loto qui était resté longtemps chez lui.

Au sujet du pillage : Une certaine Nyirambabazi affirme qu'Usabyemungu utilisait sa voiture pour aller piller à Ubwinyana.

Un certain Niwedusa dit qu' Usabyemungu avait détruit la maison de Kageruka. Ce que confirme aussi un certain Damascène.

Ce dernier affirme que quand les *Interahamwe* venaient rafler des vaches, ils venaient se les partager chez Usabyemungu.

Un certain Ntawukenashaka dit qu'Usabyemungu était le puissant de Gabiro.

Siège :

- Que faisais-tu avant la guerre ?

- J'étais commerçant.

- Par où est-ce que tu faisais ton commerce ?

- Je vendais des boissons et des haricots !

- Tu possédais une voiture ?

- Ma région était très pauvre, j'ai demandé un crédit de 800 000 FRW, j'y ai ajouté 300 000 et j'ai acheté une camionnette pour approvisionner ma région.

- Pourquoi c'est toi qui as été choisi ?

- Je n'ai pas été le seul à avoir ce crédit, ce n'était pas la première fois que je bénéficiais d'un crédit.

- Tu étais puissant !

- Ce n'était qu'un crédit, ce n'était pas gratuit !

- Où étais tu au début de la guerre ?
- Dans mon secteur, Murama !

- Que faisais tu ?
- En 1990, quand les *Inkotanyi* ont attaqué, on a vu naître les partis politiques, c'est alors que l'on a choisi ceux qui devaient représenter les partis dans les cellules, secteurs, etc... C'est dans ce cadre que j'ai été choisi pour représenter le MRND. Je leur ai dit que je ne savais pas écrire et ils m'ont choisi une secrétaire.

- Pourquoi as tu été choisi alors que tu ne savais même pas écrire, te ne te doutais pas de cette confiance ?
- C'est qu'ils me connaissaient vraiment.

- Peux-tu nous parler de ceux qui sont morts à Murama ?
- Ils sont nombreux. Nzamukunda était mon voisin, il est mort, Uzamukunda, Gatari, Mimi, Nsanzinka, une vieille dame qui s'était cachée au bureau du secteur. Pour certains, j'étais présent. On me poursuit pour la mort de Gatari et Loto.

- Est-ce que tu connaissais Kageruka ?
- Oui !

- Où te trouvais-tu quand il s'est noyé dans le lac ?
- Nous luttions contre les attaques. Mais un jour, le Capitaine de la région [Ex-FAR] est venu nous voir, accompagné par M. le Préfet, et ils ont ironisé en nous disant que dans tout le Rwanda, nous étions les seuls à 'travailler' [tuer les Tutsi]. Ils ont dit au conseiller qu'il devait changer de comportement.

Le jour suivant, un autre groupe est passé, ils nous ont trouvé en train d'enterrer une vieille femme qui avait été tuée, ils m'ont pris, m'ont frappé et fait couché par terre, prêt à me tuer, mais la population a imploré pardon pour moi. Ils m'ont laissé mais ils ont volé les vaches.

- Est-ce que tu connais Kageruka ? Où est-il ?
- Il s'est suicidé. Il est parti pour Kibuye, mais il est revenu et est allé se cacher chez Maniraguha et il m'a informé, je lui apportais à manger.
Au mois de mai, une réunion a été organisée par Kanyabashi et Habiyaambere. Au cours de cette réunion, il a été dit qu'aucun Tutsi ne devait survivre. C'est à ce moment là que Kageruka, sa femme et leur enfant se sont noyés dans le lac Kivu.

- Est-ce que tu connais Gasarabwe ?
- Je ne le connais pas, je ne sais même pas d'où il vient.

- Est-ce que tu connais Rutazigwa ?
- Je le connais. C'est un grand menteur, tous ce qu'il dit lui a été dicté, surtout qu'il a été terrorisé. Je donne pour preuve : - Les rescapés qui ont été frappés et terrorisés. Il s'agit de Musagara Enias – Nayigiziki – Mutazigwa. Il y en a bien d'autres qui ont été terrorisés.

- Si jamais il parvenait à justifier qu'il n'y a pas eu de menaces ?
- Je donnerais plus de preuves. Par exemple, les témoins qui attestent que Rutazigwa dit des mensonges.

Ici commence à parler quelqu'un dont le titre n'est pas signalé : Quand les attaques se sont renforcées ou disons intensifiées, Usabyemungu a commencé à faire partir les gens pour les cacher sur l'île Ijwi.

- Pourquoi n'en a-t-il pas transféré beaucoup ?

- Il a fait de son mieux ! Même l'enfant qui est mort, c'est à cause de la dysenterie. Mais aussi, il y avait des grandes personnes. Il donnait de l'argent pour acheter leurs vies.

Quest. : A-il tué des gens quand il était encore dans le MRND ?

- Non !

Le siège revient à Usabyemungu :

- Est-ce que tu connais Nyiramahenga ?

- Oui, mais ce qu'elle dit n'a aucune valeur, elle dit que j'ai livré Kageruka et sa femme, Uwamariya et Baziki.

- Est-ce que tu connais Dan ?

- Oui

- Est-ce que tu connais ceux qu'il a tués ?

- Non.

- On dit que tu pillais partout.

- Comment est-ce possible puisqu'il n'y a pas de route qui circule dans tout le secteur !

- Qui a détruit la maison de Kageruka ?

- Ce que je sais, c'est que j'ai acheté des tôles de sa maison que j'ai déposées chez moi et qui y sont restées longtemps. Les propriétaires sont revenus ensuite pour les récupérer. Cependant, j'ai accepté de les payer.

- Il y a quelqu'un qui dit que tout ce qui était pillé était partagé entre vous !

- Les vaches du conseiller, je les avais reçues pour les garder. A son arrivée, je lui ai raconté comment j'avais été submergé et quels sont ceux qui les ont volées.

- Est-ce que tu connais Ntawukenashaka ?

- Oui, je le connais ! Il a dénoncé tous les assassins mais nulle part il n'a parlé de moi, il n'a jamais dit que j'avais donné une directive.

Comme pour répondre à une question, il dit :

Oui Nyakabwana je le connais, c'est un homme plein de mensonges. Il ne manque pas de farces. Il vivait à Gisenyi où il venait de passer 5 ans et pas à Murama.

- Y aurait-il un malentendu entre toi et le parquet ?

- Oui il y'en a, c'est le côté 216 du dossier judiciaire

- Comment as tu su qu'il y a des rescapés qui ont été frappés à cause de leurs témoignages ?

- C'est quand j'étais à Gisenyi que je l'ai su.

Le fusil que l'on m'accuse d'avoir possédé, je l'ai reçu d'un militaire à qui j'ai donné de l'argent.

- Comment as-tu été remplacé par Kanyabashi et comment avais-tu été élu à la tête du MRND ?

- En 1992, nous avons connu des dissensions dans la population.

- De quelle ethnie provenaient ceux qui pillaient les vaches ?
- Des Hutu. J'ai envoyé des messages au bourgmestre Anselme pour lui dire que les Hutu avaient commencé à piller les vaches. Ces Hutu ont été arrêtés et emprisonnés pendant deux semaines.
- Ta voiture a servi au pillage.
- Non, elle a apporté une machine appartenant au Capitaine. J'ai donné des témoins.
- Les autres ont tué les leurs, mais toi, tu as caché les gens. Avec quelle force faisais tu tout cela ?
- C'est Dieu qui m'aidait mais il y a aussi d'autres gens de mon secteur qui l'ont fait avec moi.

Pour clôturer, il a été décidé que les vaches et les tôles devaient être payées.

L'audience s'est clôturée à 14h30.

Le 13 décembre 2002, à 14h30, dans la salle du parquet de Gisenyi, la justice a décidé - après avoir examiné le dossier - d'acquitter Augustin Usabyemungu sans autre forme de procès. Ceux et celles qui l'avaient chargés n'ont pu avoir aucune preuve tangible contre lui. C'est ainsi dès aujourd'hui qu'il est innocenté et doit rentrer chez-lui.

Propos recueillis par l'équipe de recherche de PRI, Gisenyi, 2002